

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

Françoise Le Roy, librairesse et imprimeuse nantaise. Étude d'après son inventaire après décès de 1617.

Justine Andrieux

Sous la direction de Malcolm Walsby
Professeur des Universités – Ensib / Centre Gabriel Naudé

Remerciements

Mes remerciements se dirigent en premier lieu vers mon directeur de mémoire, Malcolm Walsby, qui a manifesté un grand enthousiasme à l'égard de mon sujet. Je le sais surtout gré pour la confiance qu'il a pu avoir à mon encontre.

Je tiens également à remercier Charlotte qui a eu la patience infinie de me relire, en y mettant beaucoup de soin, malgré la chaleur, les multiples animaux à nourrir et les livres patrimoniaux à cataloguer.

Ma gratitude se tourne par ailleurs vers les copains de l'IMFT, à l'étage Escande, qui, par leur expertise scientifique, m'ont offert un regard éclairé sur mes figures. Antoine, Loric, Sylvain, merci pour le temps passé sur mes patates.

Je pense aussi à mes ami.es de l'Enssib, Julien, Laura et Loreena, qui ont rempli avec moi les couloirs de l'école de rires. Vous m'avez donné le courage, après nos six mois passés ensemble, de partir pour mieux vous retrouver ensuite. Vous êtes les meilleur.es.

À Clothilde, je formule un remerciement immense et sincère, elle qui a été ma plénipotentiaire parisienne et qui est parvenue à m'envoyer la numérisation de l'ouvrage de ma chère Françoise Le Roy.

À ma famille et mes proches qui me m'ont souhaité courage et réussite et qui m'ont donné de la force par leurs sourires et leurs embrassades, mille mercis.

Résumé :

Les inventaires après décès constituent un ensemble de sources très intéressant pour étudier la vie matérielle des individus d'une époque. Celui de Françoise Le Roy, imprimeuse, libraresse mais aussi lingère nantaise, nous renseigne sur ses nombreuses activités marchandes. Quelles étaient les spécificités commerciales, intellectuelles ainsi qu'éditoriales de sa production ? Quelle était sa capacité d'action ? Quels changements avait-elle opérés au sein de sa boutique, entre la disparition de son mari et la sienne ?

Descripteurs :

Agentivité; Bibliographie matérielle ; Bretagne ; Nantes ; Histoire du livre ; Histoire du genre ; Histoire provinciale ; Imprimerie ; Librairie ; Renaissance ; XVI^e siècle ; XVII^e siècle.

Abstract :

Probate inventories are very interesting tools to investigate the material life of people over a specific period of time. The death of Françoise Le Roy, a bookseller from Nantes, led to the creation of an inventory including linen, printings and clothes which enlightens us about her market activities. What were her main commercial, intellectual and editorial characteristics? What was her agency? How did the loss of her husband influence her work and more specifically her bookshop?

Keywords :

Agency ; Book history; Gender Studies ; Material bibliography; Brittany; Nantes; Provincial history; Printing; Bookshop; 16th century ; 17th century.

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	9
NOTRE SOURCE : AD LOIRE-ATLANTIQUE, B 5649 F° 69	37
Un aperçu de notre document d'archive	37
La retranscription de la source	39
FRANÇOISE LE ROY, SES HOMMES ET SON FOYER	49
Françoise Le Roy et Luc Gobert	49
<i>Leur mariage</i>	<i>49</i>
<i>Leur enfant</i>	<i>53</i>
<i>La carrière et le niveau de vie de Luc Gobert</i>	<i>54</i>
Françoise Le Roy et Pierre Fevrier, son second époux	57
<i>Les secondes noces et le monde du livre</i>	<i>57</i>
<i>Pierre Fevrier, second époux de Françoise Le Roy</i>	<i>58</i>
Le foyer de Françoise, rue de la Chaussée, à Nantes	60
<i>Son logis et sa boutique</i>	<i>60</i>
<i>Son niveau de vie.....</i>	<i>64</i>
LE TRAVAIL AUTOUR DU LINGE, UNE ACTIVITE A SOI.....	69
L'abondance textile	69
<i>Le tissu, goût et fantaisie de Françoise ?</i>	<i>69</i>
<i>Plus qu'une fantaisie, une industrie ?</i>	<i>75</i>
Quels fils tisser entre le linge et la reliure ?	77
<i>Des métiers qui s'entretiennent.....</i>	<i>77</i>
<i>Des mains féminines habiles.....</i>	<i>79</i>
<i>Françoise, les aiguilles et le papier.....</i>	<i>80</i>
« ET VOUS, PAGES PARLANTES / QUI CONSERVEZ LES NOMS A LA POSTERITE »	83
Une reprise de commerce dynamique	83
<i>Les veuves face à l'horizon des possibles : quels chemins emprunter ?</i>	<i>83</i>
<i>Françoise Le Roy, instauratrice d'un ordre nouveau ?</i>	<i>86</i>
Rames de papier et « presse a bareau » : le temps de la production....	90
<i>Le choix du neuf</i>	<i>90</i>
<i>Le réseau de la boutique de Françoise</i>	<i>92</i>
<i>L'impression du Traicté de la nature et usages des marches</i>	<i>93</i>
Des « frippe[s] textus » aux livres « avec [d]es imperfections »	97
<i>Le monde de l'occasion</i>	<i>97</i>

<i>Quelles opportunités rue de la Chaussée ?</i>	98
SUR LES ETAGERES DE LA LIBRAIRIE, RUE DE LA CHAUSSEE	101
Analyse typologique du fonds	101
<i>Les éditions et leurs exemplaires</i>	101
<i>Les thèmes</i>	103
<i>Les langues</i>	105
La valeur des livres	107
<i>Le prix de vente</i>	107
<i>Parallèle avec Luc Gobert</i>	109
CONCLUSION	113
BIBLIOGRAPHIE	117
Sources primaires	117
Sources secondaires	118
Sitographie	125
ANNEXES	129
TABLE DES ILLUSTRATIONS	151
TABLE DES MATIERES	153

Sigles et abréviations

AD : Archives Départementales

AM : Archives Municipales

AN : Archives Nationales

BM : Bibliothèque Municipale

BnF : Bibliothèque nationale de France, Paris

FB : PETTEGREE, Andrew, WALSBY, Malcolm, WILKINSON, Alexander, *French Vernacular Books. A Bibliography of Books Published in the French Language before 1601*. Leyde : Brill, 2007.

USTC : *Universal Short Title Catalogue*

Nota : J'utilise dans ce travail l'écriture inclusive qui se manifeste de plusieurs manières : abréviations, points médians, mais aussi formulations épiciènes ou encore accords de proximité. Si ce choix peut au départ bousculer le lectorat, je le pense nécessaire afin de rendre aux femmes et aux autres minorités de genre la place au sein de l'Histoire qui leur a été dérobée. Cette écriture à la fois neutre et inclusive vise à souligner la pluralité d'acteurs et d'actrices de ces époques passées et ainsi mettre en avant leur agentivité respective.

À cette écriture inclusive s'ajoute l'usage du « nous de modestie », lequel laisse au singulier les adjectifs ou participes passés qui s'y rapportent. Aussi, le lecteur ou lectrice ne doit pas s'étonner, par exemple, de découvrir que « nous nous sommes aperçue de... » et non pas « nous nous sommes aperçus de... ».

INTRODUCTION

« [Les femmes] ne se cognoissent point assez : le monde n'a rien de plus beau ; c'est à elles d'honorer les arts et de farder le fard. Que leur faut-il, que vivre aymées et honorées ? [...] Si toutesfois il leur fache de [...] ceder [aux hommes] en quoy que ce soit, et veulent par curiosité avoir part aux livres, la poesie est un amusement propre à leur besoin : c'est un art follastre et subtil, desguisé, parlier, tout en plaisir, tout en montre, comme elles ¹. »

Voilà ce qu'écrivait Michel de Montaigne, en 1588, dans ses *Essais* sur le rôle que, selon lui, les femmes de son époque devaient endosser. Plutôt que sujettes de quelque initiative intellectuelle, c'était surtout au rang d'objets de désir et de beauté que l'auteur reléguait ses pairs. Ce dernier ne pouvait imaginer autrement que léger leur intérêt pour les ouvrages. L'allusion acerbe de Montaigne est peu surprenante, surtout pour la société du XXI^e siècle dans laquelle nous évoluons : pour bon nombre de nos contemporain.es, l'époque moderne n'est-elle pas un synonyme de l'asservissement total des femmes ? C'est ce regard porté sur la moitié de la population, sous l'Ancien Régime, que nous questionnons dans notre étude pour en poser les fondements historiques et ainsi interroger l'agentivité des femmes².

Huit mois après le décès de Luc Gobert, durant l'année 1616, Françoise Le Roy, sa femme, succomba à son tour, en 1617. Cette seconde disparition dont nous avons connaissance chez les Gobert se déroula au sein des mêmes murs nantais de la rue de la Chaussée. C'est dans le cadre de ce décès et dans le souci de conserver les droits et intérêts de l'enfant issu de cette première union, Nicolas Gobert, que la cour de prévôté de Nantes réalisa l'inventaire « des biens meubles, lettres, tiltres et enseignemens de la succession de la deffuncte Francoise Leroy ³».

¹ MONTAIGNE, Michel de, *Les Essais*, III, 3. Paris : Abel l'Angelier, 1588.

² Nous développerons plus amplement ce concept dans la suite de notre introduction mais pour ne pas perdre notre lecteur.trice, nous pouvons définir sommairement l'agentivité féminine à la capacité d'action des dames.

³ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 1.

Nos deux époux vécurent ensemble à Nantes, deuxième ville la plus peuplée du duché de Bretagne, avec ses 25 000 habitant.es environ⁴. Certes, ce n'était ni le pôle urbain le plus important du royaume de France, ni le duché le plus riche et influent, mais les Nantais.es avaient tout de même l'avantage d'être très ouvert.es sur les territoires voisins, notamment grâce à leur participation commerciale. Cette dernière était rendue possible grâce à la proximité de la ville avec l'océan Atlantique⁵. Chaque paroisse bretonne disposait d'un accès à l'océan et, lorsque ce n'était pas le cas, une journée de transport seulement séparait les terres de la mer⁶. Alain Croix soutient alors que :

« L'isolement breton, tant global qu'intérieur, [était] donc plus que relatif : c'est un mythe, un anachronisme flagrant dans la lecture du paysage d'une province qui [figurait] au contraire parmi les plus ouvertes et les plus accessibles du royaume, une fois située dans un contexte de voies d'eau, de mer, un contexte donc beaucoup plus européen que national⁷. »

La taille modeste des bateaux bretons leur permettait, par ailleurs, de se rendre dans tous les ports du continent, y compris les moins développés. Nous savons d'autre part que depuis ces brèches maritimes se créèrent également des échanges avec des centres commerciaux de plus grande envergure ; ainsi de la ville d'Anvers vers laquelle plus de 50 ports bretons avaient l'habitude d'envoyer leurs embarcations du XVI^e au XVII^e siècle⁸. La Bretagne était aussi essentielle pour assurer les liens entre des territoires comme la Normandie et l'Angleterre.

De manière plus générale, Nantes profitait d'un potentiel commercial multiscalaire grâce à sa façade maritime ; d'une part, elle échangeait alors avec les Espagnol.es, les Anglais.es quelque peu, et surtout les Hanséatiques et les

4 CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*. Paris : Éditions Ouest-France, 1993, p. 109.

5 Les lignes qui vont suivre et qui dessinent le contexte géographique et économique de la Bretagne, et plus spécifiquement de Nantes, sont issues du mémoire rédigé un an auparavant, au cours de mon M1, ce dernier portant sur Luc Gobert, imprimeur et libraire nantais décédé en 1616. Voir : ANDRIEUX, Justine, *Luc Gobert, imprimeur et libraire nantais. Étude d'après son inventaire après décès de 1616*, mémoire de master 1 d'Histoire sous la direction de Malcolm Walsby, Enssib, 2022, p. 15-19.

6 CROIX, Alain, *ibid.*, p.106.

7 CROIX, Alain, *ibid.* p. 107.

8 CROIX, Alain, *ibid.* p. 185.

Hollandais.es. Son accès à la Loire, d'autre part, lui permettait d'atteindre un vaste arrière-pays. Elle établit des relations également avec les ports bretons voisins – au total, près de 123 ports⁹. Nous savons, par exemple, que peu après la fin de notre période d'étude, au milieu du XVII^e siècle, Charles Colbert, commissaire du roi aux États de Bretagne, écrivait à sa majesté la chose suivante :

« Cette province [la Bretagne] doit prendre un intérêt particulier dans ce nouvel établissement [maritime] ; il faut qu'elle en triomphe dans tous ses ports et dans toutes ses plages, et il est juste qu'elle se réjouisse de voir que cet élément [l'eau] dont elle est environnée devienne enfin sujet à la même couronne dont elle reconnoît la domination [...] elle verra descharger dans son seing les trésors de l'un et de l'autre continent et [...] elle sera comme une source d'où les richesses étrangères se respandront abondamment dans tout le reste de la France¹⁰. »

Dans sa lettre, Charles Colbert confirmait le haut potentiel de la province et, *a fortiori*, de Nantes en insistant d'ailleurs sur le fait que cette dernière était l'un des seuils du royaume. Pour cause, plusieurs types d'embarcations y faisaient halte. Les barges, les plus courantes, avaient un faible tonnage – de six à sept tonnes. Elles se déplaçaient tant à la voile qu'à la rame. Les escafes qui pratiquaient, quant à elles, le cabotage étaient plus imposantes : leur tonnage pouvait aller d'une dizaine de tonnes à 30. Les navires, enfin, de 60 à 70 tonnes étaient utilisés pour les navigations plus ambitieuses et lointaines, sur l'océan Atlantique. De manière générale, le port de Nantes accueillait surtout des embarcations modestes car ces dernières se rendaient majoritairement en Bretagne du Sud et dans les marais salants voisins. Aussi n'avaient-elles pas besoin d'être plus grandes, rendant ainsi leur maniabilité au sein des criques étroites plus aisée.

Si le rôle de seuil de cette ville était rendu possible par la façade maritime, nous l'avons dit, l'arrière-pays nantais participait lui aussi à la diffusion des richesses. Ce

⁹ TANGUY, Jean, *Le commerce du port de Nantes au milieu du XVI^e siècle*. Paris : A. Colin, 1956.

¹⁰ DEPPING, Georges Bernard, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et mise en ordre par G. B. Depping*. Tome I. *Etats provinciaux, Affaires municipales et communales*. Paris : Imprimerie nationale, 1850, p. 485-488 : « Lettre de Charles Colbert de Croissy (commissaire du roi aux états de Bretagne) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'État) datée du 19 août 1665, à Vitré ».

dernier était « immense¹¹ » et « étendu dans ses pointes extrêmes jusqu'à Lyon¹² ». En effet, comme d'autres voies fluviales du royaume, la Loire était très utilisée par le monde du commerce afin de transporter facilement et rapidement les marchandises.

Les voies terrestres, moins développées, n'assuraient ni la rapidité, ni la fluidité des échanges lorsque les chemins étaient mal ou peu entretenus et bordés de brigands. La piètre qualité des axes routiers était telle que François-Nicolas Dubuisson-Aubenay (1590-1652), grand voyageur et mémorialiste de l'époque, écrivit dans son *Itinéraire de Bretagne* en 1636 :

« La Bretagne ressemble à la tête ou couronne d'un moine, dont les bords sont ornés de poil et le sommet et milieu est nu, comme les costes de Bretagne en sont les cheveux et ornemens, le reste estant nu et stérile. Elle ressemble plutôt à un fer à cheval¹³. »

L'image choisie par cet homme nous suggère que l'intérieur des terres bretonnes et nantaises - cette « couronne d'un moine » - n'était donc pas aussi capable d'assurer les échanges et flux commerciaux que ne l'étaient les « cheveux et ornements » maritimes et fluviaux.

La Loire restait d'autant plus intéressante pour ces commerçant.es que ces dernier.es, réunies en « communauté des marchands », une association de batelier.es, l'entretenaient régulièrement. Nous savons aujourd'hui, grâce aux écrits recensant des faits assez tragiques -noyades, naufrages ou autres accidents – que ces différents bras de rivière étaient utilisés. Le paysage commercial breton qui se dessine peu à peu devant nous était celui dans lequel évoluait Françoise Le Roy. Il nous faut alors parvenir à comprendre quelle fut sa stratégie de transport et diffusion de ses ouvrages, quels moyens de locomotion ses livres empruntaient, mais aussi l'ambition avec laquelle ils étaient diffusés...

Élucider ces questions doit nécessairement nous inviter à questionner le statut social et juridique de Françoise pour saisir sa capacité d'action véritable, avant

¹¹ CROIX, Alain, *op. cit.*, p. 189.

¹² *Ibid.*

¹³ Cité par Alain Croix, *op. cit.* p. 104.

même de traiter de ses ambitions. En perdant son mari en août 1616, notre Nantaise devint veuve ; elle ne jouit donc plus des mêmes droits ni devoirs que lorsqu'elle était mariée à Luc.

Ce changement de statut était déterminant pour les femmes, à l'époque moderne, puisqu'elles n'étaient plus sous la tutelle de leur mari. En effet, avant de connaître la viduité, les épouses étaient considérées comme des personnes mineures : aucun acte juridique ne leur était permis¹⁴. À Nantes, cette *imbecillitas sexus* – dont l'origine se trouve du côté du décret romain Senatusconsulte Velléien – est mobilisée par Bertrand d'Argentré dans ses *Coutumes générales du païs et duché de Bretagne*. Ainsi :

« Ceux qui sont en pouvoir d'autrui, comme mineurs enfans de famille, femmes mariées, prodigues qui sont interdits, &, furieux, ne se peuvent obliger : & en sont les obligations du tout nulles & n'en appartient aucune action, sinon au cas que la femme s'obligeât pour ses pere & mere, ou pour son Seigneur époux, ou pour ses enfans : en ce cas les obligations desdites femmes seront valables, étant autorisées de leurs maris, fors quand l'obligation se feroit pour leursdits maris, sans qu'elles se puissent aider du droit de Velleïan¹⁵ .»

Il fallait aux femmes être assistées ou autorisées par une figure détentrice de la *patria potestas* telle que leur mari, leur père ou même leur curateur. Cette subordination juridique se résume parfaitement par un adage de l'époque : « la femme est en puissance de mari », tandis que ce dernier est « seigneur » de ses biens à elle¹⁶. Toutefois, malgré la rudesse juridique dont témoignent les textes de loi de l'époque, il nous faut garder à l'esprit que la réalité était bien plus complexe, selon les régions, mais aussi les groupes sociaux voire même les familles¹⁷.

¹⁴ En droit romain, cette interdiction à tout acte juridique réalisé de manière autonome renvoie au concept de la *capitis deminutio*, soit la diminution des droits.

¹⁵ ARGENTRÉ, Bertrand (d'), *Coutumes générales du païs et duché de Bretagne, et usemens locaux de la mesme province*, I. Rennes : Guillaume Vatar, 1745, p. 563-564.

¹⁶ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*. Paris, Belin, 2001, p. 184 et p. 190. Plus qu'un simple adage, il nous faut aussi citer la *Coutume de Paris* et l'un de ses articles, pour rendre compte des interdictions légales. Ainsi, à l'article 223 de la version de 1683, nous pouvons lire au sujet des communautés de bien : « La femme mariée ne peut vendre, aliéner, ni hypothéquer ses héritages sans l'autorité & consentement exprès de son mari. Et si elle fait aucun contrat sans l'autorité et consentement de sondit mari, tel contrat est nul, tant pour le regard d'elle que de sondit mari, & n'en peut être poursuivie, ni ses héritiers, après le décès de sondit mari. ».

¹⁷ À ce sujet, nous renvoyons le ou la lectrice vers l'article de Pauline Ferrier-Viaud paru en 2015 dans *Circé* : « Les actions de charité de Marie de Maupéou (années 1690-années 1710) : miroirs des capacités juridiques, économiques et sociales des femmes nobles du XVII^e siècle ». Ce dernier se penche notamment sur Marie de Maupéou, femme du chancelier de Louis XIV, Louis de Pontchartrain. L'autrice y démontre la capacité d'action de l'épouse lorsque celle-ci

S'il est difficile pour l'historien.ne de décréter ce que parvenaient à entreprendre les femmes mariées sous l'Ancien Régime, il est plus évident de rendre compte ce que pouvaient expérimenter les veuves, ne serait-ce que juridiquement parlant. Une fois leur mari perdu, le droit octroyait aux veuves de devenir indépendantes : elles étaient à la fois tutrices de leurs enfants mais aussi capables de s'engager auprès d'autrui, d'ester en justice et de posséder et exploiter leurs propres biens.

À ces droits s'ajoutaient évidemment des devoirs. Pour les veuves, il était d'ailleurs presque plus question d'obligations à suivre que de privilèges dont elles pouvaient jouir. Ce déséquilibre peut s'expliquer par le symbole et le risque qu'incarnaient ces femmes. Émancipées du joug masculin, elles devenaient alors insaisissables aux mains qui souhaitaient les restreindre à des fonctions et une place bien précises comme celles de la jeune fille, de l'épouse ou de la religieuse. Les veuves constituaient de potentiels éléments perturbateurs pour une société qui aspirait au respect des normes sociales¹⁸.

Pour payer la « rançon de leur liberté » les femmes les plus aisées étaient fortement encouragées à se remarier mais, cette fois-ci, avec le Christ¹⁹. Cette dévotion envers Dieu faisait d'elles de « vraies veuves », respectables, loin de « celle[s] qui ne pense[nt] qu'au plaisir » car ces dernières, « quoique vivante[s], elle[s] [sont] mortes »²⁰. De nombreux manuels de conduite alimentaient cette idée ainsi que les multiples obligations morales et symboliques auxquelles devaient se plier les femmes. Ces devoirs, esquissés par Paul de Tarse au I^{er} siècle, s'articulaient autour de quatre axes majeurs : le retrait du monde, la gestion et l'éducation des enfants, la prière ainsi que la pratique de bonnes œuvres²¹. Pour étayer leurs propos,

put diriger et ordonner des actions de charité en son nom. Cette forme de liberté, concernant les femmes nobles, était très certainement répandue lorsque ces dernières étaient mariées avec des hommes occupant un poste ministériel. Cette analyse fut développée et soutenue dans sa thèse en 2017 : *Pouvoir, présence et actions de femmes : les épouses des ministres au temps de Louis XIV*. Si cet exemple concerne une classe sociale éloignée de celle de Françoise Le Roy, elle a le mérite de souligner la complexité juridique plutôt que d'alimenter sa fantasmée rigidité.

¹⁸ Cette peur latente de la société à voir derrière chaque veuve un facteur de désordre social a notamment été soulignée par BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.* mais aussi par POUMARÈDE, Jacques, « Le droit des veuves sous l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles) ou comment gagner son douaire » dans *Itinéraire(s) d'un historien du Droit : Jacques Poumarède, regards croisés sur la naissance de nos institutions*. Toulouse : Presses universitaires du Midi, 2011. p. 217-225.

¹⁹ POUMARÈDE, Jacques, *id.*

²⁰ Paul, *Première épître à Timothée*, I, 5-6.

²¹ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 33.

les auteur.trices de l'époque évoquaient, par exemple, les cas de Judith ou encore d'Anne la Prophétesse :

« Il y avait aussi une prophétesse, Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser. Elle était fort avancée en âge, et elle avait vécu sept ans avec son mari depuis sa virginité. Restée veuve, et âgée de quatre-vingt-quatre ans, elle ne quittait pas le temple, et elle servait Dieu nuit et jour dans le jeûne et dans la prière. Étant survenue, elle aussi, à cette même heure, elle louait Dieu, et elle parlait de Jésus à tous ceux qui attendaient la délivrance de Jérusalem ²². »

Ces modèles féminins étaient magnifiés pour l'ordre rigoureux qu'ils promettaient à la société moderne. Tous les auteurs qui s'inscrivaient dans la lignée de Paul de Tarse au sujet des femmes et de leurs devoirs aspiraient à ce que :

« cette viduité ne soit point oisive, que [leurs] enfants [les] expérimentent une vraie mère, les églises une dévote perpétuelle, les vierges une protectrice, les pauvres une miséricordieuse nourrice, les monastères une bonne amie, les orphelins une tutrice, la maison une solitaire, les compagnes un exemple de bonne odeur, et Dieu surtout une fidèle servante ²³. »

Les obligations qui concernaient les veuves allaient jusqu'à régir leurs émotions et de leur corps. Aussi fallait-il à ces femmes trouver la bonne manière d'exprimer leur douleur, qu'elle ne soit ni trop intense, ni trop minime, qu'elles sortent en somme du « premier désespoir²⁴ ». La société de l'Ancien Régime scrutait alors chacune de leurs attitudes : les femmes qui sortaient à l'excès de leur foyer étaient taxées d'être trop peu honnêtes, celles qui s'y cloisonnaient n'étaient pas assez courageuses ; celles qui parvenaient à dépasser leur propre malheur étaient trop légères tandis que celles qui étaient dévastées étaient perçues comme hypocrites²⁵.

²² *Évangile de Luc* [2.36-2.38] selon la traduction de Louis Segond, 1910.

²³ CAUSSIN, Nicolas, « Introduction pour les veuves » dans *La cour sainte*. Lyon : Philippe Borde, 1669.

²⁴ Cette formule est citée dans BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 129 et provient à l'origine des *Correspondances* de Madame de Sévigné. Paris : Gallimard, « La Pléiade », n°124, II, p. 101.

²⁵ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 128.

Le deuil que portaient ces femmes était avant tout un acte social. À l’instar des émotions et du comportement à adopter, la vêtue relevait normes précises en fonction du rang auquel appartenaient les veuves. Le point commun entre toutes les classes sociales résidait surtout dans le port de vêtements de couleur noire durant la première année du deuil, avant d’être remplacés par des vêtements de couleurs sombres. La plupart des tissus étaient autorisés, sauf ceux ornés de broderies²⁶. La noblesse portait en plus un attifet, sorte de petit bonnet descendant en pointe sur le front, ainsi qu’un voile.

Le panorama économique et géographique que nous avons dressé du duché breton nous permet de mieux saisir l’environnement dans lequel évoluait Françoise Le Roy. Par ailleurs, les repères juridiques, sociaux et culturels que nous avons posés rendent notre compréhension des enjeux plus aisée. Il s’agit, à présent, d’analyser les courants historiographiques dans lesquels notre étude s’insère pour parfaire cette vision d’ensemble.

Afin de comprendre au mieux notre source, il est fondamental d’en saisir à la fois toutes les spécificités mais aussi toutes les singularités. Se pencher sur l’historiographie qui étudie les libraire.esses et imprimeur.euses, sous l’Ancien Régime, à partir de divers documents dont les inventaires après décès est donc une démarche pertinente.

Ces écrits sont très nombreux dans nos archives : nous savons que presque un million de listes de la sorte furent rédigées entre les XV^e et XVI^e siècles par des notaires français²⁷. Ce type de source constitue donc une importante base d’informations pour l’étude des modes de vie, des habitudes de consommation et de la manière dont s’agencait le quotidien de la période²⁸. Concernant le monde du

²⁶ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 133 : l’autrice se base ici sur l’ordonnance de 1561 au sujet du luxe.

²⁷ Une grande partie de nos considérations historiographique est tirée de mon mémoire de première année de Master, p. 19-26.

²⁸ ROCHE, Daniel, *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVII^e-XIX^e siècle*. Paris : Fayard, 1997.

livre, des travaux, au début des années 2000, comme celui entrepris par Graham A. Runnalls, démontrèrent leur importance et pertinence pour la compréhension de ce domaine d'études. Ce professeur émérite de l'université d'Édimbourg se concentra, par exemple, sur l'imprimeur et libraire parisien, Jean Janot, au début du XVI^e siècle, afin d'écrire à la fois une histoire sociale - la vie quotidienne parisienne - mais aussi une histoire du livre²⁹. Son étude fut très précieuse puisqu'elle démontra, entre autres choses, l'existence fondamentale de réseaux commerciaux et familiaux qui se tissaient entre les libraire.esses.

Nous parvenons à mieux saisir le fonctionnement des entreprises de ces dernier.es en accédant à leur sphère intime. Par ailleurs, l'analyse méticuleuse des prix de chaque produit proposé par le ou la commerçant.e nous donne la possibilité de découvrir la valeur attribuée aux livres des étalages.

Si ce travail fut fondamental, il nous permit d'esquisser une fois de plus la vie et les biens d'un libraire hors du commun³⁰. Graham A. Runnalls en avait conscience lui-même : Janot était un homme très riche et faisait partie de la couche la plus aisée de la bourgeoisie citadine de Paris. Il n'était donc pas représentatif de la majorité des libraire.esses de l'époque moderne ni même n'illustrait ce que pouvait être la qualité de vie de la population au début du XVI^e siècle. Beaucoup de travaux sur les inventaires après décès se sont concentrés sur les collections les plus impressionnantes et spectaculaires, laissant de côté les petites gens et entretenant l'idée selon laquelle le peuple n'aurait pas tissé de relation avec l'objet imprimé dès les XV^e ou XVI^e siècles³¹.

Nous savons pourtant qu'il n'était pas nécessaire de savoir lire pour posséder des imprimés sous l'Ancien Régime. Ainsi, l'avocat du début du XVII^e siècle, Simon Marion, déclarait dans l'un de ses plaidoyers que la majorité de la population

²⁹ RUNNALLS, Graham A., « La vie, la mort et les livres de l'imprimeur-libraire parisien Jean Janot d'après son inventaire après décès (17 février 1522 n.s.) », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*. 2000. Vol. 78, n° 3, p. 797-851.

³⁰ RAMBAUD-ÖHLUND, Stéphanie, *Politiques éditoriales et pratiques commerciales à Paris au XVI^e siècle, l'atelier des Trepperel (1491-1531)*, sous la direction de Christine Bénévent, Université Paris sciences et lettres. Cette thèse en cours de rédaction est la continuité de l'étude de l'inventaire après décès de Jean Janot. Elle nous offre à la fois une analyse des politiques éditoriales mais aussi un « instantané de la vie de l'atelier ».

³¹ CHARON, Annie, « Les grandes collections du XVI^e siècle », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1989, p. 85-101.

cherchait à posséder des ouvrages « sans se soucier quels sont ces livres, pourvu qu'elle en ait³² ».

Si le fait d'acquérir des livres tels des « trophées » satisfaisait une tranche de la population analphabète, c'est que les ouvrages étaient aussi considérés dans leur matérialité et donc pour leur beauté physique³³. Le contenu de ces derniers n'était pas forcément un critère de sélection pour cette catégorie populaire.

Par ailleurs, au-delà du prestige qui lié à l'acquisition des livres, nous savons que l'oralité entretenait les liens entre les petites gens et les textes imprimés : ceux-ci étaient régulièrement placardés sur les murs des maisons, des bâtiments et des rues et on en demandait la lecture à voix haute afin d'en retenir le contenu et être capable, par la suite, de le maîtriser.

Ces considérations historiographiques replacent « ainsi l'imprimé et l'écrit au cœur de la vie sous l'Ancien Régime et nous permettent de mieux comprendre les enjeux liés aux livres eux-mêmes. Ceux-là furent pendant longtemps sous-estimés par les historien.nes du livre qui ne les analysaient pas comme une marchandise à part entière, en plus d'être un vecteur d'informations³⁴. Si le monde international de la recherche s'empara de cette nouvelle manière d'écrire l'histoire après la publication de *L'apparition du livre* (1958), il y eut en réalité très peu d'échos dans le domaine francophone³⁵. L'imprimé fut souvent analysé uniquement comme objet résultant d'un processus technique très précis, ou alors simplement comme source littéraire, conduisant souvent les universitaires à se focaliser sur les auteurs les plus célèbres – Montaigne, Rabelais... – en oubliant les autres qui, pourtant, faisaient bel et bien vivre les presses aux côtés des écrits qui n'étaient ni belles lettres ni essais magistraux³⁶.

³² MARION Simon, *Plaidoyez*. Paris : Michel Sonnius, 1598, p. 26. USTC 16857. Cité dans WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 94.

³³ WALSBY, Malcolm, *ibid.*, p. 94.

³⁴ Cette démarche était pourtant celle initialement impulsée et promue par Lucien Febvre et Henri-Jean-Martin dans leur ouvrage cité ci-dessous, comme le constate et déplore Malcolm Walsby.

³⁵ FEBVRE, Lucien et MARTIN, Henri-Jean, *L'apparition du livre*. Paris : A. Michel, 1958.

³⁶ WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale...*, p. 9. Se reporter ici à cet ouvrage qui souligne les manquements des travaux précédents, tout en mettant en évidence une conception nouvelle. Les objets imprimés sont mis au cœur de problématiques plus larges : économiques, politiques, commerciales...

Par ailleurs, lorsque des travaux étaient menés de manière méticuleuse et approfondie, ils mettaient très régulièrement de côté les centres d'imprimerie provinciaux. On esquissa souvent un développement de l'histoire du livre que l'on voudrait linéaire, celui-ci se déroulant toujours à partir des premières presses parisiennes, au sein des murs de la Sorbonne, en 1470, et se poursuivant, par la suite, à Lyon, avant de s'implanter dans des centres de taille plus modeste.

Les recherches récentes menées par Malcolm Walsby montrent qu'il n'en était rien et que cette linéarité nous conduit, en réalité, à dévaluer les centres provinciaux³⁷. Dans la région qui nous intéresse, la Bretagne, la première presse qui s'installa à Bréhan-Loudéac en est la parfaite illustration. Ce village accueillit son premier imprimé en 1484, ce qui est d'ailleurs très tôt lorsque nous comparons cela avec les situations locales au sein de toute l'Europe³⁸. Le village de Bréhan-Loudéac était loin d'être le plus important du duché à l'époque et sa place ne lui octroyait aucune plus-value : il fallait une journée de marche pour accéder à la première ville peuplée à proximité³⁹. Pourtant, cette petite ville, à l'instar d'Albi, Cluny, Troyes, ou encore Toulouse, fut la première à produire un imprimé en Bretagne. C'est en considérant ces centres urbains modestes que nous entendons écrire la suite de l'histoire du livre, en leur accordant l'importance qu'ils méritent.

Cette histoire provinciale du livre vient dès lors compléter et enrichir celle des grands et principaux centres d'imprimerie que nous connaissons déjà⁴⁰. Soulignons toutefois que lorsque des travaux s'orientèrent vers la province, ils ne furent pas accueillis ni même salués comme il se devait ou alors restèrent cantonnés à leur région d'étude, en termes de réception⁴¹.

Afin d'exploiter au maximum notre source – l'inventaire après décès de Françoise Le Roy -, il nous faut également adopter une autre approche. Cette

³⁷ WALSBY, Malcolm, *Booksellers and printers in provincial France, 1470-1600*. Leyde : Brill, 2021. The Handpress world, volume 68.

³⁸ S. n., *Le trespassement de nostre dame* : FOUQUET, Robin et CRÈS, Jean, 1484.

³⁹ WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany...*

⁴⁰ Pour Lyon par exemple, Malcolm Walsby suggère la consultation de l'étude suivante : BAUDRIER, Henri, *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : Auguste Brun, 1895. Pour Paris, bien qu'incomplète et maladroite, l'œuvre suivante : RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens, libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie : depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVI^e siècle....* Paris : A. Claudin, 1898.

⁴¹ WALSBY, Malcolm, *Booksellers and printers in provincial France...* Voilà en tout cas le triste constat que dresse l'auteur dans son introduction.

dernière doit parvenir à saisir au mieux toute la diversité des biens listés dans l'inventaire tout en en dressant une typologie claire et utile aux recherches futures. Aussi pensons-nous que notre histoire doit être également sérielle.

Ce courant historiographique des années 1950 se cantonna d'abord à l'histoire économique. Faisant suite à l'école des Annales de Lucien Febvre et Marc Bloch, Pierre Chaunu⁴², Fernand Braudel⁴³, Ernest Labrousse⁴⁴ et d'autres initiés décidèrent alors de coupler leur discipline à celles des sciences humaines. L'histoire quantitative se concentra ainsi sur l'évolution des structures telles que la démographie ou encore la production. Elle parvint de la sorte à dessiner des phénomènes existants sur un temps long – des crises, des relances... Pour l'un de ses promoteurs, Jean Marczewski, l'histoire quantitative se définit comme une :

« méthode d'histoire économique qui intègre tous les faits étudiés dans un système de comptes interdépendants et qui en tire des conclusions sous forme d'agrégats quantitatifs déterminés, entièrement et uniquement, par les données du système⁴⁵. »

Pour prétendre écrire l'histoire de la sorte, il faut, selon l'auteur, couvrir « entièrement l'univers économique⁴⁶ » et donc décrire l'acquisition des matières premières, de leur transformation, de leur distribution une fois changées en revenu... Cette histoire, essentiellement économique, nous permet de dresser peu à peu la place du livre en tant que véritable marchandise au sein d'un marché complexe.

Toutefois, la distinction établie par Jean Marczewski entre « la véritable histoire sérielle et l'histoire *ponctuelle*⁴⁷ » nous interpelle. Selon cet historien, les monographies qui choisissent cette histoire ponctuelle :

« ne peuvent être insérées directement dans l'histoire quantitative, car elles ne recouvrent qu'une petite fraction du champ étudié. Elles ne sont utilisables en tant qu'échantillon

⁴² CHAUNU, Pierre, *Histoire quantitative, histoire sérielle*. Paris : A. Colin, 1978. Cahier des Annales 37.

⁴³ BRAUDEL, Fernand, « Pour une histoire sérielle : Séville et l'Atlantique (1504-1650) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 18^e année, n°3, 1963. p. 541-553.

⁴⁴ LABROUSSE, Ernest, LÉON, Pierre et GOUBERT, Pierre, *Histoire économique et sociale de la France : (1660-1789)*. Tome II. *Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*. Paris : Presses universitaires de France, 1970.

⁴⁵ MARCZEWSKI, Jean, *Introduction à l'histoire quantitative*. Genève : Droz, 1965, p.15.

⁴⁶ MARCZEWSKI, Jean, *loc. cit.*

⁴⁷ *Ibid.* p. 49.

d'une population de faits, dans un espace historique déterminé, qu'à condition de répondre aux exigences bien précises de la technique des sondages⁴⁸. »

Or, cette manière d'appréhender l'histoire (*du dedans*, comme lui-même le dit et le rejette à la fois) est absolument nécessaire⁴⁹. Nous avons besoin d'étudier notre sujet ainsi que son commerce au sein d'une temporalité claire mais aussi au cœur d'une époque qui présenta des enjeux singuliers et qui tissa des rapports spécifiques avec l'économie, le pouvoir et le religieux.

C'est l'histoire de Nantes et du livre à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle dont nous traitons et dont nous analysons les implications. La vision interne nous semble alors être terriblement sous-estimée par l'auteur et c'est au contraire grâce à elle que nous souhaitons saisir la stratégie et la logique de Françoise Le Roy.

Cela nous conduit à endosser, dans le même temps, les ambitions de la micro-histoire. C'est justement en réaction à des récits strictement économiques, dans les années 1980, que ce courant historiographique émergea en France. La *microstoria* italienne, à l'origine de cette dynamique nouvelle, chercha surtout à mettre en avant « la richesse et la chair des parcours individuels⁵⁰ ». Son objectif consistait à révéler les liens par lesquels sont imbriqués les sujets de l'histoire - ces derniers étant tantôt soutenus par les premiers, tantôt astreints⁵¹. Le changement d'échelle qu'induit la micro-histoire nous permet ainsi de voir les constructions nouvelles entre chacune des dynamiques historiques - « stratégies individuelles, trajectoires biographiques, individuelles ou familiales⁵² ».

Ne nous trompons cependant pas : il ne s'agit pas ici de décréter que l'histoire écrite à taille humaine détrône celles rédigées à la hauteur des États ou des grandes

⁴⁸ MARCZEWSKI, Jean, *loc. cit.*

⁴⁹ « L'avantage des méthodes quantitatives se réduit en somme au fait qu'elles déplacent le moment où joue le choix de l'observateur : au lieu d'intervenir pendant l'observation de la réalité à décrire, il se manifeste essentiellement lors de la construction du système de références [...] », *ibid.*, p. 13.

⁵⁰ OFFENSTADT, Nicolas, DUFAUD, Grégory et MAZUREL, Hervé, *Les mots de l'historien*. [2^e édition revue et corrigée]. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2009.

⁵¹ Cette idée, surtout soutenue par Norbert Elias, est évoquée dans l'article sur la *microstoria* de Paul-André Rosental pour l'Encyclopédie *Universalis*. Nous nous reportons ici à la citation suivante formulée par ce même auteur : « Contrairement à une idée reçue, la micro-histoire se situe à l'échelle de la configuration (Norbert Elias) et non de l'individu : elle insère les personnes dans un tissu de liens qui, simultanément, les aident et les contraignent, en conditionnant leur marge de manœuvre. ».

⁵² REVEL, Jacques, *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996. Hautes études, p. 12.

institutions. En réalité, nous croyons à la combinaison de ces deux analyses. Elles nous permettent d'observer la densité du réel ⁵³.

Aux divers courants historiographiques dont nous épousons les ambitions et méthodes, il convient d'ajouter l'histoire des femmes et du genre. Cette discipline émergea, en France, après les revendications et combats féministes des années 1970. Les universitaires de l'époque ouvrirent un nouveau champ de réflexion dans lequel les concepts de « rapports de sexe » et de « genre » puisèrent leurs racines⁵⁴. Parmi les travaux portant sur cette thématique, il nous faut d'abord citer les cinq tomes de *l'Histoire des femmes en Occident*, publiés sous la direction de Michelle Perrot et Georges Duby en ce qu'ils se sont imposés comme une référence⁵⁵. Synthèse des premières études portant sur les femmes et leur condition, ces cinq ouvrages permirent de poser les jalons d'un nouveau champ d'étude. S'il leur fut reproché de ne pas assez prendre position dans les débats qui leurs étaient contemporains, ces livres peuvent être considérés comme fondateurs pour l'enquête que nous souhaitons mener ici.

Les revues historiques et scientifiques de l'époque apportèrent elles aussi leur pierre à l'édifice, se présentant comme lieux de mémoire et de transmission mais également comme espaces d'expression et de débat, tout en constituant un tremplin pour la discipline afin de la faire connaître à la communauté des historien.nes et, plus largement, au grand public⁵⁶.

⁵³ LEPETIT, Bernard, *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996. Hautes études, p. 92. Ici, notre position rejoint celle endossée par cet auteur au sein de l'œuvre dirigée par Jacques Revel : « aucune échelle ne jouit d'un privilège particulier. Les macro-phénomènes ne sont pas moins réels, les micro-phénomènes pas plus réels (ou inversement) : il n'y a pas de hiérarchie entre eux [...]. Ainsi, la multiplication contrôlée des échelles de l'observation est susceptible de produire un gain de connaissance dès lors que l'on postule la complexité du réel (les principes de la dynamique sociale sont pluriels et se donnent à lire selon des configurations causales différentes) et son inaccessibilité (le mot de fin n'est jamais donné et la modélisation est toujours à reprendre). ».

⁵⁴ Le concept de « sexe » a été supplanté, par la suite, par celui de « genre » mais, durant les premières années de la recherche en histoire des femmes, c'était le terme de « sexe » qui primait. Par souci de cohérence avec notre contemporanéité et ses travaux récents, nous emploierons ici le mot « genre ».

⁵⁵ DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident*. Paris : Perrin, 2002.

⁵⁶ Parmi ces revues scientifiques, il nous faut évoquer *Pénélope, pour l'histoire des femmes* qui produisit des articles de 1979 à 1985 ; puis la revue *CLIO*, maintenant intitulée *CLIO. Femmes, Genre, Histoire*, qui chercha, dès ses débuts, à lutter contre le « sentiment de déperdition » de la discipline que constitue l'histoire des femmes et du genre. Cf. THÉBAUD Françoise et ZANCARINI-FOURNEL, Michelle (dir.), « CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés : naissance et histoire d'une revue », *L'Histoire des femmes en revues, France-Europe*, n°16, 2002, p. 9-22.

À l'échelle internationale, c'est surtout l'article de Joan Kelly-Gadol qui posa les bases de l'histoire des femmes à l'époque moderne⁵⁷. Sa remise en question de la période humaniste, sur ces soi-disant effets libérateurs sur les femmes, incita d'autres chercheurs et chercheuses à se pencher sur la question. Bien que l'analyse de la Renaissance, dans son article, ne concerne pas notre étude du premier quart du XVII^e siècle, nous pouvons tirer parti des quatre critères que Kelly-Gadol dressa afin de juger la perte ou le gain de liberté des femmes⁵⁸. Citons, par exemple, le rôle économique et politique du deuxième sexe. Étudier l'accès au travail de Françoise Le Roy, sa pratique du métier mais aussi son rapport à la propriété pourrait nous aider à mieux saisir la vie quotidienne de ses consœurs, marchandes ou artisanes dans un même espace urbain. Enfin, l'article de l'historienne états-unienne posa la question fondamentale de l'universalité de l'expérience⁵⁹. Autrement dit, Joan Kelly-Gadol invita à distinguer les pratiques de certaines femmes de celles du plus grand nombre ; ne pas comparer le vécu des plus aisées avec celui de celles des campagnes ou des modestes marchandes, par exemple.

Les *gender studies* anglophones firent émerger le concept d'*agency* dont il nous faut nous emparer pour mener à bien notre étude. Elles en firent un élément-clé de leur réflexion, laquelle se développa, grâce à l'ajout de la notion de genre, au-delà de la simple opposition entre déterminisme et liberté. Le concept – tantôt traduit en français par « capacité d'agir », tantôt par « puissance d'agir » ou bien par « agence », « agentivité », voire même par « agencéité » ou encore par « angencivité » – connut un véritable succès au tournant des années 1980, au point de parler d'un *agentivity turn*⁶⁰.

⁵⁷ KELLY-GADOL, Joan, « Did Women Have a Renaissance ? » dans BRIDENTHAL, Renate, KOONZ Claudia (dir.), *Becoming visible. Women in European History*. Boston : Houghton Mifflin, 1977, p. 21-47.

⁵⁸ Les quatre critères ne peuvent pas être mobilisés dans notre étude, notre source ne nous offrant pas un panorama assez large. Cependant, il nous paraît important de les énoncer pour les recherches futures. Joan Kelly-Gadol évoque donc la régulation de la sexualité des femmes par rapport à celle des hommes, mais aussi leur accès à l'éducation et aux institutions attenantes. Enfin, l'historienne met l'accent sur l'idéologie qui circule à leur propos : quels sont les discours portés sur les femmes dans les arts, en littérature ? Quels regards les dominants portent-ils sur cette partie de la population, quelle réalité sociale nous renvoient ces miroirs ? cf. KELLY-GADOL, Joan, *Id.*, p. 176.

⁵⁹ WIESNER-HANKS, Merry, « Do Women Need the Renaissance? », *Gender & History*, vol. 20, n°3, 2008, p. 539-557. C'est surtout pour cette dimension que Merry Wiesner-Hanks salua l'article de sa consœur et l'érigea au rang de contribution fondatrice.

⁶⁰ Cette multitude de termes fut soulignée par Anne Montenach dans : MONTENACH, Anne, « Introduction », *Rives méditerranéennes*, 41 | 2012, p. 7-10. Dans cette introduction, elle s'appuya notamment sur la journée d'études « Jeunes Chercheurs » qui eut lieu le 30 mars 2011, à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, laquelle fut à l'initiative du groupe Genre, Femmes, Méditerranée (UMR TELEMME). Nous utiliserons dans notre étude la traduction française « agentivité ».

Celui-ci soutenait que les relations de pouvoir sont en réalité celles qui, paradoxalement, permettent la construction de la conscience de soi. Cette relation complexe à la subordination est dépeinte dans les écrits de Judith Butler qui œuvra généreusement pour les *gender studies*. Ainsi, la philosophe états-unienne expliqua que « l'assujettissement désigne à la fois le processus par lequel on devient subordonné à un pouvoir et le processus par lequel on devient un sujet⁶¹ ». Avec cette définition, nous comprenons donc que l'*agency* réside dans les structures de pouvoir et non à l'extérieur de celles-ci⁶².

Une autre définition, cette fois-ci plus contemporaine, parvient à nous satisfaire en ce qu'elle embrasse les enchevêtrements dont témoigne ce terme ; l'agentivité doit être pensée comme la « complicité avec, de l'accommodation ou du renforcement *statu quo* et quelquefois tout à la fois⁶³ ».

Cependant, bien que cette notion nous semble être fondamentale, elle présente, au moins, trois limites notables. La première, formulée par Anne Montenach, souligne l'unique compréhension du terme en tant que simple « résistance aux normes sociales », similaire à une certaine « téléologie de l'émancipation⁶⁴ ». La deuxième, qui abonde dans ce sens, révèle la vision eurocentrée de la lecture : comprendre l'*agency* telle que nous l'avons jusqu'à présent décrite revient à ériger un schéma binaire autour de l'opposition entre soumission et résistance et, par-là même, « naturaliser l'idéal social de liberté⁶⁵ ». Enfin, et c'est ce qui est le plus criant dans notre étude, le concept d'*agency* est difficile à déterminer selon les sources. En effet, comment savoir de manière certaine si Françoise Le Roy, faisant face à un certain nombre de contraintes, parvint à les

⁶¹ BUTLER, Judith, *La vie psychique du pouvoir*. Paris : Ed. Léo Scheer, 2002, 307 p.

⁶² Pour une meilleure compréhension du concept, nous pouvons renvoyer au travail suivant : GIDDENS, Anthony, *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*. Cambridge : Polity, 1984. Ce dernier définit le terme « agentivité » de la façon suivante : « *Agency refers not to the intentions people have in doing things but to their capability of doing those things in the first place (which is why agency implies power ; cf the Oxford English Dictionary definition of an agent, as, « one who exerts power or produces an effect). Agency concerns events of which an individual is the perpetrator, in the sense that the individual could, at any phase in a given sequence of conduct, have acted differently* », enfin, qu'une véritable distinction d'usage est faite par l'auteur entre les termes « action » et « *agency* », preuve que ce dernier apporte des éléments complémentaires.

⁶³ AHEARN, Laura dans DURANTI, Alessandro (dir.), *Key Terms in Language and Culture*. Wiley-Blackwell : 2001, p. 7-9 cité par GALLOT, Fanny, « L'*agency* : un concept heuristique pour penser le genre et les classes populaires », *Écrire l'histoire*, 20-21 | 2021, p. 35-42.

⁶⁴ MONTENACH, Anne, *ibid.*

⁶⁵ MAHMOOD, Saba, *Politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*. Paris : La Découverte, 2009, 311 p.

contourner, à s'y opposer ou à simplement faire avec ? Il s'agit, la plupart du temps en Histoire, de réussir à lire entre les lignes pour déceler cette agentivité.

Puisque le rôle des femmes fut étudié en histoire économique, sociale mais aussi culturelle, les historien.nes de l'imprimé s'emparèrent de cette nouvelle thématique, en se demandant, tout d'abord, si les femmes avaient eu, elles aussi, une histoire du livre⁶⁶. Pour cela, il fallut interroger les travaux précédemment réalisés dans cette discipline pour parvenir à repérer les femmes au sein des différents rôles propres au monde de l'imprimerie. Michelle Levy déplora, par exemple, dans l'un de ses articles, l'absence du concept de genre dans le circuit de communication de Robert Darnton⁶⁷. Celui-là, par sa rigidité, ne laissa aucune place aux pratiques moins formelles qui avaient tendance à se chevaucher et dans lesquelles beaucoup de femmes prenaient part⁶⁸.

C'est justement pour contrebalancer ce manquement que plusieurs études se penchèrent sur les responsabilités qui incombaient aux femmes dans le milieu de l'imprimé mais aussi sur leurs créations, leurs entreprises. Les premiers travaux mirent l'accent sur des personnalités célèbres, hors du commun, qui avaient un lien presque privilégié avec l'objet livre. Citons, par exemple, Marguerite de Navarre, membre de la famille royale ou encore Louise Labé, grande courtisane. Des études plus récentes choisirent, au contraire, de mettre à l'honneur une plus grande diversité de sujettes, tout en veillant à ne pas distinguer la « haute » littérature des autres textes⁶⁹.

En 1997, Roméo Arbour proposa une première exploration de la participation de la gent féminine au sein des métiers du livre⁷⁰. Sa recherche s'appuyait tant sur les livres imprimés et édités par des femmes que sur des contrats et autres documents d'archives. Ces derniers étant très rares lorsqu'ils concernent des femmes,

⁶⁶ Cette formulation fait évidemment référence à l'article de 1977 que nous avons déjà évoqué ci-dessus. Michelle Lévy poursuit ce questionnement dans l'une de ses études publiées en 2014 : LEVY, Michelle, « Do Women Have a Book History ? », *Studies in Romanicism*, vol. 53, n°3, p. 296-317.

⁶⁷ DARTON, Robert. « What Is the History of Books? », *Daedalus*, vol. 111, n°3, 1982, p. 65-83.

⁶⁸ LEVY, Michelle, *Id.*, p. 300.

⁶⁹ Ce parti pris fut notamment celui de Susan Broomhall. Cf. BROOMHALL, Susan, *Women and the Book Trade in Sixteenth Century France*. Aldershot ; Burlington : Ashgate, 2002. Néanmoins, malgré son engagement, nous constatons au fil de notre lecture que l'universitaire australienne perpétua la tendance en s'appuyant sur des femmes lettrées très connues telles que Christine de Pizan, Pernelle de Guillet, etc.

⁷⁰ ARBOUR, Roméo, *Les femmes et les métiers du livre (1600-1650)*. Paris : Didier érudition, 1997.

l'ambition n'était pas celle de l'exhaustivité. Si l'auteur ne dressa « ni une défense, ni une apologie de ces femmes », il put au moins proposer un panorama des « éditrices, directrices d'imprimerie et vendeuses de livres » afin de combler cette lacune historiographique⁷¹. Celle-ci avait été quelque peu suppléée par les travaux de Henri-Jean Martin où les veuves étaient signalées, ceux de Hubert Carrier où nous découvrons certaines femmes responsables d'impression de mazarinades et, enfin, ceux de Simone Legay qui effleuraient du doigt le cas des veuves de libraires lyonnais⁷². C'est surtout l'étude de Roméo Arbour qui permet de poser plus profondément les jalons de la thématique qui nous intéresse ici.

D'autres travaux tout aussi importants pour notre discipline méritent d'être évoqués en ce qu'ils se sont appesantis tantôt sur la viduité et l'agentivité de nos sujettes⁷³, tantôt sur leur rôle en province⁷⁴. Certains traitèrent même des lignées féminines actives dans le monde du livre⁷⁵ tandis que d'autres soulignèrent le dynamisme des imprimeuses, éditrices et libraresses⁷⁶. Cependant, la plupart ne mettaient pas assez en avant ni n'assumaient la dimension genrée de leurs études. Ainsi de Rémi Jimenes qui se concentra sur la carrière de Charlotte Guillard mais qui considéra qu'une « approche dite *genrée* » n'éclairait pas assez les processus autour du livre, pis encore, que cette dernière s'avérerait trop pernicieuse. En effet, selon le chercheur français qui s'inspira de Chartrier, mettre un individu au centre de la réflexion sur le processus de publication reviendrait à dire que celui-ci est strictement individuel.

⁷¹ *Ibid.*, p. vii.

⁷² Roméo Arbour cite : MARTIN, Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*. Genève : Librairie Droz, 1969 ; CARRIER, Hubert, *La presse de la fronde : 1648-1653 : les Mazarinades*. Genève : Librairie Droz, 1989-1991 ; LEGAY, Simone, *Un milieu socio-professionnel : les libraires lyonnais au XVII^e siècle*, s.l. : s.n. 1995.

⁷³ WYFFELS, Heleen, « A Window of Opportunity: Framing Female Owner-Managers of Printing Houses in Sixteenth-Century Antwerp », dans ADAM, Renaud, DE MARCO, Rosa, WALSBY, Malcolm (dir.), *Books and Prints at the Heart of the Catholic Reformation in the Low Countries (16th-17th centuries)*. Leyde : Brill, 2023, p. 9-22.

⁷⁴ SKORA, Sylvain, « Héritières et pionnières : les femmes et le livre à Rouen à l'époque moderne » dans BELLAVITIS, Anna, JOURDAIN, Virginie, LEMONNIER-LESAGE, Virginie et ZUCCA MICHELETTO, Béatrice (dir.), « Tout ce qu'elle saura et pourra faire » : *Femmes, droits, travail en Normandie du Moyen Âge à la Grande Guerre*. Mont Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2015.

⁷⁵ SIMONIN, Michel, « Trois femmes en librairie : Françoise de Louvain, Marie L'Angelier, Françoise Patelé (1571-1645) » dans COURCELLES de, Dominique et VAL JULIAN, Carmen (dir.), *Des femmes et des livres : France et Espagne, XIV^e-XVII^e siècle*. Paris : Publications de l'École nationale des chartes, 1999.

⁷⁶ Si, pour le lecteur ou la lectrice contemporaine, le terme « libraresse » peut surprendre, il nous faut rappeler qu'il était usité à l'époque moderne, comme l'atteste le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* de Huguet Edmond. Il en va de même pour « autrice », cf. DMF.

Ces différentes manières d'écrire et d'appréhender l'histoire que nous venons d'évoquer sont celles que nous décidons de mettre en pratique dans le cadre de nos recherches. En étudiant le rôle de Françoise Le Roy, nous entendons comprendre, grâce à cette étude de cas, tous les enjeux attenants aux imprimeuses, libraires et éditrices commerciales de Nantes, ville bretonne qui eut une importance croissante au début du XVII^e siècle.

De la sorte, nous parvenons à dépeindre les spécificités provinciales - surtout bretonnes - face à une historiographie du livre et de l'imprimé qui s'est longtemps contentée des cas parisiens ou lyonnais mais qui a également très largement favorisé les figures masculines. L'analyse du fonctionnement et de la stratégie commerciale de la librairie de Françoise Le Roy nous permet, par ailleurs, d'avoir un regard plus aiguisé sur ce qu'étaient réellement les capacités techniques bretonnes de production en cette fin du XVI^e siècle et en ce début du XVII^e siècle. En déterminant le nombre de livres produits et mis en vente, leurs formats, leurs sujets et leurs publics, nous sommes en mesure de mieux saisir ce dont était capable la gent féminine et d'embrasser plus largement le panorama intellectuel de l'époque. Celui-ci nous offre alors la possibilité de comprendre les enjeux « du dedans », à taille humaine, nous invitant par la même occasion à entrer véritablement dans la boutique d'une libraire de la période, d'en apercevoir chacune des étagères et d'en imaginer la configuration⁷⁷.

Ces ambitions de recherche découlent de l'analyse très précise de notre source⁷⁸. Cette dernière est conservée aux Archives départementales de Loire-Atlantique. Elle se compose de 37 feuilles manuscrites. Celles-ci témoignent, malgré elles, des conditions dans lesquelles elles ont été très probablement rédigées : écriture peu soignée, ratures, taches d'encre et parfois même erreurs dans les titres d'ouvrages cités... Les premières lignes nous indiquent que ce document est un :

⁷⁷ *Hommes et deux chiens dans une librairie*, Dirck et Salomon de Bray, XVII^e siècle, Rijksmuseum, Amsterdam. Ce dessin mobilisé par Malcolm Walsby (*L'imprimé en Europe occidentale...*) nous dévoile par exemple l'intérieur d'une boutique spécialisée dans la vente de livres. Mais ces images sont rares et nous avons donc beaucoup de difficultés à concevoir l'intérieur d'une boutique de livre de l'époque, faute de sources exploitables.

⁷⁸ « Inventaire des biens meubles, lettres, tiltres et enseignemens de la succession de deffuncte Françoise Leroy, vivante femme... », 1616, AD Loire-Atlantique.

« Inventaire des biens meubles, lettres, tiltres et enseignemens de la succession de deffuncte Francoise Leroy, vivante femme en secondes nopces de Pierre Fevrier maistre libraire et imprimeur et auparavant veuve de deffunct Luc Gobert vivant aussy imprimeur et libraire ledit inventaire faict par la court de la prevosté de Nantes⁷⁹. »

L'étude de cet inventaire après décès requiert, au préalable, une connaissance solide et générale de ce type de documents⁸⁰. Soulignons que les inventaires après décès n'avaient rien d'obligatoire ni de systématique. Ils étaient réalisés lorsqu'un foyer le demandait, très souvent pour assurer la bonne succession des biens du défunt ou de la défunte. C'est dans ce cadre que cet inventaire a été rédigé, ainsi il est inscrit que c'est :

« pour la conservation des droictz et interestz de Nicollas Gobert fils mineur et heritier desdits deffuncts Gobert et Leroy sa femme auquel mineur tout et chascun meubles appartiennent⁸¹. »

Une fois la demande verbalisée, trois personnalités se rendaient au domicile de la personne décédée : les sergents de l'échevinage, les notaires et les priseurs jurés. La rédaction était majoritairement assurée par un clerc à qui les notaires dictaient quoi écrire. De manière plus formelle, les études qui se focalisent sur les inventaires après décès mettent en évidence la présence de chacun des éléments suivants :

- un intitulé :

« Inventaire des biens meubles, lettres, tiltres et enseignemens de la succession de deffuncte Francoise Leroy, vivante femme en secondes nopces de Pierre Fevrier maistre libraire et imprimeur et auparavant veuve de deffunct Luc Gobert vivant aussy imprimeur et libraire ledit inventaire faict par la court de la prevosté de Nantes⁸² » ;

⁷⁹ 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 69, l. 1-4.

⁸⁰ Notons que beaucoup d'éléments mobilisés ici sont issus de mon mémoire de première année de master CEI.

⁸¹ 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 69, l. 4-6.

⁸² *Ibid.*

- une date :

« Du vingt huitiesme jour dudit moys d'apvril dict an mil six cent dixsept⁸³ » ;

- les noms des notaires et des priseurs jurés :

« Pierre de Faur et Jan Bernard [...], Robert de la Rerre [...], Janne Georget et Marguerite Gervais [...], Nicolas Hugueville et Guillaume Huet [...], Pierre Doriou et Hillaire Mauclerc⁸⁴ » ;

- mais aussi les noms des personnes responsables de celles mineures et proches des défunt.es :

« Jan le Royer tuteur dudit mineur et aussy en presence de Guillaume Huet maistre libraire et Jehanne Vallier tailleuse d'habitz a ce voisine et amye desdits deffunctz ⁸⁵ » ;

- ainsi que quelques informations sur la personne défunte :

« deffuncte Francoise Leroy, vivante femme en secondes nopces de Pierre Fevrier maistre libraire et imprimeur et auparavant veuve de deffunct Luc Gobert [...]trouvez tant au logis de la librarie le tout en la rue de la chausse de ceste ville de Nantes paroisse de St Denys⁸⁶ ».

En parallèle de ces éléments, nous trouvons l'énumération et la prise des biens qui s'accompagnent d'une description plus ou moins brève des objets cités ainsi que de leur valeur estimée. Graham Runnalls nous apprend, par ailleurs, qu'un ordre revenait souvent dans l'énumération du mobilier et que les biens étaient inventoriés pièce par pièce avant de déboucher sur le linge de corps et de maison et en terminant par des biens plus spécifiques tels que les livres ou les outils relatifs au

⁸³ *Ibid.*, l. 190.

⁸⁴ *Ibid.*, respectivement l.14, 53, 64, 192, 444.

⁸⁵ *Ibid.*, l. 8-10.

⁸⁶ *Ibid.*, l. 2-3, 11-12.

métier du ou de la défunt.e ; ici ce sont surtout les rames de papier, les caractères mobiles, les presses etc⁸⁷.

Enfin, les derniers éléments concernaient ce qu'il devait advenir de la fortune de la personne décédée en termes de succession :

« ledit inventaire faict par la court de la prevosté de Nantes
pour la conservation des droictz et interestz de Nicollas Gobert
fils mineur et heritier desdits deffuncts⁸⁸ »

À l'issue de ce travail, l'évaluation finale de la totalité des biens était exposée. Notre source ne présente, elle, que la somme totale de la librairie :

« Lequel prisage de librairie se monte sauf erreur de ... et calcul
la somme de quatre cent trante un livres deux sous⁸⁹ »

Et de l'imprimerie :

« l'imprimerie dessus se monte suivant ledit prisage la somme
de cent quatre vingtz unze livres dix solz tournoiz⁹⁰ »

Lorsque les inventaires après décès sont étudiés avec l'esprit critique que leur consultation requiert, ces documents sont une véritable mine d'informations pour l'étude de la culture matérielle des milieux populaires. Contrairement aux documents iconographiques, les inventaires après décès ne répondaient à aucun canon esthétique, même si nous avons vu qu'ils suivaient une logique commune. Les travaux de Daniel Roche, revus par Benoît Garnot, en sont une bonne illustration⁹¹. En effet, le premier historien - qui s'est penché sur le peuple de Paris en analysant l'imagerie d'Orléans - soutenait que les justaucorps furent pendant longtemps portés par cette catégorie de la population. Or, Benoît Garnot remarqua le contraire grâce à son étude réalisée à partir des inventaires après décès. Les gilets auraient, en réalité, remplacé les justaucorps beaucoup plus tôt que ce que ne le pensait Daniel Roche. Cet exemple parmi tant d'autres nous montre bien que ces écrits notariaux offrent un aperçu du mode de vie de la population.

⁸⁷ RUNNALLS, Graham A., « La vie, la mort et les livres de l'imprimeur-libraire parisien Jean Janot d'après son inventaire après décès (17 février 1522 n.s.) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*. 2000. Vol. 78, n° 3, p. 797-851. Nous nous basons ici essentiellement sur ce travail.

⁸⁸ 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 69, l. 473-475.

⁸⁹ 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 69, l. 436-437.

⁹⁰ 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 69, l. 470-471.

⁹¹ GARNOT, Benoît, « La culture matérielle du peuple de Chartres au XVIII^e siècle : Méthodes de recherche et résultats », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 95, numéro 4, 1988, p. 401-410.

Par ailleurs, nous devons souligner que la présence des priseurs jurés lors de la rédaction de ces documents, nous garantit un certain degré d'expertise dans la description et l'évaluation des objets étudiés. Dans le cas de la prise des biens de Françoise Le Roy, ce furent des spécialistes et des gens de métier qui furent mobilisés. Ils et elles avaient donc une meilleure connaissance de la valeur des choses. Ils et elles étaient :

« [...] maîtres menuisier [...] maître fourbisseur de armurie
[...] lingères et revanderesses de hardes [...] maîtres librayres
[...] imprimeur et libraire⁹². »

Cette expertise que possédait chacun de ces individus n'était pas systématiquement convoquée pour les prises communes. C'était surtout lorsqu'il s'agissait de personnes importantes et très riches, qui disposaient donc de beaucoup de matériels et surtout de biens spécifiques, qui bénéficiaient de ce traitement de faveur.

Enfin, gardons à l'esprit que les inventaires après décès n'étaient pas uniquement réclamés par des personnes âgées en fin de vie, bien au contraire. Ils étaient très souvent réalisés lorsque le ou la veuve souhaitait se remarier après le décès de son ou sa compagne, ce qui survenait donc à un âge moyennement avancé. Pour les hommes de la petite noblesse, en Haute-Bretagne, l'âge moyen du premier mariage était de 23,6 ans de 1581 à 1650. Pour les femmes de même condition, de la même région et à la même période, cela avoisinait les 24,4 ans ⁹³. En somme, les inventaires étaient réalisés lorsqu'il y avait un problème d'unicité d'héritage. « [Ils] sont donc représentatifs du genre de vie des actifs »⁹⁴.

Bien que ces documents soient d'une réelle utilité et pertinence pour l'analyse historique, les informations qu'on en extrait doivent être traitées avec prudence. Certains des objets faisant partie des biens du ou de la défunte étaient, par exemple, sous-évalués. Ils étaient souvent présentés comme faisant partie d'un ensemble et n'étaient pas distingués les uns des autres. Aussi nous est-il difficile de repérer des objets spécifiques ou de saisir la valeur singulière de chaque bien. Pour l'étude des

⁹² 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 69, respectivement l. 14-15, 53, 65, 192, 445.

⁹³ NASSIET, Michel, *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse en Bretagne XV^e-XVIII^e siècle*. Rennes : Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993. Archives historiques de Bretagne 5, p. 267.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 403.

livres ou des images, cela est d'autant plus problématique que les éditions, émissions ou états n'étaient pas clairement indiqués ⁹⁵. Il était, par ailleurs, courant de ne pas se pencher, au moment de la prise, sur la composition des recueils et de ne pas relever la présence, par exemple, de différents écrits au sein d'une même reliure ⁹⁶.

La négligence avec laquelle les objets étaient régulièrement décrits nous pose également problème. Concernant l'étude des livres, le format était peu souvent donné et des éléments qui auraient pu nous permettre de connaître véritablement les conditions de vente étaient omis (les feuillets étaient-ils systématiquement déjà reliés par exemple ?).

Concernant les possessions les plus précieuses, elles étaient parfois sujettes aux mensonges et aux fraudes : ne pas les déclarer constituait une possibilité de les garder pour soi. Ainsi, la totalité des biens pouvait ne pas être listée.

Par ailleurs, Graham A. Runnalls souligne - en s'appuyant sur les travaux d'Albert Labarre et de Madeleine Jurgens⁹⁷ - qu'une grande prudence doit être adoptée quant aux prix donnés aux objets de l'inventaire. Nous l'avons dit, beaucoup étaient sous-estimés - de moitié, voire plus - car ils reflétaient surtout « le pouvoir de justice exercé par l'échevinage d'une ville donnée⁹⁸ ». Aussi n'étaient-ils pas toujours le juste reflet du marché de l'époque. Il n'en demeure pas moins que, toutes ces précautions prises, l'inventaire après décès de Françoise Le Roy constitue matériau de recherche intéressant.

Il l'est d'autant plus que notre source fait suite à celle de Luc Gobert, défunt mari de notre librairesse. La succession et la cohérence de ces deux documents sont tout à fait inédites et offrent des conditions de travail presque idéales. Grâce à cela,

⁹⁵ Cette distinction entre édition, émission et état est fondamentale pour bien saisir l'évolution d'un imprimé ainsi que pour comprendre le fonctionnement de ce marché. Nous nous appuyons ici sur le travail suivant : BOWERS, Fredson Thayer, *Principles of bibliographical description*. New York : Russell & Russell, 1949. Cet auteur définit, en effet, l'édition comme étant tous les exemplaires d'un livre qui utilisent en grande partie la même mise en forme de caractères. L'émission, quant à elle, concerne les exemplaires d'un livre mis en vente en une ou plusieurs fois. Diverses variations sont opérées dans chaque émission et ce de manière consciente et planifiée : il peut s'agir de la date ou des informations commerciales, plus généralement. L'état quant à lui désigne toutes les variations dans les exemplaires d'un livre où les changements ne comprennent pas un remplacement de la page de titre. Ces différences sont très souvent réalisées sur la presse elle-même, en guise de correction du texte.

⁹⁶ WALSBY, Malcolm, « *Book Lists and their meaning* », dans CONSTANTINIDOU, Natasha et WALSBY, Malcolm (dir.), *Documenting the Early Modern Book World: Inventories and Catalogues in Manuscript and Print*. Leyde : Brill, 2013, p. 1-24.

⁹⁷ JURGENS, Madeleine, *Inventaires après décès*. Paris : Archives nationales, 1982. LABARRE, Albert, *Le Livre dans la vie amiénoise au XVI^e siècle : l'enseignement des inventaires après décès 1503-1576*. Paris-Louvain : s.n., 1971.

⁹⁸ Graham A. Runnalls, *op. cit.*, p. 803.

il nous est possible de comparer la situation dont jouissait Gobert avec celle que connut, à six mois d'intervalle, sa veuve.

De plus, la présence de certains commissaires-priseurs, parfois identiques, tels que Jan Bernard ou encore Nicolas de Hugueville, justifie l'analyse de la valeur des biens : a-t-elle augmenté en l'espace de six mois ou a-t-elle, au contraire, chuté ? En plus de faire le rapprochement entre l'entreprise d'un homme et d'une femme, notre travail permet d'observer le dynamisme et la vitalité du commerce nantais de Françoise Le Roy.

La recensement de tous ses biens, tant quotidiens que professionnels, doit nous permettre de nous représenter correctement ce à quoi ressemblait la vie de cette femme. La recherche systématique, d'autre part, de tous les ouvrages dont elle disposait - pour son commerce ou son plaisir propre - nous permet de rendre compte de l'offre que proposait sa boutique. Aussi nous faut-il discerner chacune des éditions recensées dans l'inventaire parmi toutes celles relevées dans des bases de données telles que l'*Universal Short Title Catalogue* (USTC)⁹⁹.

Ce choix entre les diverses éditions cataloguées n'est pas toujours aisé. En effet, il est parfois difficile de savoir quelle était l'édition choisie et offerte à la vente par Le Roy tant il existe d'éditions différentes pour même un texte. Lorsque les formats sont similaires et les titres et auteurs identiques, sur quels critères se baser pour décréter que l'édition suggérée par l'USTC est la bonne ? Il nous faut alors préciser notre démarche méthodologique. Sont privilégiées dans notre compilation les éditions qui ont le même format que celui spécifié dans notre inventaire par les priseurs jurés. La date la moins éloignée de notre document est également celle adoptée lorsque plusieurs éditions se présentent à nous mais avec des dates de publication distinctes. Enfin, le lieu d'impression conditionne aussi notre choix parmi les multiples éditions de l'USTC. La bonne connaissance des circuits de diffusion des ouvrages au début du XVII^e siècle nous permet de préférer une édition venant de Paris, Lyon, Rouen ou Anvers plutôt qu'une autre provenant du domaine germanique, par exemple.

⁹⁹ <https://www.ustc.ac.uk/>.

Cette difficulté à choisir les bonnes éditions a déjà été relevée par des chercheurs.euses tels que Malcolm Walsby. Les listes de livres comme notre inventaire après décès requièrent, de notre part, une capacité à faire des choix, éclairés, parmi plusieurs possibilités¹⁰⁰.

Ce choix de méthode nous conduit ainsi à dresser une échelle de fiabilité. Lors de nos recherches, il arrive que certaines éditions s'imposent à nous, de manière évidente, comme étant celles ayant appartenu à Françoise Le Roy. Le titre est exact, le bon format est le seul recensé, la zone de production est cohérente... Tout porte à croire qu'il s'agit bien de cette édition et non d'une autre.

Toutefois, gardons-nous bien de toute hâte : il n'est jamais possible de décréter fermement que nous sommes convaincue par l'édition x. D'une part, car l'USTC n'a pas recensé toutes les éditions existantes, et, d'autre part, car les éditions qui existaient dans les étalages de notre Nantaise n'ont sans doute pas toutes résisté au temps. Aussi nous appuyons-nous sur l'échelle de fiabilité proposée par Jérôme Delatour et saluée par Malcolm Walsby¹⁰¹. Le premier suggère en effet de distinguer les rapprochements certains, de ceux probables, de ceux possibles, de ceux non identifiés, et, enfin, de ceux non certains. Cette échelle à quatre niveaux permet de dresser un nuancier de certitudes et de garder un positionnement critique vis-à-vis de notre source.

Le travail réalisé à partir de cet inventaire s'appuie, par ailleurs, sur la retranscription de ce dernier. Il ne suffit pas de s'enorgueillir d'une étude critique de la source originale. Il nous faut aussi la transformer en matériau d'étude, la retranscrire afin de pouvoir s'y pencher plus aisément. Cette dimension est fondamentale pour que tout.e un.e chacun.e puisse avoir accès aux informations contenues dans ce document. L'inventaire après décès est donc inséré avant notre

¹⁰⁰ WALSBY, Malcolm, « Book Lists and their meaning » dans CONSTANTINIDOU, Natasha et WALSBY, Malcolm (dir.), *Documenting the Early Modern Book World: Inventories and Catalogues in Manuscript and Print*. Leyde : Brill, 2013, p. 1-24.

¹⁰¹ DELATOUR, Jérôme, *Une bibliothèque humaniste au temps des guerres de Religion. Les livres de Claude Dupuy*, p. 110 cité par Malcolm Walsby dans : WALSBY, Malcolm, « Book Lists and their meaning »... Nous utilisons dans notre document en annexe une échelle similaire que nous avons adaptée avec un système de pourcentage. Se reporter ici à la page 130 de notre travail.

travail d'analyse, selon les règles édictées par Bernard Barbiche et Monique Chatenet¹⁰².

La présentation de notre source ainsi que celle de notre méthodologie nous permet de prendre conscience des enjeux de notre étude. Cette dernière s'articule, essentiellement, autour des questionnements suivants : dans quelle mesure l'inventaire après décès de Françoise Le Roy nous permet-il d'appréhender les multiples activités et espaces au travers desquels notre Nantaise s'épanouissait ? En quoi ces éléments nous invitent-ils à repenser le statut et la place des femmes au sein de la société moderne française provinciale ?

Après s'être penchée sur notre dame, les hommes qui l'entouraient ainsi que sur son foyer, nous aborderons l'une de ses activités marchandes : le commerce et le travail du linge. Nous nous intéresserons, ensuite, à Françoise Le Roy en tant que librairesse, après la mort de son époux Luc Gobert, et à la manière dont elle élaborait sa stratégie éditoriale et commerciale. Enfin, nous nous focaliserons sur le contenu des étagères de sa boutique et dresserons une typologie des ouvrages proposés à la vente.

¹⁰² BARBICHE, Bernard, CHATENET, Monique (dir.), *L'Edition des Textes Anciens : XVI^e-XVII^e siècle* (2^e édition). Paris : La Documentation Française, 1993.

NOTRE SOURCE : AD LOIRE-ATLANTIQUE, B 5649
F° 69

UN APERÇU DE NOTRE DOCUMENT D'ARCHIVE

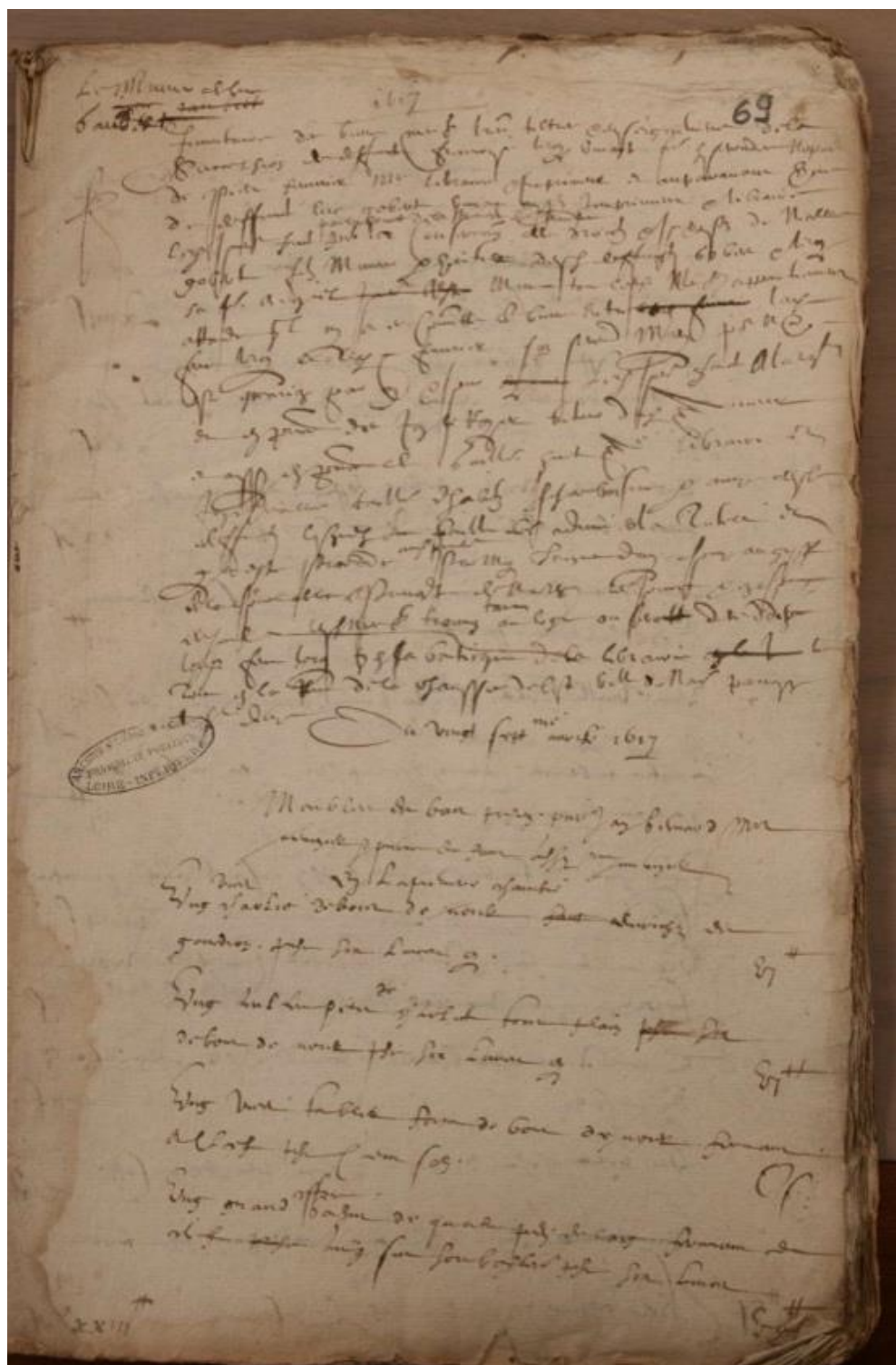


Figure 1- Première page de l'inventaire après décès de Françoise Le Roy

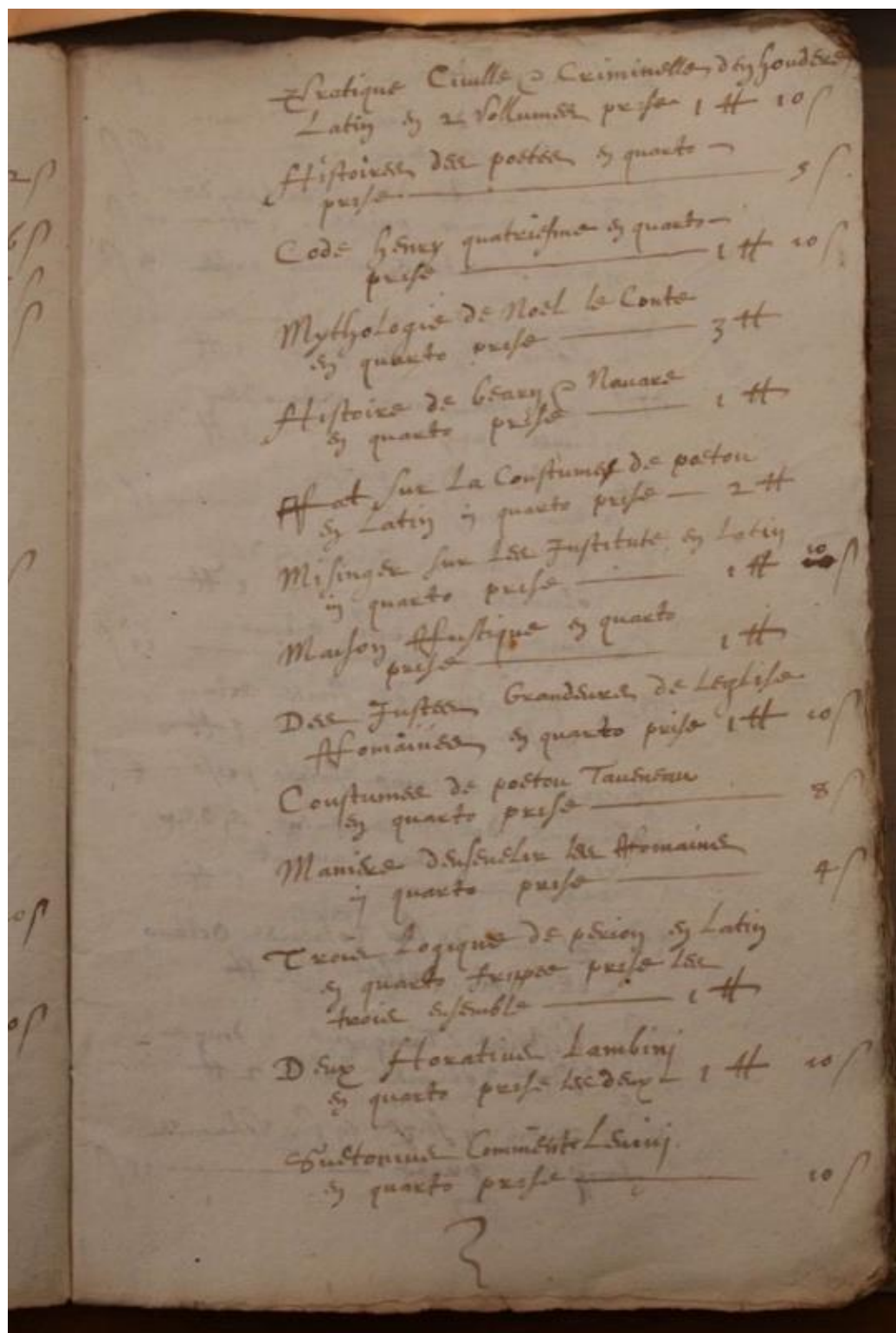


Figure 2- Dix-septième page de l'inventaire après décès de Françoise Le Roy

LA RETRANSCRIPTION DE LA SOURCE

- 1 Inventaire des biens meubles, lettres, tiltres et enseignemens de la succession de
2 deffuncte Francoise Leroy, vivante femme en secondes nopces de Pierre Fevrier maistre
3 libraire et imprimeur et auparavant veuve de deffunct Luc Gobert vivant aussy imprimeur
4 et libraire ledit inventaire faict par la court de la prevosté de Nantes pour la conservation
5 des droictz et interestz de Nicollas Gobert fils mineur et heritier desdits deffuncts Gobert
6 et Leroy sa femme auquel mineur tout et chascun meubles appartiennent attande qu'il ny
7 a ce ... de biens entre ladite Leroy et ledit Fevrier son second mary pour ... ledit inventaire
8 faite à la requeste et en presence de Jan le Royer tuteur dudit mineur et aussy en
9 presence de Guillaume Huet maistre libraire et Jehanne Vallier tailleuse d'habitz a ce
10 voisine et amye desdits deffunctz lesquelz ont baillé des advis à la tutelle et en a esté
11 proceddé audit inventaire ... trouvez tant au logis de la librarie le tout en la rue de la
12 chausse de ceste ville de Nantes paroisse de St Denys.
13
- 14 Meubles de bois prisez par Jan Bernard maistre menuziers et Pierre du Faur aussy maistre
15 menuizier en la premiere chambre
16
- 17 Ung vieil charlis de bois de noier ~~faict~~ enriché de goudron prisé six livres
18 Ung aultre petit charlict tout plain de bois de noier prise six livres
19 Ung vieil table fermé de bois de noier fermant à clef iceluy cent solz
20 Ung grand coffre bahut de quatre piedz de long fermant de clef ~~prisé~~ avecq sur son
21 basters prisé six livres
22 Ung aultre bahut moien fermant de clef de trois piedz de long prisé quatre livres
23 Ung aultre âreil bahut prisé soixante quatre solz
24 Ung petit coffre de bois chesne de deux pieds de long les deux panneaux enriché fort vieil
25 prisé trante solz
26 Ung aultre vieil petit coffre fermant à clef de bois chesne prisé vingt cinq solz
27 Une petite paire d'armoires de bois de sapin fermant à clef prisé quatre livres
28 Une vieille petite boiste sans fermeture prisé dix solz
29 Quaatre tabouretz couvertz de tapisserie prisez ensembles quatre livres
30 Deux fus de tabouretz neufz prisez ebsembles vingt quatre solz
31 Ung aultre failliz vieil tabouret couvert de verte tapisserie ayant ung pied rompeu prisé
32 trois solz
33 Trois vieux escabeaux de bois de noier prisez ensemble douze solz
34 Une petite chesne de bois chesne prisé douze solz
35 Ung panier de clisse pour mettre pain prisé trois solz
36 Ung estuict de chapeau prisé cinq solz
37
- 38 En une petite chambre à l'oste
39
- 40 Ung failly pressouer faict à l'entique fort vieil et rompeu de bois chesne prisé huit solz
41 Une petite chesne de bois sapin à enfers prisé quatre solz
42 Ung faillye petite lynge fasson de heus prisé cinq solz
43 Ung petit boiceau prisé ung soult
44 Ung travail prisé trois solz
45 Ung voirier de clisse fort vieil prisé ung soult
46 Ung failliz manequin prisé deux solz
47 Une petite paire de ballastre de bois prisé ung soult

- 48
49 En la chambre haulte
50 Ung vieil charlict de bois de noier prisé quarante solz
51 Une couchette de bois de noier prisé quarante solz
52
53 Armes prisées par Robert de la Rerre, maistre fourbisseur
54 Une arquebuzé à meche prisé quatre livres
55 Une espée avecq son pendant prisé soixante solz
56 Ung fer de hallebarde prisé vingt cinq solz
57 Une bandouillere avecq ses charges prisé vingt solz
58 Ung petit poignard prisé huict solz
59 Deux fournimens de corne prisez huict solz
60 Ung aultre fourment de fer releus en bosse prisé dix solz
61 Deux vieilles saintures avecq ung vieil pendant d'espée prisées deux solz
62 Ung vieil morion de fer prisé deux solz
63
64 Linge, couettes et aultres chifons prisés par Janne Georget et Marguerite Gervvais
65 lingers et revanderesses de hardes
66
67 Une couette barelas avecq son travers lict deux oreillers prisé ensemble dix huict livres
68 Une aultre couette le couety de toille avecq son travers lict une cathelonne blanche et la
69 paillasse prisé ensemble quatorze livres
70 Une aultre couette estant au petit lict le couetz banele avecq son travers lict une
71 cathelonne jaulne et ung petit oreiller et une paillasse prisé ensemble vingt livres
72 Deux parties de siel de toille rideaux ung alleron ung dessus et le tout estant sur le grand
73 lict prisé cent solz
74 Une pante de siel de tapisserie estant sur ledit lict priés quarante solz
75 Ung siel de toille imprimé estant sur le petit lict ung deux rideaux ung alleron et son fons
76 prisé cinquante solz
77 Vingt une livres et demye de fil de vrin creu tant en ch cheveaux que pelotons prisé la
78 livre douze solz qui est douze livres diuxhuict solz
79 Trois checheveaux de reparon prisez ensembles six solz
80 Une douzaine de chemises à homme dix desquelles sont neufves priées ensemble neuf
81 livres
82 Saize aultres chemises à usage de femme presque neufve priés ensembles douze livres
83 Trois aultres vielles chemises à femme prisés ensemble douze solz
84 Trois douzaines de serviettes de brin presque neufves prisés la douzaine quatre livres dix
85 solz qui est treze livres dix solz [vandu]
86 Deux aultres douzaines de grosses serviettes prisés quarante cinq soubz la douzaine qui
87 est quatre livre dix soubz
88 Sept vieilles serviettes de brin prisés ensemble vingt cinq soubz
89 Une serviettes de collation douges prisé douze solz
90 Deux teraillons de brin neufz prisez ensemble quarante cinq solz
91 Dix souilles d'oreiller comp.. l'un d'eux qui sont dans les oreillers et .. en laquelle est le
92 fillet en pelotons prisez les dix ensemble soixante solz
93 Neuf souilles d'oreiller l'un desquelles est oupveragée prisés ensemble quarante solz
94 Une nappe de reparation presque neufve prisés ensemble soixante douze solz solz
95 Quatre vieilles napes de reparation prisées ensemble trante solz
96 Deux aultres nappes de brin my usées prisés ensemble trante deux solz
97 Six serviettes neufves de brin prisés ensemble quarante solz
98 Six linceux de reparation neufz pers trante cinq soulz pres qui est dix livres dix solz

- 99 Six aultres linceux de brin presque neufz prisez quarante soulz pers qui est douze livres
100 Sept linceux de brin my usez prisez trante siylz pers qui est dix livres dix solz
101 Huict linceux de reparation plus que my usez prisez ensemble cent solz
102 Quatre pantes de siel de toille caill. prsés und d’eux xoutine et ung aileron huict livres
103 Deux vieilles pantes de siel de toille prisés ensemble dix solz
104 Deux teraillons de reparation prisez ensemble vingt solz
105 Huict vieilles serviettes et dix teraillons le tout en ung pacqyet prisé ensemble vingt soulz
106 Ung vieil paquet de Napous prisé cinq solz
107 Deux linceux de brin salles estant un grand lict prisez ensemble quatre livres
108 Quatre linceux de reparation presque neufz priez ensemble cent solz
109 Trois colletz neufz de baptesme a femme prisez ensemble quarante solz
110 Sept aultres colletz à femme avec de la dantelle prisés ensemble quarante solz
111 Dix huict autres colletz à femme prisez ensemble cinquante solz
112 Ung petit paquet de frange de fil prisé cinq solz
113 <8>
114 Une liasse d’aultres vieux colletz coupez prisés dix solz
115 Une aultre liasse d’autres gros vieux colletz à usage [de] ferme prisés trante cinq solz
116 Sept vieilles coueffes de nuict à femme prisées ensemble douze soubz
117 Une paire de manches de brassieres prisés trois solz
118 Ung petit paqué de barres d’ouvraiges et aultres menues gardes prisés trante deux solz
119 Trois chesneaux de fil de brin reu prisez ensemble huict solz
120 Trois livres d’estain tant en escheveaux qu’en pelotes prisé la livre quatorze solz qui est
121 quarante deux solz
122 Ung tappy de toille imprimé prisé vingt solz
123 Deux couvertures de tabouretz de tapisserie prisez ensemble vingt solz
124 Trois coueffes d’etofetau ung bons à chapron prisé ensemble soixante soubz
125 Cinq pommettes de lict prisés ensemble cinq solz
126 Une couette barelas ung travers lict et deux couvertures bellange estant en la chambre
127 haulte prisés dix livres
128 Ung chapelet d’estain et ung aultre chapelet de grenas blanc prisez ensemble quinze solz
129
130 Habitz prisez par lesdites lingers cy devant
131 Ung manteau d’estamme à usaige de femme ayant ung collet de velours prisés neuf livres
132 Ung aultre manteau de sarge d’ipre à usaige de femme prisé huict livres
133 Ung aultre vieil manteau de sarge factesse noir prisé soixante soubz
134 Ung cotillon de sarge factesse .. ung passément velouté à lentour prisé quatre livres
135 Ung aultre cotillon de sarge factesse .. de perses prisé soixante soubz
136 Ung corps de robe avecq ses manches gue de lin prisé quarante soubz
137 Ung aultre corps de robe avecq ses manches de sarge factesse prisé vingt solz
138 Ung aultre corps de robe noir prisé quinze solz
139 Ung aultre vieu corps sans manches prisé trois solz
140 Une petite robe à eusent de larize bleuf prisé vingt solz
141 Ung pourpoint et ung hault de chauffe noir fort bieux prisez ensemble trante deux solz
142 Ung pourpoint de sarge de seigneur fort vieux prisé quinze solz
143 Ung bas d’estame qué de lin prisé dix soubz
144 Une grande robe de gros d’aser à usaige d’homme prisé soiante solz
145 Ung vieil pourpoint decoupe prisé trois solz
146 Deux paires de brassieres l’une de fustans et l’autre de frizon blanc prisées ensemble
147 douze souz
148 Ung vieil cotillon de frizon vert prisé dixhuict solz
149 Ung aultre viel cotillon que de lin prisé vingt solz

- 150 Ung pelisson à frans prisé vingt cinq solz
151 Ung garde robe de toille teinte prisé vingt solz
152 Ung reste d'estame contenant environ d'une aulne prisé dix solz
153 Une cape de camelot à femme prisé vingt solz
154 Ung petit manchon de velours prisé huict solz
155 Ung vieil cotillon taint à usage de femme prisé dix solz
156
157 Poisle bys prisés par lesdites lingers
158 Une grande poisle de bain prisées dix huict livres
159 Une aultre petite poisle à passes au four prisés cinquante soulz
160 Ung chaudron derrain fermé de fillet prisé trante deux soulz
161 Ung aultre petit chaudron d'errain à passé au four prisé vingt soulz
162 Ung aultre petit chaudron prisé quatorze solz
163 Une marmitte d'erain avecq sa couverture prisée vingt soulz
164 Une aultre marmitte d'erain avecq sa couverture quinze solz
165 Une poisle à ferre prisée huict soulz
166 Ung petit poislon à queue prisé cinq soulz
167 Ung bassin de cuivre et ung failly poislon et ung petit poislon sans queue prisé ensemble
168 trante soubz
169 Ung trois piedz de fer prisé dix solz
170 Ung aultre trois piedz de fer prisé cinq solz
171 Trois chandeliers de cuivre non parrez prisez ensemble vingt cinq soulz
172 Une paire de landiers de fer à pomme prisez soixante soulz
173 Une cramailere prisée huict soulz
174 Deulx broches de fer prisés ensemble dix solz
175 Deux vieilles petites paires de pansettes et deux palles de fouier le tout de fer prisé
176 ensemble six solz
177 Deux benoirs de .. prisez ensemble vingt solz
178 Une selle à bues prisée huict solz
179 <12>
180 Cinquante sept livres de vaesselle d'estain prisé la livre huict soulz qui est vingt deux
181 livres saize solz
182
183 Au cellier
184 Deux vieux routz à filler prisez ensemble saize solz cy
185 Ung petit charnier dans lequel y a trois .. de lait prisé quarante solz
186 Ung poinson de vin claire prisé quatre livre dix soulz
187 Quatre poinsons vides prisez d'un soubz piece qui est quarante solz
188 Ung banc de bois prisé deux soulz
189
190 Du vingt huitiesme jour dudit moys d'avril dict an mil six cent dixsept
191 Ensemble le prisage de la libairye trouvée sous seau en la boutique de ladicte deffuncte
192 Francoise Leroy lequel prisage a esté fait par Nicollas et Guillaume de Hugueville
193 maistres librayres jurez à Nantes lequel prisage a esté comanczé ledict jour vingt
194 huictiesme d'avril et continue comme est cy apres déclaré :
195
196 Inventaire et prisage des livres trouvees en la boutique de defuncte honneste femme
197 Francoise Le Roy, en son vivant femme de maistre Pierre Fevrier imprimeur et libraire
198 lequel prisage a esté fait par Nicollas et Guillaume de Hugueville maistres libraires jurez
199 et continué le vingthuictiesme jour d'avril mil six centz dixsept.
200

201	Premier
202	
203	Un <i>breviere romain</i> en deux vollumes in douze – prise 2 lt 10s
204	Neuf <i>diurnal</i> en vingtquatre Rouen prise piece douze soubz 5 lt 8 s
205	Vinctz et un <i>heures du concille Rouen</i> prise ensemble 4 lt 10 s
206	Deux <i>heures</i> latin francois en vinctquatre prise 10 s
207	Deux <i>heures Nantes</i> a fillet prise 10 s
208	Une <i>priere chrestienne</i> en vinctquatre prise 4 s
209	Un <i>psautier de Generbrald</i> en vinctquatre prise 4 s
210	Un <i>letanie</i> en vinctquatre prise 4 s
211	Quatre <i>psautiers</i> en vinctquatre d'Angers prise 16 s
212	Quatre douzaine et cinq <i>heures d'aprenti</i> en seize prise 5 lt
213	Trois <i>heures Rome</i> en vinctquatre Rouen prise 12 s
214	Trois <i>heures du concille</i> en vinctquatre d'Angers prise 16 s
215	Une <i>heures de Nantes</i> en cuir prise 5 s
216	Cinq <i>heures</i> tellequelles prise 5 s
217	Cinquante <i>heures Nantes d'aprenti</i> en douze cousue prise 4 lt
218	Une <i>bibliotheque de La Crois</i> en folio prise 1 lt
219	<i>dinotomi in instituta</i> in folio frippe prise 1 lt 5 s
220	<i>Oeuvres du Bartas</i> in folio prise 3 lt
221	<i>Pandectes de Carondas</i> premier et second en folio prise 3 lt
222	<i>Sententiae Stobei graece latin</i> in folio prise 4 lt
223	<i>Methodus vigelij</i> in folio prise 1 lt 10 s
224	<i>Decretalium antique</i> in folio prise 3 lt 10 s
225	<i>Poetae graecae</i> in folio prise 5 lt
226	<i>Ciceronis opera</i> in octavo en deux volumes prise 1 lt
227	<i>Pratique civile et criminelle d'enhouders</i> Latin en 2 vollumes prise 1 lt 10 s
228	<i>Histoires des poetes</i> en quarto prise 5 s
229	<i>Code Henry quatricsme</i> en quarto prise 1 lt 10 s
230	<i>Mythologie de Noel le Conte</i> en quarto prise 3 lt.
231	<i>Histoire de Bearn et Navare</i> en quarto prise 1 lt
232	<i>Rat sur la coustume de Poetou</i> en latin in quarto prise 2 lt
233	<i>Misinger sur les institute</i> en latin in quarto prise 1 lt 10 s
234	<i>Maison rustique</i> en quarto prise 1 lt
235	<i>Des justes grandeurs de l'Eglise Romaine</i> en quarto prise 1 lt 10 s
236	<i>Coustumes de Poetou Taveneau</i> en quarto prise 8 s
237	<i>Maniere d'ensevelir les Romains</i> en quarto prise 4 s
238	Trois <i>logique de perio</i> en latin en quarto frippes prises les trois ensemble 1 lt
239	Deux <i>floratus Lambini</i> en quarto prise les deux 1 lt 10 s
240	<i>Suetonius commente Levini</i> en quarto prise 10 s
241	<i>Ethica Aristoteles</i> in quarto prise 4 s
242	Une <i>heures du concille</i> octavo impression d'Anvers prise 16 s
243	Treze <i>traicte des marches de Poetou</i> octavo prises 1 lt 10 s
244	<i>Diogenes Laertius</i> octavo prise 8 s
245	Un paquet de douze volumes in folio telz quelz sans cotte prise 1 lt
246	<i>Triumphe des saints</i> octavo deux volumes prise 1 lt
247	Deux <i>sommes des peches</i> octavo prise 16 s
248	<i>Vie des saints</i> octavo en deux volumes prise 1 lt 10s
249	<i>Caresme de Murillo</i> octavo prise 15 s
250	Deux <i>purgatoires des ames</i> octavo prises 1 lt
251	<i>Baquet du domaine</i> frippe prise 4 s

- 252 *Sermons du st sacrement* en deux volumes du pere Camart prise 1 lt
- 253 Un paquet de six volumes octavo *cotte A* prise 2 lt
- 254 Une *histoire tragique* in douze en sept volumes prise 2 lt
- 255 Une idem in seize en six volumes frippes prise 15 s
- 256 *Trois propheties de Nostradamus* octavo prise 15 s
- 257 *Deux maximes de droict françois* octavo prise 1 lt
- 258 *Oeuvres du Vair* octavo prise 1 lt
- 259 *Deux dictionaire graec Latin françois* prise 1 lt 10 s
- 260 *Orationes Ciceronis* octavo en trois volumes prise 1 lt
- 261 *Deux Alexander ab Alexandro* octavo prise 1 lt 10 s
- 262 *Historia Augustini Tuani* octavo en deux volumes prise 1 lt 10 s
- 263 *Virgilius eritrei* octavo prise 10 s
- 264 Un idem frippe textus prise 5 s
- 265 *Emblemata Altiati comt de minos* octavo prise 1 lt
- 266 *Cronica Carionis* octavo prise 15 s
- 267 Un paquet de neuf volumes octavo *cotte B* prise 2 lt
- 268 *Deux epiteta Textoris* octavo prise 2 lt
- 269 *Officina Textoris* octavo prise 16 s
- 270 Un paquet de dix volumes octavo *cotte C* prise 3 lt
- 271 *Histoire de la paix par Mathieu* en deux volumes octavo prise 1 lt 10 s
- 272 *Deux vie des peres ermites* octavo prise 1 lt 10 s
- 273 *Monarchie mystique* octavo prise 15 s
- 274 *Trois science de bien vivre et mourir* octavo prise 15 s
- 275 *Deux secrets de Vueker* octavo prise 1 lt 10 s
- 276 *Deux ordonnances des apothicaires* octavo prise 16 s
- 277 *Quatre erreur de chirurgie* octavo prise 1 lt
- 278 Un paquet de huit volumes octavo *cotte D* prise 2 lt
- 279 *Proces civil et criminel* octavo prise 15 s
- 280 *Paraphrase de Bourdin* octavo prise 10 s
- 281 *Deux manuel du divin service* octavo prise 1 lt 10 s
- 282 *Manuel a batiser du conocille* octavo prise 15 s
- 283 Un paquet de livres in douze *cotte E* prise 2 lt
- 284 Un paquet de dix volumes de livres octavo *cotte f* prise 1 lt 10 s
- 285 *Trois metamorphose d'ovide* en douze prise 1 lt 4 s
- 286 Un paquet de livres in douze *cotte G* prise 1 lt 10 s
- 287 *Comedie de Dante* en trois volumes in douze prise 15 s
- 288 *Deux facetieuses nuicts* en douze prise 16 s
- 289 *Trois l'oraison mentale* in douze prise 15 s
- 290 *Deux pomme de Grenade* in seize prise 10 s
- 291 *Deux antiquities des eglises* in douze prise 10 s
- 292 Un paquet de livres in douze *cotte H* prise 1 lt 10 s
- 293 *Trois mariage sacre* in douze prise 9 s
- 294 *Deux jardin sacre* in douze taille douce prise 12 s
- 295 *Quatre magie naturelle* in seize prise 1 lt
- 296 Un paquet de livres in douze *cotte J* prise 1 lt 10 s
- 297 *Deux tragedie de Garnier* in douze prise 16 s
- 298 *Deux manuel de Peronnet* 16 s
- 299 *Deux maldouat des cas de consience* in douze prise
- 300 Un paquet de livres in douze *cotte K* prise 1 lt 10 s
- 301 Un paquet de livres in octavo *cotte L* prise 12 s
- 302 Un paquet de livres in douze *cotte M* prise 1 lt 10 s

- 303 Deux *discours des sortiers* in douze prise 10 s
304 Trois *tresor des secretaires* in douze prise 15 s
305 <76>
306 Deux *parnasus poeticus* in douze prise 1 lt 10s
307 *Ciceronis orationis* en trois volumes prise 1 lt 4s
308 Un paquet de quatre volumes en espagnol en douze *cotte n* prise 1 lt
309 Unze *coustumes de bretagne* en vingtquatre prise 1 lt 4 s
310 Deux *Ausonius* in seize prise 10 s
311 Un *Catulus tibulus* in seize prise 5 s
312 Deux *martialis* in seize prise 8 s
313 Un paquet de livres in douze *cotte O* prise 1 lt
314 Un paquet de livres in seize *cotte P* prise 1 lt 5 s
315 Cinq *colloque de Cordier latin françois* prise 1 lt
316 Deux *Suetonius* vinctquatre prise 8 s
317 Deux *Justinus* vinctquatre prise 6 s
318 Un *Horatius* vinctquatre prise 3 s
319 Deux *Lucanus* vinctquatre prise 6 s
320 Un *politica Lipsius* vinctquatre prise 5 s
321 Deux *Quintus Curtius* vinctz quatre 8 s
322 Cinq *Virgilius* vinctquatre prise 15 s
323 Un *Ovidj opera* en trois volumes en seize prise 1 lt
324 < 77 >
325 Trois *dictionnaire en quatre langues* in seize prise 12 s
326 Quatre *office Ciceron* en latin in seize prise 16 s
327 *Titus livius* in seize en trois volumes prise 1 lt 4 s
328 Trois *Epistolae Ciceronis*
329 - in seize prise 15 s
330 - deux idem prise 8 s
331 Trois *flores poetarum* in seize prise 18 s
332 Neuf *dialogues de Vives latin françois* prise 1 lt 16 s
333 Un paquet de livres in seize en latin *cotte Q* prise 2 lt 10 s
334 Trois *orationes perpiniani* in seize prise 18 s
335 Cinq *Martialis* in seize prise 1 lt
336 Deux *Plautus* in seize prise 16 s
337 Quatre *Fleuronimus vidae* in seize prise 16 s
338 Un paquet de livres in seize *cotte R* prise 2 lt 10 s
339 Trois *flores poetarum* in seize prise 18 s
340 *Vitae Plutarchi* en trois volumes in seize prise 16 s
341 *Orationes Ciceronis* en trois volumes en veau rouge prise 1 lt 4 s
342 <78>
343 Deux *Scaligeri opera* in douze prise 16 s
344 Trois *dialogus de Vives latin françois* prise 12 s
345 Un *office Ciceron latin-françois* in seize prise 10 s
346 Cinq *Lucretius* in seize prise 16 s
347 Un paquet de livres in seize *cotte S* prise 2 lt
348 Quatorze *vie de Jesus Christ* in octavo Paris prise 2 lt
349 Dix *traictes des marches de Poetou* prise 1 lt 2 s
350 Cinq douzaine et demye de *Sintaüs* prise 4 lt 8s
351 Cinq douzaine et demye de *premidès partie de Despautere* prise 4 lt 8 s
352 Plus une douzaine et trois *premiere partie* prise 18 s
353 Dixneuf *declinaisons latin françois* prise 1 lt

- 354 Un paquet de brochure in octavo *cotte T* prise 16 s
355 Trois centz *songes de Daniel* prise 3 lt
356 <79
357 Dix *civilites* prise 6 s
358 Un paquet de *pronostications* prise 16 s
359 Un paquet de trente deux *histoires des plantes* in douze prise 2 lt
360 Deux douzaines de *motz dores de Caton* in douze prise 1 lt 4 s
361 Vinctz six *tresor d'amour* in douze prise 16 s
362 Treze *belle de Luc* in douze prise 10 s
363 Dixsept quatre *fins de l'homme* in douze prise 1 lt
364 Trente un *muse guerriere* in douze prise 1 lt 10 s
365 Dix *instruction d'arithmethique* in seize prise 8 s
366 Dixsept *batiment des receptes* prise 12 s
367 Dixneuf *miroir de vertu* in douze prise 1 lt
368 Quatorze papiers tant grand que petis prise ensemble 1 lt 4 s
369 Plus deux douzaine de *songes de Daniel* prise 8 s
370 Huict *bocage de l'ame devote* prise 8 s
371 Vinctsix *sainte Susanne* prise 10 s
372 3 rame de petit petit papier prise 1 lt 4 s
373 <80>
374 Plus neuf *batiment des receptes* prise 8 s
375 Plus treze *motz dores de Caton* prise 10 s
376 Dix *dances macabre* in quarto prise 15 s
377 Cent dix *blason des couleurs* prise 1 lt
378 Trois centz cinquante prieres chrestienne prise 2 lt 10 s
379 Dix livres de papier pate in quarto prise 10 s
380 Un paquet de *Catechisme* de deux sortes in seize prise 4 s
381 Cent onze *catechisme latin françois* foliez prise 3 lt
382 Vincthuict *vie des apostres* in octavo prise 2 lt
383 Plus soysante et deux *blason* prise 1 lt
384 Trois centz quatre vinctz *laetanie de Jesus et la vierge* prise 1 lt 10 s
385 Huict douzaine de *voyage de Jerusalem* prise 1 lt 5 s
386 Trentsix *catechisme du cardinal de Bourbon* prise 8 s
387 Quatre vinctz *rudiment de Ledret* folio prise 2 lt
388 <81>
389 Sept *Catonis latin françois* prise 5 s
390 Quatrevinctz sept *Cura clericaris* prise 2 lt 10 s
391 Un paquet de *trepasement de la Vierge* prise 10 s
392 Cinquante *Donaitz* prise 1 lt
393 Un paquet de brocheure *cotte V* prise 10 s
394 Vincttrois *rudiment de Despautere* prise 10 s
395 Quatre vinctz douze *chansons spirituelle* prise 1 lt 10 s
396 Centz trente huict *letanie de la vierge* prise 10 s
397 Dix douzaine *doctrine chrestienne* prise 16 s
398 Soysante huict douzaine de *A.b.c.* reliez prise 7 lt
399 Trois rame de papier au petit resin prise la rame quarante soubz 6 lt
400 Une rame de papier bastard au resin prise 2 lt
401 Huict rame de papier gris de compte prise 8 lt
402 Deux cent de cartons fins prise 2 lt
403 <82>
404 Mil cinq centz soysante *cathechisme latin françois* en blanct prise 32 lt

405 Trois centz *heures d'apprenti* in seize prise le centz six livres 18 lt
406 Trois paquetz de *letanie de la vierge* prises 6 lt
407 Centz vinct cinq *cura clericaris* en blanct prise 3 lt
408 Cinq rame de papier au pot prise 4 lt
409
410 Demy rame de papier patte prise 1 lt
411 Une rame de A. B. C. a coler prise 2 lt. 10 s
412 Plus centz soysante *catechisme latin françois* prisee 3 lt 5 s
413 Trente cinq rame de papier a la rame imprime prise la rame quinze soubz 26 tt 5 s
414 Dix mains de A.b.c. 1 lt 5 s
415 Un paquet de cartons grand et petit prise 2 lt
416 Un paquet de viel parchemin pesant soysante et treze livres prise la livre trois soubz pour
417 ce 10 lt 19 s
418 <83>
419 Treze peaux de parchemin a couvrir livres prise 1 lt 12 s
420 Neuf centz *heures de Nantes* in douze prise le centz sept livres dix soubz pour ce 67 lt 10
421 s
422 Avec les imperfections.
423 Un paquet de quatorze volumes de livres telz quelz *cotte Aa* prise 1 lt
424 Neuf rame de papier imprime a la rame prise la rame dixsoubz estant en une armoire pour
425 ce 4 lt 10 s
426 Un petit paquet de livres *cotte Bb* prise 8 s
427 Cinq porte feuille folio prise 5 s
428 Une presse a rogner livres avec son fus et cousteau, la cheville de fer, deux consovere de
429 livres, un ane et plusieurs esclats, a relier livres le tout prise ensemble 4 lt 10 s
430 Un poinson d'ancre n'estant du tout plain prise 1 lt 10 s
431 <84>
432 Une grande presse a bareau prise 15 s
433 Cinquante cartons ou environ a relie livres prise 16 s
434 Auquel prisage le libraire cy dessus noste vacque par troys jours et d ;huy scavoir les
435 vandrety et sabmedi vongt huict et vingtneuf d'apvril et le mardy et mercredy deux et
436 trois de May an susdit mil six cens dix sept. Lequel prisage de librairie se monte sauf
437 erreur de ... et calcul la somme de quatre cent trante un livres deux sous.
438 Guillaume de Heuqueville
439 Nicolas de Heuqueville
440
441 Du cinquiesme jour de may dict an 1617.
442
443 <85>
444 Prisage des caracteres et presses de l'imprimerie prize par Pierre Doriou et Hillaire
445 Mauclerc imprimeur et libraire.
446 Ce qu'il y a de gros et petit canon pezant le tout quarente cinq livres xlv lt
447 Le gros romain avec l'italique le tout pezant quatre vingtz livres iiij xx lt
448 Le Saint Augustin romain avec l'italique de mesme le tout pezant six vingtz livres cxx lt
449 Le Cicero romain avec l'italique de ladite lettre fort uzé pesant le tout quatre vingtz livres
450 iiij xx lt
451 La philosophe romain avec son italique aussi fort uzé pezant aussi quatre vingtz livres iiij
452 xx lt
453 Deux pages 8o ou environ de gnt de Philosophie pezant le tout dix livres x lt
454 Une autre page grand in 4o de vignettes et fleurons de fonte le tout pezant quinze livres
455 xv lt

456 Le tout estimé et prize a raison de trois solz la livre par ... soixante quatre livres dix solz
457 tournoiz 64 lt 10 s.
458 <86>
459 Presses et autres utanciles de ladite imprimerie prizez par
460
461 Deux vielles presses d'imprimerie garnies de six chassis de fer cinq frisquettes avec leurs
462 tympan, coings, bizeaux, pied de chevres, marteau et autres utanciles pour l'usage et
463 service desdites presses le tout estime ensemble a la somme de soixante livres
464 Cent soixante seize figures que lettres grises le tout taillé en bois ensemble quelques
465 histoires le tout prizé a cinq solz piece qui est pour le tout quarante quatre livres.
466 Treize casses de bois a mettre les lettres d'imprimerie avec les gallees et compostiteurs le
467 tout prizé ensemble a la somme de vingt livres
468 Deux marbres a broyer les couleurs avec la mollete le tout prizé ensemble soixante solz
469 tournoiz
470 L'inventaire de l'imprimerie dessus se monte suivant ledit prisage la somme de cent
471 quatre vingtz unze livres dix solz tournoiz
472
473 P Doriou
474 H Mauclerc
475
476
477 Lettres, titres et enseignements du huict jour dudit moys de May dict an 1617
478
479 Un jugement faict par la cout de la prevosté de Nantes a requeste de ladite Francoise Le
480 Roy des biens meubles trouvez apres le deces dudit deffunct Gobert son mari a Claude du
481 Bret et Callo en datte du vingt deuxieme jour d'aoust mil six cent saize cotte A
482 Partaige faict entre Mr le P du roy de la dite.... et ladite Le Roy veufve des meubles qui
483 appartenaient audit Luc Gobert en ... duquel la vante des meubles quy seroient escheuz
484 audit ... du Roy pour lesdit. ... en datte du sixiesme septembre mil six cent saeze signe a
485 Charete, du Bred et Gallo cotte B.
486 L'acte d'aposition de seaux faicte apres le deces dudit deffunt Gobert su ... signe Gallo, et
487 du Br. du douziesme jour d'aoust mil six cent saeze cottes C.
488 L'acte de lecture et institution d'un enfens mineur dudit deffunct Gobert et de la dite Le
489 Roy signé Gallo en datte du dixseptieme jour d'aoust mil six cent saeze cotte D
490 Ung acte de tournisse~ ... founye par ledit deffunct Le Roy veufve dudit deffunct Gobert
491 des ... de la vante de la portion de asisd.

FRANÇOISE LE ROY, SES HOMMES ET SON FOYER

Grâce à l'inventaire après décès de Françoise Le Roy, il nous est possible de dresser un bilan des relations professionnelles qu'elle pouvait entretenir avec son premier mari, Luc Gobert, celles familiales avec le fils issu de cette union, Nicolas Gobert, ainsi que celles avec son second époux, Pierre Fevrier, et plus largement, la manière dont elle habitait son foyer, rue de la Chaussée à Nantes.

FRANÇOISE LE ROY ET LUC GOBERT

Leur mariage

L'originalité et la richesse de notre source résident, entre autres choses, dans l'écho que celle-ci trouve auprès de l'inventaire après décès de Luc Gobert, le défunt mari de Françoise Le Roy en 1616¹⁰³. La cohérence et la continuité de deux sources qui se répondent l'une et l'autre ne sont pas toujours légion dans notre domaine de recherche. Il nous faut alors nous réjouir de ce que ce cas d'étude a à nous offrir.

Le premier élément que notre document nous permet d'observer concerne les mariages au sein de la corporation des imprimeur.euses. C'est à cette dernière qu'appartenait assurément Luc – « vivant [...] imprimeur et libraire »¹⁰⁴ – et très probablement Françoise¹⁰⁵. Questionner l'alliance de ces deux Nantais.e nous invite à penser le réseau du monde de l'imprimé, ses dynamiques, ses enjeux et ses contraintes. En effet, durant l'Ancien Régime, l'union répondait d'abord à des besoins et normes sociales plus qu'à d'inclinations intimes. Il nous faut alors nous demander pour quelles raisons matérielles Françoise et Luc fondèrent un foyer rue de la Chaussée.

¹⁰³ AD Loire-Atlantique, B 5649 n°7, 1616.

¹⁰⁴ AD Loire-Atlantique, B 5649 n°7, 1616.

¹⁰⁵ Aucun terme ne qualifie directement Françoise Le Roy d'imprimeuse ou de libraresse. C'est son second mari, Pierre Fevrier, à qui on octroie ce statut. Néanmoins, et c'est là tout l'enjeu de notre étude, il nous est autorisé de penser notre sujette en tant que membre de cette corporation. Nous développons notre analyse et notre argumentation tout au long de ce travail. Par ailleurs, la désignation de Françoise seulement par rapport à son second époux coïncide avec la logique judiciaire de l'époque, comme expliqué plus en amont dans notre introduction.

Il est difficile de l'établir seulement à partir de nos sources mais il est probable que le mariage de nos deux sujets se soit déroulé sur le modèle de l'endogamie. Ce dernier était tout à fait courant au sein des différentes corporations, notamment celles du livre¹⁰⁶. Cela s'explique notamment par le besoin de transmettre compétences et outils aux générations futures pour préserver un savoir-faire¹⁰⁷. Dans le cas de nos deux Nantais.e, il nous faudra analyser plus en détail les biens de Françoise et les comparer avec ceux de Luc afin d'établir s'ils traduisaient une condition sociale distincte.

Au-delà de la première union de Françoise et Luc, il peut nous être utile d'imaginer le rôle que devait endosser notre dame au sein du couple et, plus largement, de l'entreprise livresque. Durant l'Ancien Régime, les femmes avaient un rôle majeur au sein des librairies ; bien souvent, elles tissaient, derrière le comptoir, le lien entre la marchandise et la clientèle. Il n'y a qu'à se pencher sur la célèbre eau-forte d'Abraham Bosse intitulée « La Galerie du Palais » où nous sont

¹⁰⁶ ARBOUR, Roméo, *Les femmes et les métiers du livre en France, de 1600 à 1650*. Chicago-Paris : Garamond Press et Didier Érudition, 1997, p. 35.

¹⁰⁷ BROOMHALL, Susan, *Women and the book-trade in sixteenth-century France*. Aldershot-Burlington : Ashgate, 2002, p. 54.

représentées plusieurs vendeuses – lingère, mercière... – dont une libraresse, celle-ci tendant un ouvrage à un chaland¹⁰⁸.



Figure 3 – BOSSE, Abraham, *La Galerie du Palais*, c. 1638, eau-forte, 25,2 x 31,8 cm, Musée Carnavalet, Paris.

L'iconographie n'est pas la seule à abonder dans ce sens puisque certains textes juridiques prennent en considération la gent féminine au sein de la profession. Ainsi des « Articles et statutz accordez et arrestez entre les maistres libraires, imprimeurs et relieurs de livres de la ville et Université de Nantes », rédigés en 1623, qui stipulent, entre autres choses :

« Les veuves de libraires, Imprimeurs et relieurs pourront continuer à tenir imprimerie, librairie ou relieure, et avoir des compagnons, mesme faire parachever aux apprentifs de leurs maris deffunts, le temps de l'apprentissage [...]»¹⁰⁹ »

Il n'est donc pas exclu que Françoise travaillât auprès de son premier mari du temps de son vivant. Parmi les tâches qu'elle accomplissait, la vente, nous l'avons évoquée, mais également la reliure et la couture des ouvrages, à la demande de la clientèle. En effet, au sein des boutiques, la plupart des imprimés étaient « en blanc » pour plus de facilité lors du transport et de l'emmagasiner. Par ailleurs, les

¹⁰⁸ BOSSE, Abraham, *La Galerie du Palais*, c. 1638, eau-forte, 25,2 x 31,8 cm, Musée Carnavalet, Paris.

¹⁰⁹ « Articles et statutz accordez et arrestez entre les maistres libraires, imprimeurs et relieurs de livres de la ville et Université de Nantes », [1623], AD Loire-Atlantique, 5 E 51 f° 6 r°. Nous nous basons ici sur la retranscription modernisée : PIED, Édouard, *Les Anciens corps d'arts et métiers de Nantes*. Nantes : A. Dugas, 1903, p. 105.

lecteur.trices avaient pour habitude de composer leur livre tel qu'ils ou elles le souhaitaient, de créer des recueils selon leurs besoins et envies. L'activité de reliure était souvent réalisée par des femmes et, la plupart du temps, au sein même de la librairie. Dans le premier inventaire après décès que nous avons étudié, celui de Luc Gobert, il est fait mention d'un « conser » tandis que, dans le second, il en est signalé deux, preuve que cette activité se déroulait bel et bien rue de la Chaussée, chez Françoise et Luc¹¹⁰.

Il suffit d'observer le dessin de Salomon de Bray pour parvenir à visualiser l'intérieur de la boutique nantaise et s'appropriier les spécificités des imprimés de l'époque moderne¹¹¹. La première caractéristique concerne l'exiguïté de la librairie : en général, il n'y avait pas la place pour que la clientèle déambule au milieu des ouvrages, ces derniers étant mis hors de portée, derrière le comptoir, empilés les uns



Figure 4 - DE BRAY, Salomon, *Interieur van een boek-en kunsthandel*, c. 1620- c. 1640, plume et encre brune, pinceau gris sur papier, Rijksmuseum, Amsterdam.

sur les autres. De plus, ils n'étaient pas systématiquement reliés, bien au contraire. L'iconographie illustre bien le fait que de nombreuses impressions restaient « en feuilles » jusqu'au moment de la vente. De plus, nous distinguons, parmi les différents individus, une femme, très certainement préposée au commerce. Enfin, le

¹¹⁰ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 7, l. 440 ; AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 428.

¹¹¹ DE BRAY, Salomon, *Interieur van een boek-en kunsthandel*, c. 1620- c. 1640, plume et encre brune, pinceau gris sur papier, Rijksmuseum, Amsterdam.

cousoir et la lame nécessaires respectivement à la couture et à la reliure des différents cahiers sont également visibles au premier plan de l'image.

Leur enfant

Ici prend forme peu à peu le tableau et, sous notre pinceau, se dessinent les portraits de Françoise Le Roy et Luc Gobert, travaillant tous deux au milieu des livres et des client.es de la rue de la Chaussée. Pour étoffer cette fresque nantaise, il nous faut nous pencher sur l'enfant né de cette union, Nicolas Gobert, car c'est pour « la conservation des droictz et interestz » de ce « fils mineur et heritier » que notre inventaire après décès a été réalisé, « a la requeste et en presence de Jan Royer tuteur dudit mineur »¹¹². La nécessité de cette démarche juridique se comprend bien lorsque nous savons que Pierre Fevrier, second époux de Françoise, aurait pu demander la succession de sa dame une fois cette dernière trépassée. Toutefois, en vertu de l'application de l'édit des Secondes Noces promulgué par Henri II en juillet 1560, la veuve Françoise ne pouvait transmettre à son nouvel époux tous ses biens puisqu'elle avait un enfant issu de sa première union¹¹³. C'est à l'enfant mineur que revenaient « tout et chascun meubles » : l'inventaire après décès permettait donc d'y veiller¹¹⁴.

Il aurait été intéressant de retracer brièvement le parcours de vie de Nicolas Gobert, une fois ses deux parents décédés, afin de poursuivre notre réflexion sur le monde imprimé breton. Cependant, nous avons peu de sources et celles à notre disposition ne permettent pas de comparer les ornements ou la typographie entre l'enfant et ses parents. Quelques indices, dans les archives, peuvent nous permettre de suggérer timidement que le jeune homme aurait quitté Nantes pour Paris, qu'il aurait été apprenti de Jean Picart en 1624 et qu'il aurait ensuite été reçu maître libraire en avril 1633¹¹⁵. Néanmoins, aucune certitude ne peut être ici brandie, notre assurance portant plus sur la vie du père, Luc Gobert.

¹¹² AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 4-8.

¹¹³ POUMARÈDE, Jacques, *id.*

¹¹⁴ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 6.

¹¹⁵ AN ET-XVIII-299, f° 90.

ROQUET, Antoine Ernest, *Les relieurs français (1500-1800) : biographie critique et anecdotique : précédée de l'histoire de la communauté des relieurs et doreurs de livres de la ville de Paris et d'une étude sur les styles de reliure*. Paris : E. Paul, L. Huard et Guillemin, 1893, p. 307.

LA CAILLE, Jean de, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en 1689*. [S. l.] : chez Jean de La Caille (par Pierre Mercier), 1689, p. 279.

La carrière et le niveau de vie de Luc Gobert

Faire un état des lieux de ce que nous savons de la vie du défunt mari de Françoise Le Roy nous paraît important afin de souligner les spécificités de notre veuve.

Luc Gobert vivait en ville, et cela est assez significatif pour que nous le signalions car, à l'époque moderne, la majorité de la population était rurale, et ce, jusqu'à la moitié du XIX^e siècle¹¹⁶. Aussi, les citoyen.es ne connaissaient pas la même réalité que leurs contemporain.es ruraux.ales. La ville restait un lieu de « consommation privilégié » : elle jouissait d'une certaine liberté fiscale, contrairement aux campagnes, était protégée par ses remparts des incursions militaires qui venaient régulièrement mettre en difficulté les paysan.es, et, enfin, elle concentrait les dépenses des propriétaires, lesquelles étaient redistribuées via la consommation¹¹⁷. Nous pouvons donc imaginer que notre homme bénéficiait d'un espace de vie relativement favorisé pour le cours de son commerce.

Par ailleurs, nous savons qu'il disposait d'une étonnante variété d'armes. Celles-ci ne furent pourtant pas toujours autorisées par le pouvoir royal sous l'Ancien Régime. Une législation, tantôt très contraignante, tantôt plus souple, encadrait à la fois leur possession et leur port. En tant que relais de la couronne, le parlement breton, à l'instar des autres institutions provinciales, diffusait les décisions royales en la matière. De 1554 – date de sa création – à 1789, le parlement de Bretagne interdit le port d'armes dans 161 arrêts¹¹⁸. Cette prohibition n'était néanmoins destinée à toute la population. Bien souvent, un privilège en encadrait son autorisation, notamment lorsqu'elle concernait :

« un ordre privilégié (les nobles), l'exercice d'une fonction particulière (les officiers royaux, les gens de guerre) et

¹¹⁶ Une grande partie de notre argumentation repose ici sur le mémoire réalisé un an plutôt, au sujet de Luc Gobert lui-même. Voir : ANDRIEUX, Justine, *Luc Gobert, imprimeur et libraire nantais. Étude d'après son inventaire après décès de 1616*. Villeurbanne : sous la direction de Malcolm Walsby, Enssib, 2022.

¹¹⁷ ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 49.

¹¹⁸ LE LEC, Julien, *Les armes en Bretagne sous l'Ancien Régime. Étude menée à travers les arrêts sur remontrance du parlement de Bretagne (1554-1789)*, mémoire de master 2 d'Histoire sous la direction de Gauthier Aubert. Université Rennes 2, juin 2015.

la circonstance exceptionnelle et temporaire (les voyageurs, chasse aux loups, levées de communes, etc.)¹¹⁹ »

En 1562, une ordonnance royale autorisa par exemple le port des « épées, dagues, grand cousteaux » au sein des villes du royaume¹²⁰. Néanmoins, les armes à feu n'étaient pas un « acquis nobiliaire » et ne parvinrent pas aussi facilement à être autorisées dans cette catégorie de la population. Leur interdiction se répéta à l'époque moderne, plus spécifiquement au début du XVII^e siècle, en « 1610, 1611, 1616, 1623, 1625, etc. »¹²¹.

Une distinction était d'ailleurs faite dans les interdits entre les armes offensives - celles qui peuvent nuire - et les armes défensives - celles qui protègent. La prohibition de leur port « pour une certaine classe sociale et dans certains lieux et cas de figure » n'empêchait cependant pas leur possession¹²². Ainsi, les personnes de haute condition jouissaient du droit de posséder des armes uniquement à des fins de protection. L'autorité royale veillait toutefois à ce que ces habitant.es ne soient pas tenté.es d'abuser de ce privilège¹²³. C'est seulement sous le règne de Louis XIII (1610-1643) que leur possession – en nombre raisonnable – chez l'ensemble de la population fut cautionnée. Avant l'arrivée de ce roi au pouvoir, lors des guerres de la Ligue, l'acquisition d'armes se généralisa au sein des foyers bretons, quelle que fut leur provenance, car il s'agissait avant tout de pouvoir se défendre. Ainsi, de 1600 à 1650, les arrêts étudiés par Julien Le Lec évoquent à 23 reprises l'interdictions des épées, à 10 celle des poignards et à 13 celle des arquebuses¹²⁴.

Ces trois armes sont celles que nous trouvons dans l'inventaire après décès de Luc Gobert. Les épées étaient au nombre de deux :

« [une avait] la garde en couleur jaune avecq son pendant et la ceinture de mesme parure ledit pendant et ceinture presque neufz¹²⁵. »

¹¹⁹ LE LEC, Julien, *ibid.*, p. 116-117.

¹²⁰ ISAMBERT, François-André, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la Révolution*. Paris, Belin- Le-Prieur, 1821-1833, t. XVII, p. 387, déclaration de décembre 1660. Ouvrage cité dans le mémoire de Julien Le Lec.

¹²¹ LE LEC, Julien, *ibid.*, p. 122.

¹²² *Op. cit.*, p. 137.

¹²³ *Op. cit.*, p. 140.

¹²⁴ LE LEC, Julien, *ibid.*, p. 145.

¹²⁵ AD Loire-Atlantique, B 5649, n°7, 1616, l. 43-44.

L'autre était, quant à elle, en plus mauvais état. Fait étonnant, la plus grande partie de ses armes était globalement neuve puisqu'aucun commentaire ne fut fait sur leur condition générale. La première épée, tout comme « l'arquebuze a meche » ainsi que la hallebarde, mais aussi la « bandolliere de cuir rouge », le « petit dart en forme de baston a deux boutz » et le « morion de guere » n'étaient ni « failliz » ni « rompus », contrairement à la seconde épée et aux deux « petitz poignardz »¹²⁶. Le bon état que nous pouvons attribuer à ces objets laisse entendre que Luc Gobert en fit l'acquisition de son vivant, neufs, et non d'occasion. Il n'était donc sans doute pas question de simple héritage mais bien d'achat, de troc ou de gain, en toute connaissance de cause.

Notre surprise est d'autant plus grande lorsque nous constatons la présence de cette hallebarde qui ne fut nommément interdite à aucune reprise de 1600 à 1650 dans les arrêts parlementaires bretons. Cela peut s'expliquer par le fait que c'était avant tout une arme propre à la milice ou au guet et qui était donc très peu courante dans un foyer lambda¹²⁷. Comment donc interpréter sa présence chez un imprimeur nantais ? Sans doute avait-il connu une carrière de mercenaire avant de pratiquer sa profession de commerçant ou bien était-ce un noble dont les armes étaient davantage diversifiées. Aucune certitude ne peut être formulée clairement.

La présence de ces armes couplée à une variété de meubles assez importante – traduisant ainsi un niveau de vie plutôt confortable – nous poussa à nous questionner sur la classe sociale à laquelle appartenait Luc Gobert. À partir des travaux de Michel Nassiet, nous avons établi l'appartenance probable de notre Nantais à la « petite noblesse »¹²⁸. En effet, la frontière entre noble et bourgeois s'affinant à partir du XV^e siècle, ce qui permettait au départ de distinguer le deuxième ordre du peuple s'estompa *crescendo*. Le principe de dérogeance était de plus en plus mobilisé et le « service des armes » se généralisa également¹²⁹. Si au

¹²⁶ *Ibid.*, l. 47, l. 51-53, l. 45-46.

¹²⁷ LE LEC, Julien, *ibid.*, p. 149.

¹²⁸ NASSIET, Michel, *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse en Bretagne XV^e-XVIII^e siècle*. Rennes : Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1993. Archives historiques de Bretagne 5, p. 83.

¹²⁹ En tant que membre de la noblesse, pratiquer une activité jugée « incompatible avec la loyauté exigée des nobles » revenait à déroger. La personne noble qui faisait preuve de dérogeance devenait alors imposable comme l'était la majorité de la population. Elle formait ainsi partie de ce que nous pouvons appeler la « noblesse dormante », voire même la « noblesse étourdie ». Lorsqu'elle souhaitait retrouver son rang de noble, il fallait qu'elle réclame une lettre de réhabilitation auprès du roi (une *restitutio natalium*).

Pour en savoir plus à ce sujet, se référer à : JOUANNA, Arlette, « dérogeance » dans BÉLY, Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien régime: royaume de France XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. Grands dictionnaires.

départ ce dernier était l'apanage des nobles uniquement, il s'étendit à une frange de la population nouvelle, bouleversant ainsi ce qui servait autrefois de frontière entre les trois ordres. La mobilité sociale permettait donc à la petite noblesse d'exercer des activités commerçantes et de devenir cabaretier.es, marchand.es ...

L'importante participation de cette frange de la population au secteur économique fut le contexte dans lequel s'épanouit Luc Gobert. Ainsi l'avions-nous imaginé petit noble, gérant dans le même temps son atelier d'imprimerie et vendant des livres à la population nantaise et aux autres lecteur.trices intéressé.es par ses étalages. Ces éléments de portrait dressés, le parallèle avec sa femme Françoise Le Roy peut être réalisé afin de saisir chacune des singularités de cette dernière.

FRANÇOISE LE ROY ET PIERRE FEVRIER, SON SECOND EPOUX

Les secondes noces et le monde du livre

De manière générale, l'Ancien Régime comptait un nombre important de remariages. Certes, ces derniers étaient mal perçus, mais ils restaient néanmoins tolérés. Si l'Église y voyait un problème de « bigamie successive », d'un point de vue moins idéologique, c'était surtout l'étroitesse du marché matrimonial qui se voyait accentuée et donc perturbée¹³⁰. De plus, les secondes noces ne favorisaient plus la circulation des biens au sein d'une même lignée, au contraire, elles encourageaient leur dispersion¹³¹. Pour un meilleur contrôle, le droit laïc interdisait tout remariage durant l'année qui suivait la disparition de son ou sa défunte compagne¹³². Cette contrainte permettait, par ailleurs, de veiller au contrôle de la légitimité des nouvelles naissances afin d'éviter « toute confusion du sang »¹³³.

Les veuves étaient plus nombreuses que les veufs lors des premières années de mariage du couple. Passés vingt ans de mariage, l'inverse devenait prédominant¹³⁴. Il est difficile d'estimer l'âge moyen du veuvage à l'époque moderne car il faudrait d'abord

¹³⁰ POUMARÈDE, Jacques, *id.*

¹³¹ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 231.

¹³² GAUDEMET, Jean, *Le Mariage en Occident*. Paris : Les Éditions du Cerf, 1987, p. 264-267, cité par POUMARÈDE, Jacques, *ibid.*

¹³³ LE BRUN, Denis, *Traité de la communauté entre mari et femme*, Paris : Huart, 1735 p. 263.

¹³⁴ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 156.

connaître l'âge auquel les individus se mariaient. Ce qui est certain, c'est que plus les époux.ouses célébraient leur union en étant jeunes, plus la possibilité de se retrouver seul.e à un âge prématuré augmentait¹³⁵. Dans notre cas, nous ne pouvons pas déterminer à quel stade de la vie Françoise et Luc fêtèrent leur alliance car nous ne disposons pas, dans notre source, ni de leurs dates de naissance ni de celles de leurs décès.

Au sein du monde de l'imprimé, les remariages étaient également fréquents. Ils suivaient la même ligne de conduite des autres corporations ainsi celle dans le reste de la société : ne pas s'unir avec des personnes inférieures socialement à soi, des individus « indignes de sa qualité », pour citer la *Coutume de Bretagne*¹³⁶, de sorte à ne pas « offenser les ombres de son mari » ou de sa femme¹³⁷. Le respect de ce précepte alimentait une certaine endogamie et sur 850 femmes de libraires, imprimeurs ou encore graveurs, 248 faisaient déjà partie du monde du livre, soit 30 % d'entre elles¹³⁸. L'égard porté à ce principe n'avait pas seulement des origines morales, des raisons purement pragmatiques nous permettent de l'expliquer. Les remariages endogames – 12% parmi tous les remariages – favorisaient les collaborations horizontales entre femme et mari mais également l'apport des héritages et donc, parfois, les outils issus de l'entreprise des parents – sur les 248 veuves étudiées par Sylvie Postel-Lecocq, 34 en firent bénéficier leur second mari¹³⁹. Enfin, les veuves représentaient un plus bel avantage par rapport aux jeunes filles qui n'avaient encore jamais été mariées puisqu'elles disposaient de leur dot, de leur douaire mais aussi d'une bien meilleure connaissance du métier et de ses enjeux et, parfois même, d'une boutique et d'un réseau déjà bien établis.

Pierre Fevrier, second époux de Françoise Le Roy

Françoise Le Roy correspondait tout à fait à ce que nous décrivions plus tôt. Elle semble s'être remariée peu de temps après la mort de Luc Gobert – sans doute pas assez si nous nous en tenons à l'édit des Secondes Noces – avec un homme familier

¹³⁵ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 153.

¹³⁶ *Coutume de Bretagne*, IV, art 454 cité par BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 235.

¹³⁷ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 229.

¹³⁸ POSTEL-LECOCQ, Sylvie, « Femmes et presses à Paris au XVI^e siècle : quelques exemples », dans AQUILON, Pierre, MARTIN, Henri-Jean et DUPUIGRENET DESROUSSILLES, François, *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance : actes*. Paris : Promodis Éd. du Cercle de la librairie, 1988, p. 257.

¹³⁹ POSTEL-LECOCQ, Sylvie, *id.*, p. 258-262.

du monde de l'imprimé. En effet, Pierre Fevrier est désigné dans notre source en tant que « maistre libraire et imprimeur » et dans d'autres comme un « typographe nantais peu connu »¹⁴⁰. Cependant, les informations issues des deux documents dont nous disposons au sujet de cet homme divergent : tandis que l'un le qualifie d'office de libraire et d'imprimeur, le second lui accorde ce titre uniquement à la mort de Luc Gobert, en 1616 car, selon Georges Lepreux, « les débuts de son exercice [à Pierre Fevrier, donc] ne sont pas antérieurs à cette date [celle de la mort de Luc Gobert] »¹⁴¹. En fait, l'historien voit en Pierre Fevrier le seul successeur de Luc Gobert. Or, nous savons que ce n'était pas le cas, étant donné que Nicolas Gobert, le fils de Françoise et Luc, avait la primauté des biens de sa mère sur son beau-père.

Il n'en reste pas moins que Pierre Fevrier se fit une place au sein du monde du livre suite à son mariage avec notre Nantaise. Nous avons pour preuve son inventaire après décès en date du 14 juin 1622¹⁴². Dans ce dernier sont énumérés plusieurs ouvrages ainsi que de nombreux meubles, pièces de linge et matériel d'imprimerie. Il eût été passionnant de se pencher sur ce document d'archive afin d'établir des parallèles avec notre source première, à savoir l'inventaire après décès de Françoise Le Roy ; être en mesure de dire quels livres proposés à la vente étaient nouveaux, quelle ligne éditoriale le second mari avait pris par rapport à sa défunte épouse ...¹⁴³

Enfin, nous savons, à propos de cet homme, qu'une fois sa première femme décédée, il se remaria avec une certaine Catherine Doriou - le 20 juin 1617 – fille d'une « famille qui a donné à Nantes plusieurs générations d'excellents typographes. »¹⁴⁴ Nous sommes donc en mesure d'affirmer qu'il poursuivit son commerce au sein du monde du livre.

¹⁴⁰ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, 1616, l. 3-4.

LEPREUX, Georges, *Gallia typographica. Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la révolution*, tome 4. Paris : H. Champion, 1914, p. 221.

¹⁴¹ LEPREUX, Georges, *id.*, p. 221-222.

¹⁴² LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, « Librairie et imprimerie nantais en 1622 », *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*. Nantes : Société des bibliophiles bretons et de l'histoire en Bretagne, 1882, p. 44-51.

¹⁴³ Le temps nous manque pour ce projet mais nous invitons qui le souhaite à entamer ce travail passionnant qui permettrait d'établir une certaine cohérence entre ces différents libraires, de Gobert à Fevrier, en passant par Le Roy.

La retranscription de la source fut éditée par le *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons*, mentionné ci-dessus.

¹⁴⁴ LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, *Id.*, p. 44.

LE FOYER DE FRANÇOISE, RUE DE LA CHAUSSEE, A NANTES

Son logis et sa boutique

À l'instar des autres commerçant.es, le ou la librairesse devait attirer l'œil des passant.es afin que ces dernier.es se rendent jusqu'à son échoppe pour y acheter des marchandises¹⁴⁵. L'emplacement du lieu de travail de Françoise Le Roy était donc crucial pour assurer le bon fonctionnement de son entreprise. Nous l'avons dit, après la période incunable, le marché de l'imprimé devint de plus en plus dense jusqu'à se concentrer géographiquement dans quelques centres européens. Ce modèle marchand put se développer de manière pérenne grâce à de multiples acteur.trices qui faisaient l'intermédiaire entre le lieu d'impression et la lecture d'un ouvrage. Il fallait donc que les libraire.esses disposent d'un lieu de travail adapté au commerce du livre.

La recherche du lieu d'activité idéal se focalisait surtout sur la proximité avec les autres espaces de sociabilité de la ville. Quoi de mieux en effet que d'installer son échoppe au niveau des contreforts d'une église lorsque nous savons que cet édifice, sous l'Ancien Régime, rassemblait toute la communauté des fidèles ? Les angles des rues étaient également très recherchés car ils permettaient de capter les passant.es venant de directions différentes. Ainsi, par exemple, des libraire.esses de Lyon qui se plaçaient généralement dans la rue Mercière et qui, en plus, bénéficiaient de la proximité de la Saône pour la distribution de leurs marchandises. Plus attractives encore étaient les boutiques qui s'approchaient de leur lectorat. À Rennes par exemple, le libraire Cleray était « pres la court de Rennes » ou « pres la porte saint Michel » et donc près des lieux de justice de la ville¹⁴⁶.

Dans notre inventaire après décès, il est inscrit que Françoise Le Roy avait son « logis de la librairie le tout en la rue de chausse de ceste ville de Nante paroisse de St Denys »¹⁴⁷.

¹⁴⁵ Une partie de notre réflexion s'appuie ici sur le mémoire produit l'an dernier. Ce parallèle est rendu possible seulement grâce au fait que Luc et Françoise logeaient au même endroit à Nantes. Voir : ANDRIEUX, Justine, *Luc Gobert, imprimeur et libraire nantais. Étude d'après son inventaire après décès de 1616*, mémoire de master 1 d'Histoire sous la direction de Malcolm Walsby, Enssib, 2022.

¹⁴⁶ WALSBY, Malcolm, « La librairie à Rennes au XVI^e siècle et les livres de Bertrand d'Argentré », article à paraître.

¹⁴⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 11-12.

Si aujourd'hui cette rue n'existe plus sous cette dénomination, nous savons qu'elle fut remplacée par la Haute-Grande Rue et la Basse-Grande Rue¹⁴⁸. Ces dernières furent elles aussi remaniées au XX^e siècle et correspondent aux actuelles rues de l'Évêché, rue Saint-Pierre, rue de Verdun, rue de la Marne et rue de la



Figure 5 - Plan de la ville et château de Nantes en Bretagne. Paris : Beaurain, 17.. Source : BnF.

Barillerie. Tous ces éléments nous invitent à penser que la boutique de Le Roy se situait sur ce grand axe qui allait jusqu'au cœur de la ville et qui était anciennement une voie romaine. Nous l'avons entourée en rouge sur la carte ci-dessus.

L'évocation de la paroisse Saint-Denis dans laquelle évoluait Françoise Le Roy est un autre élément qui nous permet de situer sa boutique avec un peu plus de certitude. La carte ci-dessus délimite les différentes paroisses nantaises et celle qui nous intéresse se situe bien sur le grand axe qu'était la rue de la Chaussée.

¹⁴⁸ PIED, Edouard, *Notices sur les rues, ruelles, cours, impasses, quais, ponts, boulevards, places et promenades*. [S.l.] : A. Dugas & cie, 1906.

Ne pas avoir eu l'opportunité d'accéder aux archives municipales de Nantes ne nous permet malheureusement pas de vérifier cette information. Nous ne pouvons, par ailleurs, pas dessiner une topologie des boutiques et ateliers de la ville au début du XVII^e siècle. Nous devons simplement nous contenter de l'hypothèse suivante : à l'instar d'autres villes comme Rennes, Nantes était probablement divisée en quartiers regroupant les membres d'une même corporation qui y habitaient. Parmi ces différents ensembles urbains, celui des libraire.esses devait appartenir au quartier commercial tandis que celui des imprimeur.euses devait plus être aux côtés des professions artisanales¹⁴⁹.

La boutique de Françoise Le Roy, qui était à la fois son logis et son atelier d'imprimerie, jouissait donc d'un bon emplacement. La rue de la Chaussée était une voie principale qui permettait d'accéder au centre-ville tout en étant peu éloignée de

¹⁴⁹ WALSBY, Malcolm, « La librairie à Rennes... », *id.* Dans cet article, Malcolm Walsby souligne cette division spatiale pour le cas rennais.

la Loire. Par ailleurs, la proximité avec la cathédrale Saint-Pierre servait de gage au dynamisme de cette partie de la ville.

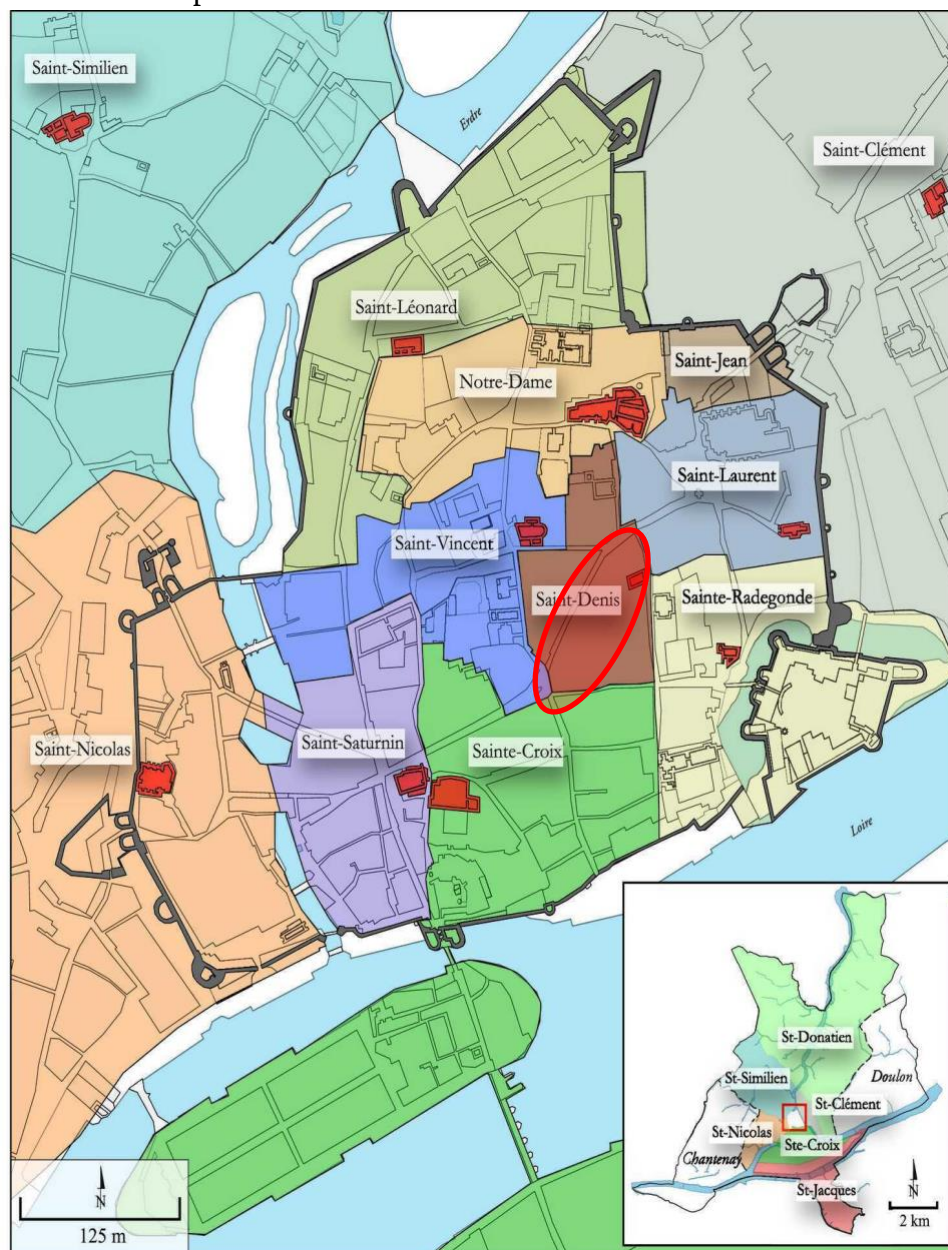


Figure 6 - Carte des paroisses nantaises. Lacoste, Nicolas. © Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, Ville de Nantes / Nantes Métropole.

Situer le logis et la boutique de notre libraresse est tout à fait fondamental pour percevoir la façon dont elle parvenait à s'insérer dans l'univers marchand nantais. Il faut également se pencher sur l'intérieur du logis lui-même pour appréhender la manière dont elle organisait sa vie quotidienne, quelle était sa situation matérielle ...

L'inventaire après décès de Françoise Le Roy est, par certains aspects, plus dense en informations que celui de Luc Gobert. Dans celui-ci, seuls une « chambre haulte », un « grenier » ainsi qu'une « cave » furent mentionnés tandis que dans

celui-là furent évoqués une « première chambre », une « petite chambre à l'oste », la même « chambre haulte » ainsi que le « cellier »¹⁵⁰. Il est peu probable – voire même impossible – que notre veuve ait fait agrandir sa demeure une fois son mari disparu. Le changement de logis ne nous convainc pas non plus étant donné les contraintes que cela aurait pu soulever : déplacer tout un commerce bien implanté et connu de sa clientèle n'aurait-il pas constitué une prise de risque inutile ? Aussi, l'évocation de ces nouvelles pièces peut s'expliquer par l'hypothèse suivante : lorsque, le 22 août 1616, les commissaires-priseur.euses se rendirent chez Luc Gobert, n'énumérèrent-ils pas tous les biens appartenant aux deux marié.es en excluant ceux qui incombaient seulement à l'épouse ? Autrement dit, ne fut-il pas seulement rendu compte des possessions communes puisque c'étaient bel et bien elles qu'il fallait administrer dans le cadre de la « communauté » – Luc et Françoise donc – et dans celui de l'héritage des enfants Gobert – Nicolas et un autre dont l'identification est rendue impossible par une tache d'encre sur notre premier inventaire¹⁵¹.

Son niveau de vie

Il ne suffit pas de connaître les différents espaces de vie du logis rue de la Chaussée pour en comprendre l'animation quotidienne. Étudier les meubles et autres biens présents nous permet de saisir avec plus de précision le niveau de confort dans lequel évoluait Françoise Le Roy.

Mais avant de passer au crible les possessions de notre veuve, il nous faut distinguer la consommation de la dépense afin de nuancer ce que nous pourrions hâtivement conclure en termes de richesse suite à l'énumération de tous ces biens¹⁵². En effet, dans les sociétés de l'Ancien Régime, la dépense et la consommation n'étaient pas strictement identiques. Beaucoup de biens de consommation ne passaient pas par la « transaction marchande » dont nous sommes familier.e

¹⁵⁰ Pour les pièces mentionnées dans l'inventaire après décès de Luc Gobert, voir : AD Loire-Atlantique, B 5649, n°7, 1616, l. 36, l. 85, l. 111. Pour celles chez Françoise Le Roy, se reporter à : AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 15, l. 38, l. 49, l. 183.

¹⁵¹ AD Loire-Atlantique, B 5649, n°7, 1616, l. 7.

¹⁵² De nombreux éléments théoriques sont issus du mémoire rédigé une année plus tôt. Voir : ANDRIEUX, Justine, *Luc Gobert, imprimeur et libraire nantais. Étude d'après son inventaire après décès de 1616*, mémoire de master 1 d'Histoire sous la direction de Malcolm Walsby, Enssib, 2022.

aujourd'hui¹⁵³. La charité, le troc ou la coopération mutuelle étaient souvent des moyens de consommer. Cependant, aucune de ces réalités ne laissa réellement de trace dans notre inventaire : nous ne pouvons pas savoir de quelle manière Françoise Le Roy acquit ses biens – n'oublions pas non plus la question de l'héritage, voie par laquelle circulaient aussi les propriétés¹⁵⁴. D'autant plus que notre inventaire met l'accent sur ces « secondes noces » que composaient à eux deux la « deffuncte Françoise Leroy [et] [...] Pierre Fevrier maistre libraire et imprimeur »¹⁵⁵. Les biens pouvaient en effet venir du côté de la famille, proche comme éloignée, de Pierre Fevrier puisque « la maison est d'abord du *temps pétrifié* » et que cet homme vécut avec notre Nantaise¹⁵⁶.

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles nous devons faire face lors de notre analyse, notre document reste d'une grande utilité pour la compréhension de la vie quotidienne de notre librairesse. Comme le voulait la procédure, les priseurs commencèrent l'énumération et l'évaluation d'un type de bien, ici, les « meubles de boys »¹⁵⁷. Ceux-ci étaient relativement nombreux, ce qui n'est pas étonnant puisque le bois restait le matériau de prédilection à l'époque pour la confection des meubles. Sa durabilité et sa résistance en étaient les principales raisons. Le mobilier en bois pouvait donc être transmis d'âge en âge sans être trop altéré par les effets du temps. Évidemment, les conditions extérieures avaient elles aussi des conséquences sur ces objets et pouvaient plus ou moins les abîmer. Selon les essences, le coût du bois était par ailleurs plus ou moins élevé.

Françoise Le Roy disposait de nombreuses pièces en noyer. Leur évaluation totale fut estimée à 21, 6 livres. Cette essence était largement plus présente du côté des foyers aisés que du côté des foyers modestes qui, eux, étaient principalement meublés avec du pin blanc. Sa présence au sein des murs de notre dame n'était donc pas anodine. La « table »¹⁵⁸ de la première chambre était « vieil »¹⁵⁹ tout comme le

¹⁵³ LEVI, Giovanni, « Avant la révolution de la consommation », dans REVEL, Jacques, *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996. Hautes études, p. 200.

¹⁵⁴ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 1-2 : « inventaire des biens meubles, lettres, tiltres et enseignements de la succession de deffuncte Françoise Leroy [...] ».

¹⁵⁵ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 2-3.

¹⁵⁶ ROCHE, Daniel, *id.*, p. 98.

¹⁵⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 14.

¹⁵⁸ *Ibid.*, l. 19.

¹⁵⁹ DMF, pour la définition de « châlité ». *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020 (DMF 2020). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.

« charlict »¹⁶⁰ – comprendre « châlit » – cette charpente sur laquelle reposait le sommier. À l’instar de celui en noyer, le mobilier en chêne traduisait une certaine aisance financière. Françoise disposait, par exemple, d’un « petit coffre de bois chesne de deux pieds de long »¹⁶¹, d’un « aultre vieil petit coffre fermant à clef de bois chesne »¹⁶² ou encore d’une « petite chesne de bois »¹⁶³ – une chaise.

Au-delà de l’état de certains meubles, il n’est pas insignifiant d’y découvrir quelques « chesnes » – chaises –, « tabouretz » ou « escabeaux »¹⁶⁴. En effet, ces différentes assises n’étaient pas présentes dans tous les domiciles et « la multiplication des chaises traduit la richesse, libère l’espace polyvalent et constitue un ameublement normal de la seconde pièce »¹⁶⁵. Aucun meuble n’était inutile, sous l’Ancien Régime, chacun répondant à une nécessité et à une utilisation bien spécifique¹⁶⁶. Si Françoise Le Roy disposait d’autant d’escabeaux, c’est qu’elle en avait la nécessité mais aussi les moyens. D’autant plus que son « grand coffre bahut de quatre piedz de long » mais aussi son « aultre bahut moien » ainsi que celui prisé « soixante quatre solz » auraient pu faire office de chaises¹⁶⁷. Il était très courant en effet que cet espace de rangement serve également de table ou de siège¹⁶⁸. L’importante quantité de mobiliers pouvant accueillir en leur contenant divers objets n’était donc pas neutre. Françoise Le Roy devait avoir besoin de beaucoup d’espace de rangement pour emmagasiner les ouvrages de sa boutique mais aussi pour ses biens propres - sans doute de valeur, à ses yeux, puisque nécessitant d’être enfermés à double tour.

La boutique était très certainement attenante au foyer, voire même en faisait directement partie. Ainsi, la maison de cette libraireresse était son « outil de travail », ce qui était très courant à l’époque¹⁶⁹. L’espace de vie de cette femme semblait, d’ailleurs, relativement important - nous avons évoqué les trois chambres,

¹⁶⁰ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 50.

¹⁶¹ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 24.

¹⁶² AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 26.

¹⁶³ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l. 34.

¹⁶⁴ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, respectivement l. 34, l. 29-31, l. 33.

¹⁶⁵ ROCHE, Daniel, *ibid.*, p.192.

¹⁶⁶ *Op. cit.*, p. 189.

¹⁶⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, respectivement l. 20, l. 22, l. 23.

¹⁶⁸ ROCHE, Daniel, *id.*, p. 185-186.

¹⁶⁹ ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 96.

le cellier ... Le rez-de-chaussée devait donc servir d'arrière-boutique, d'espace de réserve ainsi que d'atelier d'imprimerie tandis que la façade devait s'ouvrir sur les client.es en quête de nouvelles lectures. Le premier étage, quant à lui, faisait certainement office de lieu de vie, accueillant ainsi lits, garde-robe et autres objets relevant plus de l'intime.

Il est par ailleurs intéressant de noter les différences entre l'inventaire de Françoise et celui de Luc, notamment en ce qui concerne la valeur des biens. Cela peut s'avérer utile pour comprendre que les objets, même en l'espace de quelques mois, avaient un coût variable. Ainsi, les mêmes priseurs pour les meubles de bois, à savoir « Pierre Faur et Jan Bernard », estimèrent que le mobilier de Françoise, identique à celui de Luc, valait en moyenne 18% de moins que celui de son défunt mari¹⁷⁰. Les armes, quant à elles, perdirent 32% de leur valeur tandis que les ustensiles de cuisine gagnèrent 5% de cotation. Cette variation de prix peut être déroutante par certains aspects lorsque nous nous concentrons, par exemple, sur les meubles de bois. Parmi toutes les essences, ceux en chêne représentaient chez Françoise 9,15 livres. Du temps de Luc, cela équivalait à 4,95 livres.

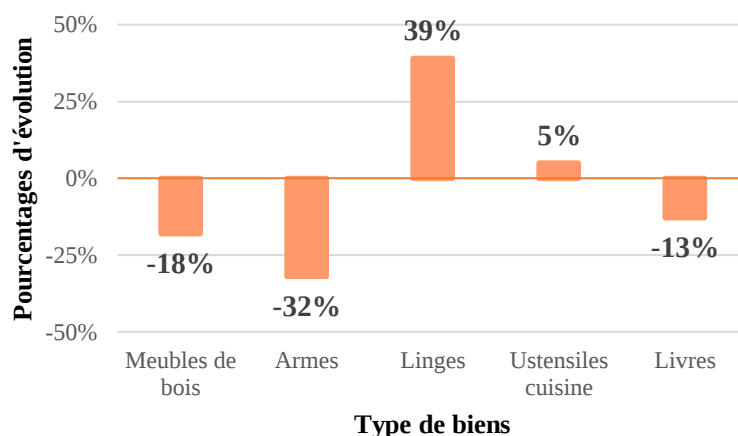


Figure 7- Variations moyennes de prix entre les biens de Françoise Le Roy et ceux de Luc Gobert.

Autrement dit, les priseurs jugèrent que le même nombre de meubles en chêne valait, à la mort de Françoise, plus qu'à celle de Luc. Pourtant, toutes essences confondues, comme nous l'avons dit, les meubles de bois perdirent de la valeur.

¹⁷⁰ AD Loire-Atlantique, B 5649, 1616, f° 69, l.17-18.

Error! Use the Home tab to apply Titre 1;Partie to the text that you want to appear here.

Cette nuance nous invite donc à manier notre source avec précaution, surtout lorsque nous abordons la question des montants choisis lors de la prise.

LE TRAVAIL AUTOUR DU LINGE, UNE ACTIVITE A SOI

Glaner les informations prodiguées par l’inventaire après décès de Françoise Le Roy concernant sa vie quotidienne nous a permis d’esquisser ce à quoi pouvaient ressembler ses relations interpersonnelles, que ce soit avec son premier mari, Luc Gobert, mais aussi avec l’enfant né de cette union, Nicolas, ou, enfin, avec son second époux, Pierre Fevrier. Plonger au cœur de l’intime de notre librairesse nous aide à imaginer ce qu’elle pouvait ou souhaitait entreprendre et ainsi à mieux saisir la vie qui se déroulait dans son logis, rue de la Chaussée. L’analyse des biens qui meublaient le foyer nous offrit par ailleurs un aperçu du niveau de vie dont jouissait notre dame.

Pour parfaire ce panorama à taille humaine, il nous faut nous pencher sur l’une des importantes spécificités de notre inventaire après décès : l’abondance du linge et des habits. Cette quantité foisonnante n’était pas anodine pour un foyer de l’époque. Il convient alors de se pencher sur cette singularité afin d’en révéler l’origine et le sens. Une fois cette particularité soulignée, nous pourrons broder un fil entre le travail autour du linge et celui de la reliure, lequel n’est pas sans intérêt pour nous qui étudions le monde du livre et l’une de ses actrices.

L’ABONDANCE TEXTILE

Le tissu, goût et fantaisie de Françoise ?

Une fois les armes énumérées par Robert de la Rerre, Janne Georget et Marguerite Gervais, – toutes deux lingères – procédèrent à la prise du « linge, couettes et autres chifons » de la maison¹⁷¹. Ceux-ci prenaient des formes diverses au sein du foyer de Le Roy et étaient marqués tantôt par la nouveauté, tantôt par l’ancienneté. Le fait que le linge fut abîmé ou marqué par le temps ne nous étonne pas car nous étudions :

« une civilisation où domine l’usé, au terme d’années de lessive et de nettoyage avec les moyens du bord, sans autre

¹⁷¹ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 64-65.

détergent efficace que la cendre des buées, ou un rare
savon qui se répand peu à peu¹⁷². »

Ainsi, les travaux de Daniel Roche soulignant que la moitié de la garde-robe poitevine et limousine était « usée » peuvent facilement être étendus au cas breton.

Ce qui ici est surprenant, c'est justement la présence non négligeable de linge neuf :

« Ung siel de toile imprimé, [...] une douzaine de
chemises à homme dix desquelles sont neufves [...] trois
douzaines de serviettes de brin presque neufves, [...] six
serviettes neufves de brin, [...] trois colletz neufz a
baptisme [...] »¹⁷³

furent acquis récemment si nous en croyons leur bonne condition ou du moins l'absence de remarque sur leur ancienneté. Ces pièces lingères venaient souvent doubler celles ayant la même utilité mais dans un état bien plus mauvais. Françoise Le Roy avait-elle donc le luxe de pouvoir choisir de posséder des objets de meilleure qualité lorsqu'elle en avait l'envie ou le besoin ? Cela peut être notre première hypothèse. Son aspiration à jouir de conditions de vie agréables malgré son appartenance peu claire à la noblesse est d'autant plus visible dans la systématique ambivalence de son linge de maison. Les « quatre linceux de reparation presque neufz » témoignent de cette complexité : ils n'étaient pas en parfait état lors de la prise, furent sans doute utilisés, mais eurent pourtant une bonne qualité à leurs débuts¹⁷⁴.

Au-delà de la bonne ou mauvaise condition du linge de maison, la présence relativement abondante de ce dernier peut constituer, dans un premier temps, un indice de la qualité de vie dont jouissait Françoise Le Roy. En effet, le foyer disposait tout de même de plusieurs pentes de lit – dix au total, dont deux « vieilles » – mais aussi plusieurs couettes et oreillers¹⁷⁵. La literie avait donc dû représenter un certain coût. Nous savons par exemple que le prix à l'unité d'un lit était celui d'un cheval moyen, soit 50 à 60 livres¹⁷⁶. Les nombreux ciels de lit quant à eux peuvent s'expliquer autrement que par une unique et simple coquetterie. En effet, la nécessité de conserver et de préserver la chaleur en Bretagne conduisait souvent les foyers à se munir de tissus de la sorte. Enfin,

¹⁷² ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 217.

¹⁷³ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, respectivement : l. 75, l. 80, l. 84, l. 97, l. 109.

¹⁷⁴ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 108.

¹⁷⁵ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 72-126.

¹⁷⁶ ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 201.

l'abondance des couettes (« Une couette barelas, [...] une aultre couette [...] une aultre couette estant au petit lict [...] trois coueffes d'etofeteau [...] une couette barelas »¹⁷⁷) et des taies d'oreillers (« dix souilles d'oreiller », « neuf souilles d'oreiller »¹⁷⁸) nous indique aussi que les lits du foyer étaient relativement nombreux et, sans doute, assez grands, ce qui là encore souligne la qualité de vie dont disposait Le Roy.

En plus du linge de maison, les priseuses mentionnent l'existence d'une grande quantité de vêtements. L'analyse de ces derniers permet elle aussi de comprendre quel était le niveau de vie dont jouissait notre Nantaise. Car en effet, le vêtement est le :

« plus visible mais aussi le plus loquace des faits sociaux, puisque, avant toute parole, il dévoile des coutumes érigées en interdits, il « parle » de techniques corporelles et textiles, il évoque des circulations économiques et des croyances magiques, il proclame des niveaux de fortune et des modes de vie [...] ; l'habit fait (dénonce et fabrique) l'homme (et donc la femme)¹⁷⁹. »

Faire parler le vêtement, ou même simplement écouter ce qu'il a à nous dire, n'est pourtant pas si simple. La vêtue ne prenait pas la même signification ni la même symbolique en fonction des temps et des espaces où nous l'endossions. Il vaut alors mieux parler d'apparence, cette dernière présentant « en effet l'avantage d'être plus englobante et de ne pas isoler artificiellement le vêtement [...], [d'être en somme la] correspondance de l'être et du paraître »¹⁸⁰.

Le port du vêtement était très encadré, d'abord avec les lois somptuaires. Ces dernières se répétèrent tout au long de l'époque moderne et supervisèrent l'usage de certains tissus pour les personnes non-nobles ou encore certaines couleurs destinées uniquement aux souverains... Ces édits successifs, comme celui de 1549, ne parvinrent guère à s'imposer ni à dicter d'une main de fer ce qu'il convenait ou non de porter tant les scandales à cette période furent nombreux. Plus efficaces ou, en tout cas, trouvant plus

¹⁷⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, respectivement : l. 67, l. 68, l. 70, l. 124, l. 126.

¹⁷⁸ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 91-93.

¹⁷⁹ PELLEGRIN, Nicole, « Costumes-Coutumes » dans BÉLY, Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. Grands dictionnaires.

¹⁸⁰ MEISS-EVEN, Marjorie. *La culture matérielle de la France : XVI^e-XVIII^e siècle*. Malakoff : Armand Colin, 2016. Collection U Histoire, p. 139.

d'écho chez les individus, furent les traités de bonne conduite. Celui d'Érasme intitulé *La civilité puérile*, publié en 1530 et traduit par Alcide Bonneau en 1877 disait en effet :

« le vêtement est, en quelque sorte, le corps du corps, et il donne une idée des dispositions de l'esprit. Cependant, on ne peut l'assujettir à des règles fixes, puisque tout le monde n'a pas même richesse, même rang ; que ce qui est convenable ou non diffère suivant les pays ; enfin que les goûts n'ont pas toujours été les mêmes dans tous les temps. [...] Dans toute cette diversité, il y a cependant ce qui est convenable en soi et ce qui ne l'est pas [...] »¹⁸¹.

Cette idée selon laquelle l'habit est « le corps du corps » marqua la première moitié de l'Ancien Régime. Le concept de « l'honnête homme », par exemple, fut l'expression de cette tentative qui aspirait à la correspondance entre les usages et les règles morales. Modération et convenance étaient donc les maîtres-mots de cette période.

Ces deux impératifs moraux parvinrent à faire également leur place grâce aux positionnements théologiques des deux Églises. En effet, si nous en croyons la thèse portée par Gil Bartholeyns, les recommandations au départ discordantes formulées tant aux catholiques qu'aux protestants eurent raison de la convenance au XVI^e siècle¹⁸². Des traités comme *De l'estat honneste des chrestiens en leurs accoustremens* rédigé par Lambert Daneau, pasteur protestant, en 1580, par exemple expliquaient l'importance de la sobriété dans la vêtue. Dans le même temps, pour gagner son salut, le ou la catholique dévot se devait d'incarner charité et modestie avec ses habits.

Les contraintes morales étaient d'autant plus prononcées lorsqu'elles se dirigeaient vers la gent féminine. Cette dernière avait encore moins le loisir de s'adonner aux plaisirs, jugés superficiels, de l'apparence. Le joug moral était tel que François de Grenaille, écrivain du XVII^e siècle, formula que les femmes « ne s'habillent pas tant pour faire voir leurs habits, qu'afin de n'estre pas veuës »¹⁸³. Comble porté par le vêtement lui-même que ne pas être rendu visible alors qu'il est mis pour cacher le corps et non d'occulter lui-

¹⁸¹ ÉRASME, *La civilité puérile. Traduction nouvelle, texte latin en regard, précédée d'une notice sur les livres de civilité depuis le XVI^e siècle*, par Alcide Bonneau. [S. l.] : Isidore Liseux, 1877, p. 43.

¹⁸² BARTHOLEYNS, Gil, « Pour une histoire explicative du vêtement. L'historiographie, le XIII^e siècle social et le XVI^e siècle moral », dans *Mode und Kleidung im Europa des späten Mittelalters / Fashion and Clothing in Late Medieval Europe*, Bâle, Abegg-Schiftung Riggisberg-Schwabverlag, 2010, p. 209-230, cité par Marjorie Meiss-Even.

¹⁸³ GRENAILLE, François de, *L'honneste fille*, Paris : J. Paslé, 1639-1640, p. 354.

même. Et de l'auteur de rappeler à la jeune fille fictive à laquelle il adresse tout son ouvrage :

« Vous dites que vous estes riche, Mademoiselle, mais sçachez qu'on ne doit pas faire tout ce qu'on peut & les desirs qui naissent de l'ambition, ne doiuent pas s'ettendre au-delà des bornes de l'honnesteté, & d'une pudeur virginale. Tout semble estre permis, mais tout n'est pas expedient [profitable]. Tout ce qui est licite n'est pas edificatif [moral]¹⁸⁴. »

Il fallait donc que les femmes soient capables de décréter si, malgré l'autorisation légale, telle ou telle pièce vestimentaire était raisonnable à porter en fonction de leur position sociale.

Tous ces éléments rendent ainsi l'analyse des vêtements quelque peu compliquée, nous nous en apercevons. Cependant, nous pouvons dresser la garde-robe type d'une femme noble du XVI^e et du début du XVII^e siècle afin de voir dans quelle mesure Françoise Le Roy correspondait à ce modèle. Nous savons par exemple qu'un individu de cette condition juxtaposait plusieurs habits de sorte à « donner à son corps de l'ampleur ». Un lien évident était fait entre le caractère imposant d'une silhouette et celui de son rang social. De manière moins symbolique et plus pragmatique, la superposition de vêtements revenait à utiliser plus de tissus et coûtait donc cher. Enfin, ultime explication de cette accumulation, l'inconfort d'un tel accoutrement signifiait qu'il n'y avait nul besoin de travail ni de se confronter à quelque labeur que ce soit. C'est ce que Philippe Perrot nomma le « prestige de l'entrave ».¹⁸⁵

Pour que les vêtements et le linge de maison des catégories nobles puissent se distinguer de ceux du reste de la population, il fallait surtout qu'ils soient de couleurs non délavées ainsi que réalisés à partir de tissus fins. Chez Françoise, cela se manifestait notamment par la présence de :

« couette barelas, [...] une cathelonne jaulne, [...] trois douzaines de serviettes de brin, [...] une serviettes de collation douges, [...] deux aultres nappes de brin, [...] sept aultres colletez à femme avec de la dantelle, [...] un tappy de toille

¹⁸⁴ GRENAILLE, François de, *L'honneste fille*, Paris : J. Paslé, 1639-1640, p.

¹⁸⁵ Cité dans MEISS-EVEN, Marjorie, *La culture matérielle de la France : XVI^e-XVIII^e siècle*. Malakoff : Armand Colin, 2016. Collection U Histoire.

imprimé, [...] ung manteau d'estamme, [...] une aultre
cotillon [...] de perses, [...] ung vieil cotillon de frizon vert,
[...] ung petit manchon de velours [...] ¹⁸⁶ ».

Les motifs sur les tissus (ici les « barelés » qui étaient traversés par des rayures ou encore les « dentelés » qui étaient faits, littéralement, de dentelle) demandaient un temps plus long à la fabrication et coûtaient donc plus cher. Ils étaient par ailleurs plus coquets, à l'instar de ceux colorés (ici jaune, vert ou encore perse – bleu de l'époque tirant sur le violet). Les matières plus raffinées étaient celles qui requerraient elles aussi un travail en amont plus important et un soin tout particulier à l'usage pour ne pas les abîmer. Ainsi des draps « de brin » qui étaient en toile fine, ceux « douges », c'est-à-dire délicats, ou encore ceux en dentelle, mais aussi ceux en laine peignée - « l'estame ». Ces éléments nous permettraient donc d'affirmer dans un premier temps que notre libraresse appartenait à une classe sociale relativement haute, qu'elle se distinguait en tout cas du reste de la population nantaise. Toutefois, à cette première hypothèse devrait être ajoutée une nuance : l'état de ces pièces de tissu. En effet, si certaines d'entre elles étaient « presque neufves », la grande majorité était surtout « my usée » voire « vieil[le] » ¹⁸⁷. Comment donner du sens à cet état d'usure pour du linge d'une dame de la petite noblesse ? L'explication la plus convaincante nous demande de prospector les inventaires de cette période et de constater qu'une grande majorité d'entre eux recelaient des habits usés ou vieillis. Cela se comprend notamment grâce à l'utilisation du linge durant l'Ancien Régime et qui voulait qu'il soit utilisé jusqu'à l'usure la plus totale. En effet :

« rare et par conséquent précieux, le vêtement était reprisé, retaillé aussi longtemps que possible ; à la mort de son porteur, il était transmis aux héritiers, voire trouvait une seconde vie sur le marché de l'occasion. Une garde-robe plus fournie que la moyenne, en autorisant les variations journalières et saisonnières, signalait aux yeux de tous une certaine prospérité ¹⁸⁸ . »

À l'issue de l'analyse du linge de maison ainsi que de celle des habits, nous serions tentée de faire de Françoise Le Roy une grande noble Cependant, des travaux comme

¹⁸⁶ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, respectivement l. 67, l. 71, l. 84, l. 89, l. 96, l. 110, l. 122, l. 131, l. 135, l. 148, l. 154.

¹⁸⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, respectivement l. 84, l. 96, l. 148.

¹⁸⁸ MEISS-EVEN, Marjorie, *ibid.*, p. 172.

celui de Daniel Roche permettent de nous mettre en garde et de repenser ainsi le statut de notre dame...

Plus qu'une fantaisie, une industrie ?

La somme totale des vêtements de Françoise Le Roy s'élevait à un peu plus de 43 livres tandis que celle du linge atteignait plus de 207 livres. Les deux conjointes représentaient ainsi 250 livres. Or, nous savons qu'à l'époque moderne, un membre de la petite noblesse dépensait plusieurs centaines de livres par an pour acquérir ses habits tandis que le montant pour un.e artisan.e urbain.e avoisinait plutôt la petite centaine de livres¹⁸⁹. Aussi remarquons-nous que notre dame s'éloignait de la première catégorie pour s'approcher plutôt de la seconde. Par ailleurs, la quantité assez impressionnante de tissus attire notre attention. Une personne de la petite noblesse avait-elle réellement besoin de dix-neuf « souilles d'oreiller » ? Quand bien même son foyer était composé de son mari et de son enfant, ce nombre nous semble assez déraisonnable et peu réaliste. N'est-ce pas là le premier signe de l'absence de quelque goût de luxe et celui, au contraire, de sa condition laborieuse dans le monde du tissu ?

Cette hypothèse peut être soutenue grâce à plusieurs éléments. Nous avons évoqué le premier, à savoir celui de l'abondance des pièces : Françoise disposait de vingt-huit collets, dix-neuf chemises pour femme, douze pour homme, mais aussi seize couettes, huit pentes de ciel... Ce premier argument nous convainc d'autant plus que, par exemple, les vingt-huit collets ne furent pas tous différents mais furent inventoriés sous forme de lots, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas achetés par simple coquetterie - cette dernière aurait plutôt conduit à élargir l'éventail des aspects et matières. Trois sont « neufz » et de « baptême a femme », sept sont avec de la « dantelle » tandis que dix-huit ne sont pas qualifiés par les lingères¹⁹⁰. À cela s'ajoutent les « liasse[s] d'autres vieux colletz » ce qui sous-entend que Françoise Le Roy elle-même les avait rangées en les regroupant en paquets¹⁹¹.

Cette organisation des différents tissus n'est pas sans rappeler celle qui concerne d'autres éléments utiles au travail du linge. Ainsi du « petit paqué de barres d'ouvraiges » qui nous laisse imaginer plusieurs tâches qu'avait entreprises Françoise avant son décès ;

¹⁸⁹ ROCHE, Daniel, *ibid.*

¹⁹⁰ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 109-111.

¹⁹¹ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 114-115.

des « vingt une livres et demye de fil de vrin creu tant en ch cheveaux que pelotons » avec lesquelles, sans doute, elle cousait¹⁹². Notre dame avait donc procédé, nous le présumons, à un rangement méticuleux du matériel qui devait vraisemblablement lui servir, au minimum, de nécessaire à couture. Elle en disposait d'une quantité suffisante pour nous laisser penser que cette tâche occupait une grande partie de ses journées et que cette activité s'apparentait plus à une industrie qu'à une simple coquetterie¹⁹³.

À ces regroupements de tissus ou de fils s'ajoutaient d'autres pièces qui devaient lui être indispensables lors de sa création d'habits ou de ses raccommodages. Ainsi du « failliz manequin » qu'elle utilisait, peut-être, pour assembler plus facilement diverses pièces de tissus et avoir une meilleure idée du rendu¹⁹⁴. « L'estuict de chapeau », quant à lui, permettait sûrement de ranger les couvre-chefs sans trop les abîmer¹⁹⁵.

Enfin, le dernier élément qui nous permet de soutenir que Françoise Le Roy exerçait bel et bien la profession de lingère est une différence saisissante avec l'inventaire après décès de son défunt mari, Luc Gobert. Ce dernier n'avait en effet aucune de ces pièces de linge inventoriée par les commissaires-priseur.euses en août 1616. Est-ce là le signe que ces biens ne revenaient qu'à Françoise ? Cela pourrait d'ailleurs expliquer pourquoi la « petite chambre à l'oste » n'est jamais évoquée dans le premier inventaire, car c'est dans cette pièce que se trouvaient les premiers éléments de linge¹⁹⁶. Certes, Luc semblait avoir un certain nombre de « serviettes », « souilles d'oriller » ou « pantès de ciel de lit » au point que nous pensions au départ que c'était sa condition de petit noble qui le lui permettait¹⁹⁷. Mais ni la quantité ni la diversité de linge n'était comparable avec celle dont aurait pu se targuer Françoise.

¹⁹² AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, respectivement l. 118, l. 77.

¹⁹³ Ici il faut lire « industrie » non pas au sens contemporain mais au sens moderne, c'est-à-dire comme habileté, savoir-faire, mais aussi comme profession mercantile. Il est néanmoins permis d'émettre une réserve quant à notre dernière hypothèse. Si nous nous penchons sur les travaux de Micheline Baulant et de Stéphane Vari, nous nous apercevons que le matériel utile pour produire soi-même ses vêtements était très répandu durant l'Ancien Régime. Dans l'un de leurs articles écrits à quatre mains, l'auteur et l'autrice déclarent que 43 % des foyers étudiés autoproduisent leur linge de manière certaine, 15 % de façon possible, 33 % de manière impossible et les 3 % restants ne disposent pas de linge pour formuler quelque hypothèse. Cette précaution étant formulée, nous pouvons réaffirmer que Françoise Le Roy ne vivait pas une situation comparable aux foyers étudiés par les deux chercheur.euses car, bien qu'elle disposait de matériel pour travailler le linge, c'est surtout l'abondante quantité de celui-ci qui nous fait dire qu'il ne s'agissait pas seulement de « d'auto-confection ». Pour plus d'informations, voir : BAULANT, Micheline et VARI, Stéphane, « Du fil à l'armoire : Production et consommation du linge à Meaux et dans ses campagnes, XVII^e-XVIII^e siècles » dans *Ethnologie française, nouvelle série*, T. 16, n° 3, *Linge de corps et linge de maison*, 1986, p. 273-280.

¹⁹⁴ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 46.

¹⁹⁵ *Idem*, l. 36.

¹⁹⁶ *Idem*, l. 39.

¹⁹⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 7, 1616, respectivement l. 67, l. 69, l. 71, l. 89, l. 72, l. 73, l. 74, l. 78. Nous nous reportons ici au travail élaboré l'an dernier sur Luc Gobert. Voir ANDRIEUX, Justine, *Luc Gobert, imprimeur et libraire nantais. Étude d'après son inventaire après décès de 1616*, mémoire de master 1 d'Histoire sous la direction de Malcolm Walsby, Ensib, 2022.

Il y a donc là une autre spécificité de notre nantaise par rapport à son premier mari qui est intéressante de souligner. Pour autant, était-ce exceptionnel qu'un individu impliqué dans le monde du livre eût un lien avec celui du linge ?

QUELS FILS TISSER ENTRE LE LINGE ET LA RELIURE ?

Durant l'Ancien Régime, les métiers du livre furent proches de ceux du linge et du tissu de manière générale. Cette parenté était tant géographique - des rues communes ou voisines - que pratique - avec des savoirs et des outils analogues. Les femmes s'imposèrent petit à petit au sein de ces deux univers, en tant que lingères d'abord, selon des qualités qui leur étaient jugées « naturelles » à l'époque et face auxquelles la société n'y voyait pas de danger ; puis en tant que relieuses aux côtés des libraire.esses, imprimeur.euses, graveur.euses, doreur.euses et autres membres du vaste monde de l'imprimé. Françoise Le Roy semble avoir goûté à la porosité de ces deux réseaux.

Des métiers qui s'entretiennent

Nous l'avons dit, il n'était pas rare que certaines femmes exercent à la fois une activité professionnelle liée aux livres et à la fois une occupation annexe. Plus encore qu'un simple passe-temps, cette dernière pouvait constituer une activité professionnelle totalement indépendante de celle de leur mari, père ou fils. Jeanne Beauchesne, par exemple, était couturière tandis que son mari, Jean Pluvion, vendait des ouvrages à Paris, rue Saint-Jacques, de 1552 à 1563¹⁹⁸. D'autres pouvaient être marchandes publiques, à l'instar de Gilette de Paris qui vendait du poisson et qui était mariée avec Pasquier II Lambert, compagnon imprimeur¹⁹⁹. Pour ces deux cas, il n'est pas attesté que ces dames bénéficiaient d'autant de compétences dans le secteur imprimé que celui de la vente ou de la couture. Néanmoins, il nous faut les citer car leur importance était notable, notamment d'un point de vue financier. En effet, elles offraient à leur foyer une plus grande tranquillité puisque le second salaire qu'elles apportaient assurait une certaine garantie à l'entreprise de leur mari.

¹⁹⁸ Arch. nat., Min. centr., et. LXXIII 13, 7 avril 1549 cité dans PARENT-CHARON, Annie, « À propos des femmes et des métiers du livre dans le Paris de la Renaissance » dans *Des femmes et des livres : France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*, Paris : École nationale des chartes, 1999.

¹⁹⁹ RENOARD, Philippe, *Répertoire des imprimeurs parisiens : libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie : depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle ...* Paris : M. J. Minard. Lettres Modernes, 1965, p. 234 cité par PARENT-CHARON, Annie, *op. cit.*

Certaines devenaient même indispensables au bon fonctionnement du couple tant leurs rentrées d'argent étaient considérables. Ainsi de Benoîte Larchier, épouse de Jean Pierre, cordonnier du début du XVI^e siècle à Lyon. Celle-ci jouissait de bénéfices tellement importants grâce à son commerce de toiles de lin qu'elle put être à l'origine de nombreux achats immobiliers, au point que le contrat de mariage changea pour que le couple devienne une « communauté de biens » et que cela puisse profiter au modeste cordonnier²⁰⁰. L'enjeu et la réalité de leur présence aux côtés de leurs maris furent synthétisées par Natalie Zemon Davis avec l'extrait suivant :

« Within all these constraints, women worked however and wherever they could, helping husbands and making anything from pins to gloves. "The highest of praise" they may have received for the exercise of their craft, as Jeanne Giunta said, but it usually remained within the world of their street, their gossip network, their tavern, their kin unpublished and unsung²⁰¹. »

La proximité entre ces deux corps de métier - celui du linge et celui de la reliure – ne doit pas nous étonner étant donné qu'il fallait maîtriser fils et matières dans les deux cas. Selon le coût qu'acceptait de payer le ou l'acheteuse, la reliure était plus ou moins complexe et donc plus ou moins solide. Du côté de l'artisan.e, il fallait être capable de manier le cousoir, cet instrument en bois qui maintenait à la verticale, grâce à une barre transversale, des ficelles. La barre pouvait être descendue ou élevée grâce aux deux vis sans fin fixées sur le côté, à la verticale, afin d'adapter la tension des ficelles. Cette installation réalisée, le ou la relieuse pouvait ainsi coudre manuellement les cahiers entre eux tout en conservant une certaine régularité entre les écarts de chaque nerf. Différents fils secondaient la relieuse dans sa tâche, ces derniers pouvant être confectionnés à partir de chanvre, de lin, mais aussi de lanières de veau ou d'autre animal. Pratiquer au quotidien une telle tâche développait ainsi une certaine familiarité avec le monde du textile. Il fallait connaître la résistance de certains matériaux, maîtriser les techniques de pique et d'assemblage.

²⁰⁰ DAVIS, Natalie Zemon, « Women in the Crafts in Sixteenth-Century Lyon », dans *Feminist Studies*, vol. 8, n° 1, 1982, p. 63-64.

²⁰¹ DAVIS, Natalie Zemon, *idem*, p. 72. Nous proposons ici une traduction : « Dans le cadre de toutes ces contraintes, les femmes travaillaient comme elles le pouvaient et où elles le pouvaient, aidant leurs maris et fabriquant de tout, des épingles aux gants. "Les plus grands éloges" qu'elles purent recevoir pour l'exercice de leur métier, comme le dit Jeanne Giunta, restèrent généralement cantonnés à leur rue, leur réseau de discussion, leur taverne, leurs proches et ne furent ni publiés ni chantés. »

Des mains féminines habiles

C'est pour cette raison qu'il n'était pas rare que ce fussent des femmes qui réalisaient cette profession. Bien souvent, elles étaient formées aux métiers du textile et de l'habillement. Il existait même des « écoles professionnelles » pour ces dames où elles apprenaient le filage, la couture, le dévidage de la soie ²⁰²... Ces compétences, acquises durant leur jeunesse, pouvaient être mises à profit plus tard, lorsqu'elles étaient plus âgées et qu'elles travaillaient, par exemple, aux côtés de leur mari et des livres. L'une des preuves de leur implication et de leur reconnaissance est l'emploi du terme « compaignonnes » en 1561, dans le monde de la soie, par des maîtres tisseurs eux-mêmes²⁰³.

Les veuves également étaient en mesure d'exercer une activité dans le monde de la reliure. Mieux encore, dans certaines villes, elles pouvaient former un apprenti. Ainsi de Catherine Granger qui, durant quatre ans, enseigna à la fois la reliure et la librairie à un fils de vigneron²⁰⁴. Cependant, dans notre cas nantais, certes :

« Les veuves de libraires, Imprimeurs et relieurs [pouvaient] continuer à tenir imprimerie, librairie ou relieure, et avoir des compagnons, mesme faire parachever aux apprentifs de leurs maris deffunts, le temps de l'apprentissage. »

Elles ne pouvaient cependant pas :

« [...] prendre aucuns autres apprentifs, ny affranchir leurs nouveaux mariez pour tenir Imprimerie, librairie et relieure, au préjudice de l'apprentissage [...] »²⁰⁵.

Cette spécificité nous indique donc que Françoise Le Roy ne put embaucher de nouvelles personnes dans son atelier. Sans doute était-elle accompagnée par les anciens membres de l'officine qui, déjà, étaient présents du vivant de Luc Gobert. Elle disposait de « deux consovere [cousoirs] de livres » qui, soit lui permettaient de relier, à elle seule,

²⁰² DAVIS, Natalie Zemon, « Women in the Crafts in Sixteenth-Century Lyon », dans *Feminist Studies*, vol. 8, n° 1, 1982, p. 51.

²⁰³ *Op. cit.*, p. 58.

²⁰⁴ Arch. nat., Min. centr., ét. LXXIII 46, 28 avril 1554 cité par PARENT-CHARON, Annie, *idem*.

²⁰⁵ « Articles et statutz accordez et arrestez entre les maistres libraires, imprimeurs et relieurs de livres de la ville et Université de Nantes » [1623], AD Loire-Atlantique, 5 E 51 f. 6r. Si l'écrit d'origine a été perdu, on garde une retranscription modernisée du corps du texte avec PIED, Édouard. *Les Anciens corps d'arts et métiers de Nantes*. II. Nantes : A. Dugas, 1903.

deux livres simultanément en fonction des commandes des acheteur.euses, soit rendaient possible le travail conjoint à quatre mains²⁰⁶.

Françoise, les aiguilles et le papier

Une certitude est en tout cas manifeste pour notre étude sur Françoise Le Roy : elle vécut les derniers mois de sa vie parmi les aiguilles et le papier. Cette existence fut loin d'être oisive, nous le présumons, puisque plusieurs différences entre nos deux inventaires se dessinent. Parmi elles, celle qui concerne l'évolution des rames - 500 feuilles - de papier ou d'imprimé. Luc Gobert disposait, par exemple, avant sa disparition, de « sept rames de papier de gros bon »²⁰⁷. À la mort de Françoise, aucune mention ne fut faite de ce type de papier. L'hypothèse la plus probable consiste à dire que notre femme était parvenue à l'écouler, soit par vente directe, soit via son utilisation pour des impressions. De la même manière, les vingt rames de « papier blanc propre à imprimer » ne figurent plus dans le dernier inventaire, à l'instar de la centaine de « carte[s] fine[s] », du même nombre de « carte[s] propre[s] pour relier » ainsi que des « cent quinze livres de viel parchemin autrement appelle manuscript »²⁰⁸. Le « papier de comte », quant à lui, augmenta et passa d'une seule rame à huit²⁰⁹. Notre femme a donc dû juger bon d'enrichir les réserves de la boutique.

Son travail de reliure est également visible grâce à la comparaison avec son défunt mari. Chez Luc Gobert, les abécédaires (« abc ») étaient sous forme de trois rames. Ils avaient donc été imprimés mais n'avaient pas encore été rassemblés en différents cahiers pour ensuite être cousus collectivement et former un codex. Françoise Le Roy, elle, le fit et de ces trois rames - et sans doute de nouvelles impressions - elle réalisa au moins huit cent seize exemplaires d'abécédaire²¹⁰. Les livres de Donat - qui étaient très prisés pour l'apprentissage du latin notamment - furent eux aussi reliés, passant de l'état de trois rames à cinquante exemplaires.²¹¹ Notre Nantaise utilisa également les « carte[s] propre[s] pour relier » de son premier époux, ainsi que les « fine[s] »²¹². Par ailleurs, elle

²⁰⁶ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 428.

²⁰⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 7, l. 392.

²⁰⁸ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 7, respectivement l. 396, l. 429, l. 431.

²⁰⁹ Chez Françoise Le Roy : AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 401. Chez Luc Gobert : AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 7, l. 393.

²¹⁰ Chez Françoise Le Roy : AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 398. Chez Luc Gobert : AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 7, l. 421.

²¹¹ Chez Françoise Le Roy : AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 392. Chez Luc Gobert : AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 7, l. 422.

²¹² AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 7, respectivement l. 430, l. 429.

eut recours au « vieil parchemin », très certainement pour rendre plus résistants les plats de ses imprimés reliés²¹³. Cette utilisation fut assez importante puisqu'elle représenta presque dix-neuf kilos de parchemin, preuve que son travail de reliure n'était pas insignifiant mais au contraire bien remarquable. Il nous faut rappeler que les vieux parchemins étaient également utilisés en tant que frisquette lors du processus d'impression.

Numéro de produit		Ligne d'inventaire		Nombre de rames		Citation		Évolution chez Le Roy
LG	FLR	LG	FLR	LG	FLR	LG	FLR	
205	x	392	x	7	épuisé	"papier gros bon"	épuisé	vente ou utilisation professionnelle
206	193	393	401	1	8	"papier de comte"	"papier gris de compte"	+ 7 rames
207	x	395	x	8	épuisé	"papier commun"	épuisé	vente ou utilisation professionnelle
224	192	421	398	3	816 livres (exemplaires)	"abc pour coller"	"abc reliez"	travail de reliure
225	181	422	392	3	50 livres (exemplaires)	"donnets"	"Donaitz"	travail de reliure
226	x	423	351 et 394	2	15 + 65 = 80 livres (exemplaires)	"rudimentz de Despautaire"	"rudiment de Despautere"	travail de reliure
227	199	424	412	3	160 livres (exemplaires)	"catéchisme de Ledesne"	"catechisme latin francois en blanc"	travail de reliure
228	161	426	396 et 406	3	138 livres (exemplaires)	"letanies de la vierge"	"letanie de la vierge"	travail de reliure
230	x	428	x	20	épuisé	"papier imprimé propre a player"	épuisé	vente ou utilisation professionnelle
	206	396	413 et 424	18	9 + 35 = 44 rames	"papier imprimé propre à imprimer"	"papier imprime a la rame"	+ 26 rames
231	x	429	x	"Ung cent" (exemplaires)	épuisé	"carte fine"	épuisé	vente ou utilisation professionnelle
232	x	430	x	idem	épuisé	"carte propre pour relire"	épuisé	vente ou utilisation professionnelle
233	202	431	416	115 livres (poids)	73 livres (poids)	"vieil parchemin autrement appelle manuscrit"	"vieil parchemin"	- 42 livres (poids)

Figure 8- Comparaison du nombre de rames entre les inventaires après décès de Luc Gobert et de Françoise Le Roy

Ces multiples preuves du travail de reliure de Françoise Le Roy permettent d'esquisser l'organisation spatiale de son lieu de travail. Celui-ci devait être rempli de feuilles, de livres déjà imprimés et reliés, mais aussi de différents tissus et autres

²¹³ AD Loire-Atlantique, B 5649, f° 69, l. 416.

matériels utiles pour ses deux activités professionnelles. Le fait qu'elle endossât ces deux métiers fut sans doute rendu possible grâce à, d'abord, la « confusion dans l'espace entre lieux de vie et de travail »²¹⁴. En effet, elle put apprendre, chez elle directement, des savoirs et des techniques que pratiquait son premier mari et elle put participer à l'entreprise en faisant de la reliure, par exemple.

Par ailleurs, cette riche vie professionnelle put probablement être rendue possible grâce à son ambition que nous pouvons imaginer grande et déterminée. Mais était-il nécessaire pour elle, ainsi que pour la survie de son foyer, de reprendre le travail de son défunt mari ? Au contraire, le fit-elle avec enthousiasme sans s'en sentir contrainte ? La vente de linge faisait-elle quant à elle office de simple filet de sécurité si jamais le premier commerce périssait ? Il nous est impossible de répondre à toutes ces questions mais les poser nous semble fondamental pour concevoir l'agentivité de Françoise Le Roy.

L'étude et l'analyse des pièces de linge dont disposait Françoise Le Roy nous permirent de mieux saisir quelle était sa condition. De grande noble disposant de plusieurs « colletz à dantelle »²¹⁵ et maintes chemises, elle devint, en fin de compte, une lingère dont le fonds de boutique devait attirer nombreux.euses chaland.es. À son activité textile s'ajouta celle du papier et de la reliure. Ainsi avons-nous pu tisser le lien étroit qui unissait, sous l'Ancien Régime, ces deux corps de métier et souligner ainsi l'agentivité de notre dame. Celle-ci se nimba d'une détermination que nous imaginâmes grande au vu des multiples changements qui se produisirent, rue de la Chaussée, en l'espace de quelques mois seulement, huit en réalité.

²¹⁴ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 280.

²¹⁵ AD Loire-Atlantique, B 5649 f°69, l. 110.

« ET VOUS, PAGES PARLANTES / QUI CONSERVEZ LES NOMS A LA POSTERITE »²¹⁶

Afin d'évaluer l'ampleur des changements dans le logis de Le Roy entre le « vingtdeuxiesme jour d'aoust mil six cens saize »²¹⁷ et le « vingt huitiesme jour dudit mois d'avril dict an mil six cent dixsept »²¹⁸, il nous faut nous pencher sur l'abondante quantité de livres inventoriés. L'examen de ces derniers nous permet d'étudier la reprise de commerce dynamique de la part de Françoise dès la disparition de Luc. Outre la vigueur qui sembla animer l'entreprise rue de la Chaussée, c'est la gestion de celle-ci qui doit être étudiée afin d'appréhender la stratégie de notre Nantaise.

UNE REPRISE DE COMMERCE DYNAMIQUE

Les veuves face à l'horizon des possibles : quels chemins emprunter ?

Nous l'avons longuement évoqué lors de notre introduction, les veuves bénéficiaient d'un statut tout à fait particulier au point qu'une chercheuse comme Heleen Wyffels parla de « *Window of Opportunity* »²¹⁹. C'est surtout la différence constatée entre les moments où ces femmes étaient mariées et ceux où elles perdaient leur mari qui conduisit les historien.nes à souligner leurs plus grandes libertés. Le décès de leurs compagnons rendait possible une plus importante activité. Cela s'explique surtout car :

« du vivant de l'époux, de nombreuses femmes participaient, de manière formelle ou informelle, à son travail. Le veuvage les fai[sait] simplement accéder au

²¹⁶ LE BAIL, Marine, « « Et vous, pages parlantes, / Qui conservez nos noms à la postérité » : La place des poètes du XVII^e siècle dans l'histoire littéraire des bibliophiles » dans *Cahiers Tristan L'Hermite*, n° XLIV. Paris : Classiques Garnier, Novembre 2022, p. 139-157.

Les véritables vers de Tristan l'Hermite (« et vous, pierres parlantes / Qui conservez les noms à la postérité ») furent modifiés par Marine Le Bail et c'est sur cette reprise que nous nous appuyons.

²¹⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 7, 1616, l. 16.

²¹⁸ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, l. 190.

²¹⁹ WYFFELS, Heleen, "A Window of Opportunity: Framing Female Owner-Managers of Printing Houses in Sixteenth-Century Antwerp", in ADAM, Renaud, DE MARCO, Rosa et WALSBY, Malcolm (dir.), *Books and Prints at the Heart of the Catholic Reformation in the Low Countries (16th-17th Centuries)*. Leyde : Brill, 2022.

grand jour, si bien que les femmes adapt[ai]ent leurs activités et leurs savoirs aux nécessités familiales et aux différences étapes du cycle de vie.²²⁰ »

C'est aussi pour cette raison qu'il ne faut pas voir dans les veuves un simple substitut provisoire du mari en attendant qu'un autre homme, incarné par le nouveau conjoint, le fils ou le père, prenne la suite²²¹. En Bretagne, par exemple, pour le cas malouin, nous savons que Marguerite Boscher, veuve de Luc Trouin, n'hésita pas à prendre des risques et à investir une partie de son argent propre au sein de son entreprise. Elle sillonna le duché pour « suivre les armements et la vente des prises »²²².

Du côté des femmes du monde du livre, nous observons la même dynamique. Certaines veuves recevaient des commandes de la part d'institutions ou de particuliers ; ainsi de la veuve dite « de Burges » qui fut chargée d'imprimer un missel pour une cathédrale²²³. Dès 1553, à Rouen, fut attestée la production d'un ouvrage par une femme: il s'agissait du *Guide des chemins de France* de Charles Estienne²²⁴. L'activité de ces dames était annoncée sur les pages de titre ou dans les colophons de diverses manières : « De l'imprimerie de la veuve de », « imprimé par la veuve de », « *ex typographica viduae* », « *apud viduam [...] typographum et bibliopolam* », « *ex officina viduae* », « aux despens de la veuve de », « *apud viduam* », « *sumptibus viduae* »²²⁵. Cette présence féminine n'était cependant pas toujours révélée, y compris dans les zones qui y étaient normalement dédiées. Pis encore, lors des collaborations entre plusieurs libraire.esses et imprimeur.euses., nos sujettes étaient quasi systématiquement invisibilisées.

C'est pour cette raison qu'il est difficile d'estimer leur nombre sous l'Ancien Régime. Certain.es auteur.trices les évaluent, en tant qu'éditrices, libraresses ou

²²⁰ BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *id.*, p. 341.

²²¹ Cette mise en garde est surtout faite par BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *op. cit.*, p. 279.

²²² *Op. cit.*, p. 279.

²²³ BEAUREPAIRE, Charles de, *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Rouen*. Rouen : impr. H. Boissel, 1890, cité par SKORA, Sylvain, *id.*

²²⁴ BMR, U 2647 ² (Rés.), ESTIENNE, Charles, *Le Guide des chemins de France et Les voyages de plusieurs endroits de France : encores de la terre Sainte, d'Espagne, d'Italie autres pays. Les fleuves du Royaulme de France*. Rouen : veuve de Jehan Petit, 1553, in-8, 114 [6] p. cité par SKORA, Sylvain, *op. cit.*

²²⁵ Ces formules sont recensées dans ARBOUR, Roméo, *Les femmes et les métiers du livre (1600 – 1650)*. Paris : Didier érudition, 1997, p. 15.

imprimeuses, à environ 200, entre les années 1600 et 1650²²⁶. Parmi ces 200 femmes, environ 160 étaient à leur propre compte et 47 à la tête d'une imprimerie ou librairie sans éditer aucun ouvrage. Pour celles qui géraient seule leur entreprise, bien moins de la moitié n'endossait ses fonctions que quelques années, deux tout au plus, avant de se remarier et de céder leur commerce à leur nouvel époux ou bien de disparaître comme leur premier mari²²⁷. C'est le cas de notre libraresse pour laquelle l'inventaire après décès fut rédigé huit mois après celui de son défunt conjoint.

À Nantes, nous ne recensons, pour l'instant, que trois veuves qui alimentèrent le monde du livre soit par leurs impressions, leurs éditions ou leurs ventes. Notre femme, Françoise Le Roy, exerça en tant que libraresse et imprimeuse de 1616 à 1617 ; puis, la même année, une inconnue, veuve de Gabriel de Romni, dont nous ne connaissons pas l'année de fin de carrière ; et, en dernier lieu, Renée Salbert, veuve de Pierre Doriou, qui tint boutique de 1639 à 1656²²⁸. Notre sujette principale n'était donc pas celle dont le commerce fut le plus florissant. Cela s'explique sans doute par son âge que nous pouvons imaginer relativement avancé. Son mari étant mort peu de temps avant elle, n'étaient-ils pas tous deux en fin de vie ?

Si l'hypothèse du grand âge de nos deux sujets était vrai, il convient toutefois de rappeler que la reprise du commerce de Gobert par Le Roy n'allait pas de soi. En effet, comme nous l'avons évoqué plus tôt, toutes les veuves ne prenaient pas la suite de leur défunt mari. Le cas le plus fameux fut sans nul doute celui du couple anversois composé de Christophe Plantin et de Jeanne Rivière. L'homme au compas qui louait « le travail et la persévérance » fut à la tête d'une entreprise gigantesque qui marqua sa génération²²⁹. Lorsqu'il disparut en 1589, sa veuve, Jeanne, prit sa place sur les pages de titre, accompagnée de son beau-fils Jan Moretus. Aussi pouvait-on lire « *ex officina Plantiniana, apud viduam & Ioannem Moretum* ». Pourtant, nous savons qu'elle était peu séduite par les presses et les rames de papier.

²²⁶ ARBOUR, Roméo, *Les femmes et les métiers du livre (1600-1650)*. Paris : Didier érudition, 1997, p. 24.

²²⁷ ARBOUR, Roméo, *op. cit.*, p. 24.

²²⁸ ARBOUR, Roméo, *op. cit.*

²²⁹ Nous faisons évidemment référence à la marque d'imprimeur de Christophe Plantin sur laquelle étaient représentées une main tenant un compas et, sur un phylactère, la célèbre formule *labore et constantia*.

Après 1589, elle préféra confier sagement le vaste atelier à des personnes plus expérimentées qu'elle.

L'historiographie dressa souvent son portrait avec comme caractéristiques principales une docilité et un manque d'intérêt marqués. Juste Lipse, grand humaniste, la considérait avant tout comme une bonne ménagère. Ces deux regards, plus négatifs qu'élogieux, contribuèrent à alimenter la légende selon laquelle Jeanne Rivière n'aurait joué aucun rôle dans l'entreprise plantinienne. Or, nous savons grâce à des travaux récents comme ceux de Heleen Wyffels que, malgré son peu d'intérêt pour l'imprimé, elle permit, par des choix judicieux, de ne pas faire faire banqueroute²³⁰. L'une de ses décisions les plus louables fut sans doute celle qui consista à prendre soin de la solidarité intrafamiliale, malgré les dissensus internes, au profit de l'un de ses beaux-fils, Jan Moretus, et de son épouse, Martina Plantin. Par ailleurs, nous savons que Jeanne Rivière se consacra davantage au linge et autres pièces de dentelle plutôt qu'aux rames de papier et différentes casses.

C'est donc la preuve que, quelle que fût la grandeur du commerce du défunt mari, les veuves n'aspiraient pas toujours à le reprendre en main. La continuité opérée par Françoise Le Roy, rue de la Chaussée, doit donc être soulignée, d'autant que, en la matière, « on ne prête qu'aux hommes » les succès et l'ambition²³¹.

Françoise Le Roy, instauratrice d'un ordre nouveau ?

Parmi les femmes qui prenaient la suite des affaires, il est intéressant d'étudier si elles conservaient les habitudes éditoriales de leurs défunts maris ou si, au contraire, elles s'en émancipaient afin d'être « ouvertes aux besoins nouveaux des lecteurs »²³². Il faut d'abord souligner que, pour notre cas, le laps de temps entre la mort des deux époux fut très bref, huit mois seulement. Nous pourrions donc penser que Françoise Le Roy ne disposa pas assez de temps pour écouler le fonds de la boutique ou pour le renouveler. Or, l'analyse attentive des différentes éditions de la veuve et de son premier mari nous invite à davantage nous questionner.

²³⁰ WYFFELS, Heleen, *id.*

²³¹ SIMONIN, Michel, « Trois femmes en librairie : Françoise de Louvain, Marie L'Angelier, Françoise Patelé (1571-1645) » dans COURCELLES de, Dominique et VAL JULIAN, Carmen (dir.), *Des femmes et des livres : France et Espagnes, XIVe-XVIIe siècle*, Paris : École nationale des chartes, 1999.

²³² ARBOUR, Roméo, *id.*, p. 57.

À sa mort, Luc Gobert léga 141 éditions différentes. Lorsque Françoise passa de vie à trépas, c'est avec 60 éditions de plus qu'elle abandonna son commerce. Il faut donc insister sur le fait qu'elle eut le temps et le souci d'enrichir le fonds de la boutique rue de la Chaussée. Ce changement ne fut cependant pas seulement quantitatif. En réalité, si notre dame laissa 201 éditions à sa mort, 92 uniquement étaient listées à la fois dans les inventaires après décès de Luc Gobert et Françoise Le Roy. Cela veut donc dire qu'elle entreprit de renouveler le stock de la librairie de moitié : 109 éditions étaient inédites, c'est-à-dire qu'elles ne figuraient pas dans l'inventaire d'août 1616. Ce chiffre est fondamental pour comprendre l'agentivité de notre femme que nous poursuivrons de démontrer plus avant.

Parmi les 92 éditions communes, il nous faut distinguer trois ensembles. Le premier, le plus important numériquement parlant, concerne les éditions où aucune évolution quantitative ne fut observée entre les deux inventaires. Cela peut s'expliquer de plusieurs manières : d'abord, il se peut que ces livres n'aient pas trouvé leurs lecteur.trices et qu'ils restèrent donc sur les mêmes étagères du temps de Gobert et de Le Roy ; ensuite, il se peut que Françoise ait augmenté le nombre d'exemplaires pour chacune de ces éditions et que ces derniers furent écoulés en l'espace de huit mois. Entre ces deux éventualités, il nous est impossible de trancher.

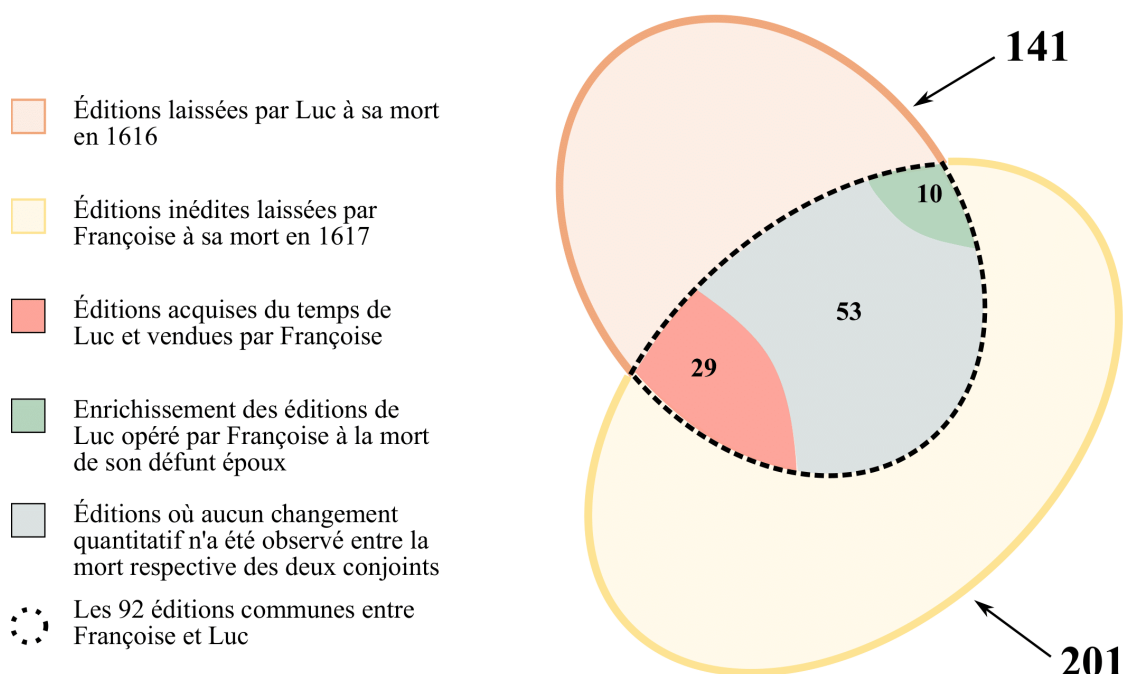


Figure 9- Aperçu du nombre d'éditions communes entre Luc Gobert et Françoise Le Roy.

Le deuxième ensemble comprend les éditions acquises du temps de Luc et vendues par sa veuve. Ces 29 publications sont repérables dans nos deux inventaires lorsque leur quantité diffère de l'un à l'autre. Autrement dit, lorsque chez Gobert nous lisons « six livres in saeze intitulez *Flores poetarum* » et que chez Le Roy nous en comptabilisons trois (« trois flores poetarum in seize », il est évident que trois exemplaires manquent à l'appel²³³. L'explication la plus probable reste donc que ces ouvrages aient quitté les murs de la boutique, très certainement en étant vendus. Cette hypothèse s'applique facilement pour les autres livres dans ce cas, ainsi des « douze *dialogue* de Vives Latin françois » qui n'étaient plus que trois chez Françoise, soit neuf de moins que chez Gobert²³⁴.

Enfin, le dernier ensemble regroupe les éditions qui furent enrichies par notre veuve, c'est-à-dire qu'elle en acquit des exemplaires supplémentaires. Cet ensemble devait être bien plus important avant sa disparition mais seule subsiste la trace de dix publications dans notre inventaire après décès de 1617. Ainsi trouvons-nous « deux livres a fillet in vingtquatre intitulez *Diurnalle concilij* » chez notre libraire tandis que, chez notre librairesse, cette édition était en 21 exemplaires, soit 19 de plus²³⁵. Le schéma ci-dessus permet de synthétiser ces évolutions de stock.

²³³ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 7, 1616, l. 343 pour Luc Gobert et AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 331 pour Françoise Le Roy.

²³⁴ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 7, 1616, l. 339 pour Luc Gobert et AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 344 pour Françoise Le Roy.

²³⁵ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 7, 1616, l. 398 pour Luc Gobert et AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 205 pour Françoise Le Roy.

De ces 201 éditions distinctes, il nous faut en faire émerger une qui fut imprimée par Françoise Le Roy elle-même : le *Traicté de la nature et usage des marches separantes les Provinces de Poictou, Bretagne, & Anjou*²³⁶. Si la page de

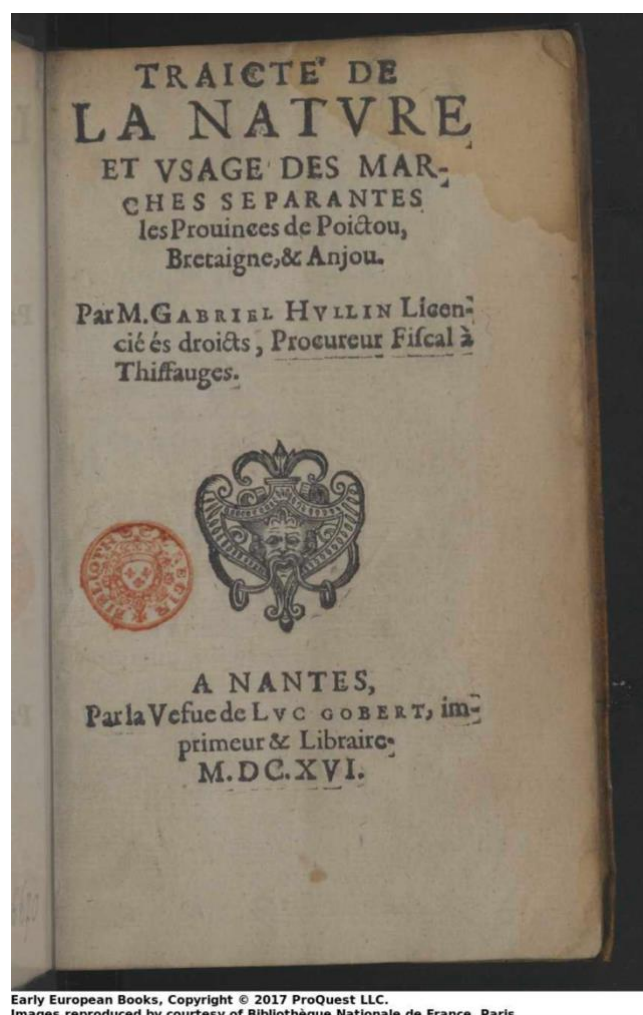


Figure 10- Page de titre du *Traicté de la nature*, Nantes : [Françoise Le Roy], 1616.

titre de cet ouvrage ne mentionne pas nommément notre dame, il est évident que c'est bien elle qui en est à l'origine et qui se cache derrière la formule « par la vefve de Luc Gobert, imprimeur & libraire ». L'année de publication, 1616, nous indique par ailleurs qu'en plus de s'être chargée de ce travail, Françoise l'entreprit très rapidement après la mort de son premier époux. Était-ce pour s'assurer une certaine sécurité financière qu'elle s'empressa de donner le jour à cet ouvrage ? Ou bien l'impression de ce dernier avait-elle été amorcée par Luc et Françoise s'occupait-elle de parachever le travail ? Il est difficile d'affirmer ou d'infirmer l'une de ces

²³⁶ HULLIN, Gabriel, *Traicté de la nature et usage des marches separantes les Provinces de Poictou, Bretagne, & Anjou*. Nantes : [Françoise Le Roy], 1616.

deux hypothèses. Ce qui est néanmoins certain c'est que Françoise participa, qu'importe avec quelle intensité, à la publication et à l'impression de ce *Traicté*. Nous aurions pu penser que ce dernier était le fait de son nouvel époux, Pierre Fevrier, mais si tel avait été le cas, c'est son nom qui aurait plutôt figuré sur la page de titre. D'autre part, cela ne correspond pas aux dates de leur mariage : c'est bien trop tôt, si nous nous fions au délai du veuvage préconisé par l'usage. Ce livre est donc une autre preuve du dynamisme avec lequel Françoise Le Roy instaura un nouvel ordre rue de la Chaussée.

RAMES DE PAPIER ET « PRESSE A BAREAU »²³⁷ : LE TEMPS DE LA PRODUCTION

S'il nous est possible, grâce à la publication du *Traicté*, d'appréhender la vigueur avec laquelle notre dame reprit le commerce de son défunt mari, il nous faut nous intéresser aux dates de parution des autres ouvrages pour comprendre l'ensemble de sa production.

Le choix du neuf

À l'époque moderne, il n'allait pas de soi de vendre uniquement des ouvrages neufs. Au contraire, il était même très courant de trouver, au sein des librairies, des ouvrages tantôt imprimés et publiés récemment, tantôt d'autres étant très anciens. Se pencher sur ces différentes périodes de production des livres nous permet, par exemple, de savoir à quelle vitesse la réserve s'écoulait. Pour cela, nous nous appuyons sur notre première longue phase de travail qui consista à retrouver les éditions citées dans l'inventaire après décès de Françoise Le Roy sur des bases de données telles que l'USTC. Cette recherche ne s'avéra pas toujours fructueuse mais nous permit, tout de même, d'établir la date de parution de plus d'une centaine d'éditions sur un total de 200.

Aussi remarquons-nous, sur la figure ci-dessous, que la plupart des éditions datent des années 1610, soit la décennie de la disparition de Françoise Le Roy. Si certaines remontent même au siècle précédent, c'est surtout au début du XVII^e siècle qu'avaient été imprimés majoritairement les ouvrages proposés à la vente par notre dame. Nous pouvons interpréter ces données de plusieurs manières. D'abord, la

²³⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 432.

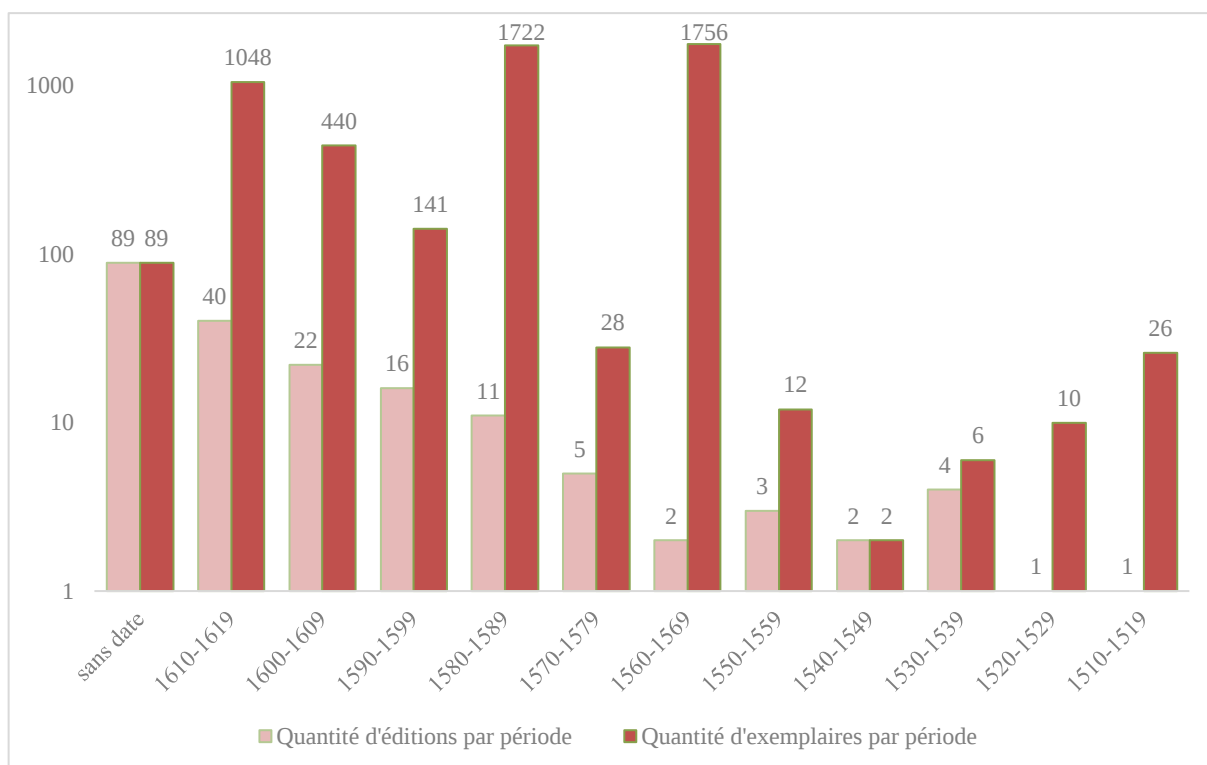


Figure 11 - Répartition des publications par décennie.

librairie rue de la Chaussée devait être en lien avec le réseau de l'imprimé de l'époque puisqu'elle était en mesure d'être approvisionnée en nouveautés. Ensuite, l'intérêt de la Bretagne pour la vie intellectuelle et culturelle de l'époque devait être non négligeable puisqu'il était possible de lire *Manière d'ensevelir les romains* de Claude Guichard comme les *Secrets et merveilles de la nature* de Johann Jacob Wecker. Enfin, Françoise avait l'air d'être à la fois en mesure d'acheter des ouvrages récents pour ensuite les revendre - elle disposait donc assez d'argent - et à la fois consciente des goûts et envies du lectorat nantais.

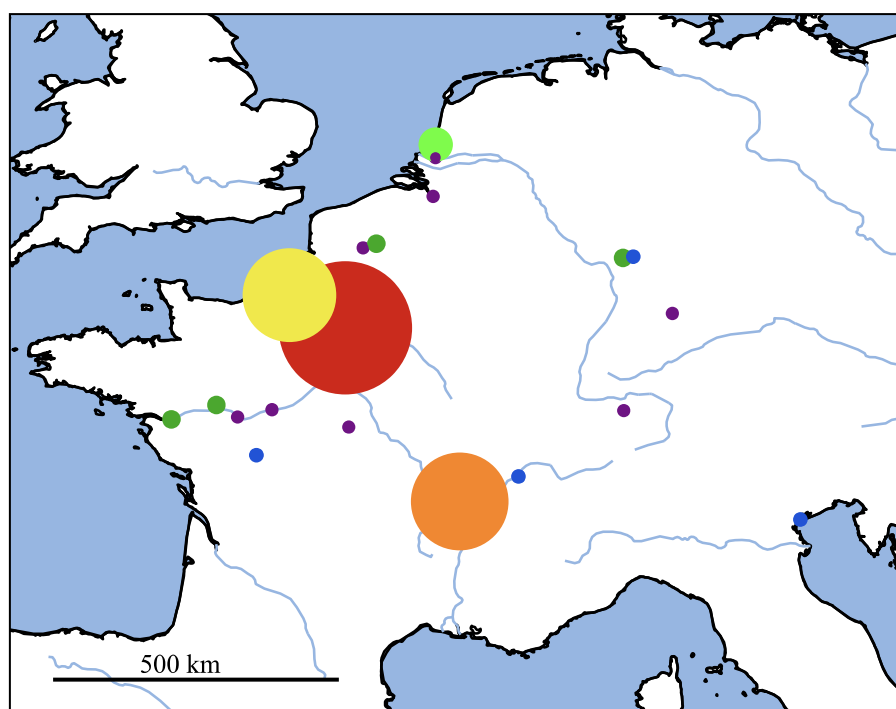
Par ailleurs, la comparaison entre nos deux inventaires après décès nous permet de penser que le goût et le souci du neuf étaient partagés par les deux conjoints. En effet, chez Luc Gobert, nous trouvions aussi beaucoup d'éditions publiées dans la décennie 1610. Il faut également noter que les ouvrages de seconde main étaient davantage en latin qu'en français. Livres presque intemporels par leur idiome, ils traitaient surtout de thèmes qui savaient traverser les âges et pour lesquels les effets de mode n'avaient que peu de répercussions – ainsi des livres d'heures, des manuels de piété ou des hagiographies qui, entre le XV^e et le XVI^e siècle, ne connurent pas de grands bouleversements. Cette tendance à avoir des livres en langues vernaculaires plus récents que ceux de langues classiques était commune à Françoise et Luc, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Langue	Nombre d'édicions par langue chez FLR	Nombre d'édicions par langue chez LG	Pourcentage FLR <10 ans (édicions)	Pourcentage LG <10 ans (édicions)	Pourcentage FLR > 10 ans (édicions)	Pourcentage LG > 10 ans (édicions)	Pourcentage FLR s.d.	Pourcentage LG s.d.
anglais	0	1	0%	100%	0%	0%	0%	0%
espagnol	1	2	0%	50%	0%	50%	100%	0%
français	123	90	31%	49%	31%	37%	38%	14%
grec	2	1	0%	0%	50%	0%	50%	100%
italien	0	3	0%	33%	0%	67%	0%	0%
latin	61	45	26%	33%	33%	51%	41%	16%
néerlandais	0	2	0%	50%	0%	50%	0%	0%
sans langue	21	95	0%	3%	0	1%	100%	96%
somme	196	228	26%	25,4%	29%	25,0%	45%	48,7%

Figure 12- Nombre et pourcentage d'édicions tant chez Françoise que chez Luc en fonction de la langue employée dans les livres

Le réseau de la boutique de Françoise

Si nous étudions la diversité des lieux de publications des éditions de Françoise, nous pouvons dessiner une première ébauche des réseaux auprès desquels notre Nantaise s'approvisionnait en livres. La plupart des éditions provenaient de



● Paris (32)	● Douai (3)	● Poitiers (2)	● Rotterdam (1)
● Lyon (23)	● Francfort (3)	● Venise (2)	● Saumur (1)
● Rouen (22)	● Nantes (3)	● Anvers (1)	● Schwäbisch-Hall (1)
● Leyde (7)	● Genève (2)	● Arras (1)	● Tours (1)
● Angers (3)	● Hanau (2)	● Bourges (1)	● Zurich (1)

Figure 13- Répartition des éditions à la vente chez Françoise Le Roy

grandes villes françaises telles que Paris, Lyon ou Rouen. Les autres éditions étaient importées de villes de province, tantôt françaises, tantôt européennes. Nous constatons également la présence de plusieurs centres majeurs européens du monde du livre, à l’instar d’Anvers, de Bâle ou encore de Genève. Ces ouvrages nous permettent de confirmer la réalité d’échanges, multiples, entre le duché breton et le reste du continent. La carte ci-dessus permet de visualiser les trois pôles majeurs français mais aussi de faire émerger d’autres centres de production, plus modestes, et pourtant bel et bien présents, comme l’atteste la diversité des livres proposés rue de la Chaussée.

Villes	Nombre d'éditions par ville chez FLR	Idem Gobert	Villes	Nombre d'éditions par ville chez FLR	Idem Gobert
Angers	3	1	Nantes	3	1
Anvers	1	6	Paris	32	6
Arras	1	0	Poitiers	2	0
Augsburg	0	1	Reutlingen	0	1
Bâle	0	1	Rotterdam	1	1
Bordeaux	0	2	Rouen	22	2
Bourges	1	1	Saumur	1	1
Douai	3	2	Schwäbisch-Hall	1	2
Francfort	3	4	Toulouse	0	4
Genève	3	3	Tours	1	3
Hanau	2	1	Valenciennes	0	1
La Rochelle	0	1	Venise	2	1
Leyde	7	2	Zurich	1	2
Lyon	23	19	s.l.	15	19

Figure 14- Origines des éditions tant chez Le Roy que chez Gobert

La comparaison avec Luc Gobert est d’ailleurs très intéressante car nous constatons une certaine similarité quant aux villes de publication des livres listés dans son inventaire après décès. La prépondérance lyonnaise était partagée tandis que d’autres pôles plus modestes fournissaient la librairie : citons, par exemple, Douai, Saumur ou Valenciennes. Néanmoins, la ville de Nantes n’était pas aussi pourvoyeuse d’éditions à la mort de Luc que Paris ou Rouen.

L’impression du *Traicté de la nature et usages des marches*

En plus des livres provenant de différents centres de l’imprimé, Françoise Le Roy proposait des ouvrages que son atelier produisait directement depuis la ville de Nantes. C’est donc tout naturellement que diverses pièces de matériel d’imprimerie

se retrouvèrent citées dans notre inventaire. Nous avons évoqué les multiples rames de Luc que Françoise eut le temps de relier en l'espace des huit mois où elle survécut à son mari, mais il nous faut aussi mentionner la « demy rame de papier patte »²³⁸, les « trois rame de papier au petit resin »²³⁹ ou encore la « rame de papier bastartd au resin »²⁴⁰. Cette importante quantité de papier - ici, plus de 2 250 feuilles - était nécessaire au fonctionnement de l'atelier de Le Roy pour donner jour aux ouvrages qu'elle faisait imprimer. Leurs différentes qualités et caractéristiques (« patte », « resin », « gris de compte », etc) permettaient d'adapter les publications aux besoins et aux contraintes de la vente, le papier étant l'élément qui coûtait le plus cher dans le processus de fabrication d'un ouvrage, bien plus que le salaire des ouvrier.eres, par exemple²⁴¹.

Afin d'exploiter toutes ces feuilles, il fallait que notre dame dispose de presses. Les « articles et statuts accordez et arrestez entre les Maistres Libraires, Imprimeurs et relieurs de livres de la ville et Université de Nantes » réglementaient leur nombre à deux, au minimum, dans le but qu'il ne soit pas trop aisé de s'installer au sein de la ville et d'y imprimer, de manière déloyale et concurrentielle, des ouvrages à très bas coûts. Ainsi, l'article VII stipule :

« Nul imprimeur ne pourra exercer l'imprimerie qu'il n'ait deux presses garnies à luy seul appartenant, et qu'elles ne soient fournies de bonnes fontes, sans que plusieurs se puissent associer en une seule imprimerie, et ceux qui se trouveront n'avoir qu'une presse, seront tenus s'en fournir d'une autre avec les fontes nécessaires à icelle, ou aller travailler chez les Maistres a leurs gages²⁴² »

Françoise Le Roy n'était pas contrainte par le nombre minimum de machines puisqu'elle avait « une grande presse a bareau »²⁴³ ainsi que « deux vieilles presses d'imprimerie garnies de six chassis de fer »²⁴⁴. D'abord, cela suppose que la pièce

²³⁸ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 410.

²³⁹ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 399.

²⁴⁰ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 400.

²⁴¹ WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale...* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 36.

²⁴² PIED, Édouard, *Les anciens corps d'arts et métiers de Nantes*, tome II. Nantes : A. Dugas, 1903.

²⁴³ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 432.

²⁴⁴ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 461.

qui servait d'atelier rue de la Chaussée était assez grande pour accueillir ces trois machines imposantes et les différent.es ouvrier.es qui les maniaient s'en servaient - un pressier et un compositeur par appareil. Ensuite, cela veut dire que la production imprimée était plutôt conséquente et que Françoise Le Roy pouvait entreprendre l'impression de plusieurs ouvrages à la fois si elle le souhaitait²⁴⁵. À une cadence de 1 300 à 1 500 feuilles imprimées par jour, en moyenne, de l'atelier de notre librairesse pouvaient être tirées des presses plus de 3 900 feuilles²⁴⁶.

Aux trois presses et différentes rames de papier s'ajoutaient dix casses différentes qui offraient un large panel de caractères typographiques :

« gros et petit canon [...] gros romain avec l'italique
[...] Saint Augustin romain avec l'italique [...] Cicero
romain avec l'italique de ladite lettre [...] philosophe
romain avec son italique [...] Philosophie [...] vignettes et
fleurons de fonte »²⁴⁷

Ces différents ensembles de typographie mobile ne furent pas valorisés dans l'inventaire par leur nature ou diversité mais bien par leur poids et quantité. En fait, c'est surtout en tant que matériau futur qu'ils furent estimés et prisés. C'est ce qui explique que leur estimation se fit selon leur poids en livre. Une fois vendues ou transmises à Nicolas, ces fontes durent très certainement être refondues afin de créer de nouveaux poinçons et des matrices de meilleure qualité. Il est en tout cas peu probable qu'elles furent utilisées en l'état après la mort de Françoise puisque quatre d'entre elles étaient « fort uzé[es] »²⁴⁸. Cela souligne, une nouvelle fois, que Françoise fut dynamique au sein de son atelier et qu'elle utilisa, ou qu'elle fit utiliser, les fontes léguées par son mari. Ces dernières étaient de tailles distinctes :

Gros canon

²⁴⁵ Si le nombre de presses chez Le Roy était bien loin des 24 d'Anton Koberger, à Nuremberg, à la fin de la période incunable, lorsque nous nous penchons sur les imprimeur.euses plus ordinaires de l'époque, la norme tournait autour de deux presses par atelier au XVII^e siècle. Voir WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale*.... Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020.

²⁴⁶ *Op. cit.*, p. 31, cite GILMONT, Jean-François, « Printers by the Rules », *The library*, II, 1980, p. 142.

²⁴⁷ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 446-455.

²⁴⁸ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 449-451.

petit canon

gros romain

saint Augustin romain

Cicero romain

Philosophie romaine²⁴⁹

C'est donc avec tout ce matériel que notre imprimeuse produisit le *Traicté de la nature et usage des marches*. Ce dernier est constitué de 160 pages soit 10 feuilles de papier pour un format in-octavo. Cela représente donc moins que la plupart des octavos proposés à la vente dans sa librairie (voir le tableau ci-dessous).

Format	Moyenne quantité papier par édition
Folio	90
in-4°	64
in-8°	23
in-12°	74
in-16°	16
in-24°	11

Figure 15- Moyenne de feuilles de papier utilisées pour les éditions mises en vente rue de la Chaussée.

En tant qu'éditrice commerciale, Françoise Le Roy choisit d'utiliser diverses fontes dans la composition de son ouvrage ; aussi retrouvons-nous l'usage de l'italique, du romain mais aussi de plusieurs lettrines et quelques ornements comme des bandeaux, culs de lampe ou fleurons. L'impression de ce livre est quelque peu imparfaite puisque certaines signatures ne sont pas toujours correctement signalées : de B à la page 17, nous passons à A ii page 19 ; parfois le troisième feuillet est marqué comme le quatrième avec « iiii » plutôt que « iii ».

Malgré ces quelques erreurs, il nous faut souligner l'utilisation de différentes lettrines, simples, certes, mais plutôt variées, même lorsqu'elles concernent une

²⁴⁹ VERVLIT, Hendrik, *The Palaeotypography of the French Renaissance : Selected Papers on Sixteenth-Century Typefaces*. Leyde : Brill, 2008.

lettre identique ; ainsi du « N » présent sous deux formes distinctes. La typographie employée est relativement diversifiée, quoique ordinaire, et est accompagnée de plusieurs signes de ponctuation. L'ouvrage n'est donc ni un exploit d'impression, ni un vulgaire « frippe textus » comme pouvait en proposer à la vente Françoise²⁵⁰.

DES « FRIPPE[S] TEXTUS »²⁵¹ AUX LIVRES « AVEC [D]ES IMPERFECTIONS »²⁵²

Le monde de l'occasion

Nous l'avons brièvement évoqué, les livres de seconde main trouvaient leur place sur les étagères des librairies sous l'Ancien Régime. Au début du XVII^e siècle, il était encore intéressant pour certain.es vendeur.euses mais aussi quelques lecteur.trices d'acheter des ouvrages qui avaient été imprimés il y a plusieurs années de ça et qui, très souvent, avaient été préalablement reliés lors d'un précédent achat. Cela permettait, en quelques sortes, de faire des économies. Ce marché était d'ailleurs rendu possible par la production de plus en plus importante d'imprimés, au point que l'illustre graveur Albrecht Dürer parodia leur démultiplication en la rapprochant de celle des miches afin de transmettre l'idée que ces ouvrages « se vendaient comme des petits pains ».

Le choix de s'étendre, en partie, sur le marché de l'occasion n'était cependant pas évident pour un.e libraire.esse. Certes, le prix était relativement plus intéressant à l'achat puisque la valeur d'un imprimé résidait, à l'époque, dans son caractère neuf. Le fait que la reliure soit déjà réalisée constituait également un avantage puisque cette dernière permettait de préserver les feuilles de papier et le corps du texte des éléments extérieurs. Toutefois, l'occasion présentait aussi des inconvénients pour l'acheteur.euse et le ou la vendeuse. Un.e lecteur.trice qui souhaitait, par exemple, concevoir un recueil sur sa pratique de lecture ou ses goûts intellectuels devait défaire la reliure et payer le coût d'une nouvelle. Le texte pouvait, par ailleurs, être ponctué de notes manuscrites qui gênaient la lecture ou l'appréciation globale de l'œuvre. Ces exemplaires d'occasion pouvaient ainsi représenter un risque pour notre librairesse puisqu'elle n'était pas sûre que son stock

²⁵⁰ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 264.

²⁵¹ AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 264.

²⁵² AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69, 1616, l. 422.

satisfasse son lectorat. C'est sans doute pour toutes ces raisons que Françoise Le Roy disposait d'autant de livres d'occasion que de livres neufs. Au total, les premiers représentaient 876 exemplaires sur 9 777, soit neuf éditions pour une somme de 245 sols²⁵³.

Quelles opportunités rue de la Chaussée ?

Il était donc possible d'acheter à Françoise Le Roy des ouvrages d'occasion. Ces derniers représentaient à peu près tous les grands thèmes proposés par la boutique : classiques, dictionnaires ou encore histoires et chroniques pouvaient être achetées à bas coût.

Thème	Nombre d'éditions par thème chez FLR	Idem chez Gobert (édition)	Pourcentage FLR >10 ans (éditions)	Pourcentage LG >10 ans (éditions)
Agriculture	3	1	67%	100%
Calendriers et pronostications	2	1	100%	100%
Classique	31	19	29%	58%
Coutumes	5	1	20%	0%
Dictionnaire	2	2	50%	50%
Droit	9	11	33%	55%
Éducation	16	10	38%	30%
Histoire et chronique	10	7	20%	57%
Littérature	13	11	54%	27%
Médecine	3	0	67%	
Poésie	10	11	80%	64%
Religion	58	47	19%	21%
Sciences	2	3	100%	67%

Figure 16 - Pourcentage des éditions datant de plus de 10 ans en 1617.

²⁵³ Ces chiffres sont issus de nos calculs personnels réalisés à partir de l'inventaire après décès de Françoise Le Roy. Nous avons considéré tous les ouvrages qui étaient déjà reliés, couverts d'une quelconque manière, mais aussi ceux décrits comme étant fripés ou à filet.

Il est intéressant de souligner qu'à la mort de notre Nantaise, les deux éditions de calendriers qui restèrent invendues ne dataient pas de 1617 mais d'au moins 10 ans. Il nous est en effet difficile d'imaginer l'intérêt que pouvaient susciter des almanachs surannés de cinq, six, voire dix ans pour une utilisation quotidienne. Il n'est donc pas étonnant que leur stock ne s'écoula pas. La littérature était elle aussi majoritairement de seconde main ou imprimée avant 1617. Malgré les effets de mode, les auteur.trices en vogue ou les thèmes abordés, il n'était sans doute pas problématique aux yeux du lectorat du XVII^e siècle de consulter des livres qui dataient de quelques années déjà.

Françoise Le Roy cherchait donc peut-être à attirer des lecteur.trices, plutôt modestes, dont le budget consacré à l'achat de livres n'était sans doute pas très élevé et ne se cantonnait, éventuellement, qu'à la seconde main.

L'étude de l'inventaire après décès de Françoise Le Roy ne nous laisse que très peu de doutes sur la reprise d'activité de cette dernière à la mort de son défunt mari, Luc Gobert. Si cette poursuite de commerce était relativement répandue chez les veuves, notre Nantaise sembla en jouir pleinement, malgré les huit courts mois qu'elle eut à sa portée. Nous avons pu établir le premier modèle économique sur lequel elle s'appuyait dans la vente de ses ouvrages et souligner la présence simultanée des livres d'occasion ainsi que ceux récents et neufs.

SUR LES ETAGERES DE LA LIBRAIRIE, RUE DE LA CHAUSSEE

Il nous reste à présent à déterminer plus précisément encore ce qui faisait partie du fonds de commerce rue de la Chaussée, les thèmes, langues et éditions auquel le lectorat pouvait avoir accès. C'est une fois cette analyse typologique faite qu'il nous sera possible de faire le parallèle avec Luc Gobert et appuyer toutes les particularités de Françoise Le Roy.

ANALYSE TYPOLOGIQUE DU FONDS

Dresser un examen typologique de tous les ouvrages de notre dame nous permet de comprendre l'offre proposée aux lecteurs et lectrices bretonnes mais aussi d'établir la valeur de chacun des ouvrages et dessiner ainsi, avec plus d'acuité, le type de librairie que tenait Françoise.

Les éditions et leurs exemplaires

Pour saisir le rôle de Françoise Le Roy, il faut avant tout revenir sur l'imprimé en tant que marchandise. Nous l'avons évoqué en amont dans notre introduction, la thèse reprise et accentuée par Malcolm Walsby à partir des premiers écrits de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin est ici nécessaire²⁵⁴. Les imprimés, à l'instar des autres produits mis sur le marché économique, politique et commercial, se greffèrent, dès leurs débuts, sur des domaines marchands déjà existants²⁵⁵. Cela eu pour conséquence évidente un fonctionnement en parallèle aux circuits de distribution.

Au départ, ces derniers étaient très courts mais plus l'industrie de l'imprimé se développa, plus les réseaux de distribution se complexifièrent entraînant ainsi la centralisation de la production²⁵⁶. Il fallut alors être aidé.e de vecteurs et vectrices nouvelles pour que les ouvrages continuent de circuler et qu'ils ne se cloisonnent

²⁵⁴ Nous nous reportons ici à la 33^e note de bas de page lorsque nous évoquions le livre comme « objet technique » (cf. *L'apparition du livre* publié en 1958).

²⁵⁵ Cette thèse est défendue dans toutes les recherches de Malcolm Walsby.

²⁵⁶ WALSBY, Malcolm, 2020, « Les étapes du développement du marché du livre imprimé en France du XV^e au début du XVII^e siècle », dans *Revue d'histoire moderne contemporaine*. 7 octobre 2020. Vol. 673, n° 3, p. 5-29.

pas à leur lieu de création. C'est ainsi qu'émergea, presque officiellement, la figure des libraires et libraresses.

Françoise Le Roy faisait donc partie de ce corps de métier et put se développer aux côtés de ses confrères et consœurs tant grossistes que détaillantes. Ces dernières étaient très nombreuses, plus d'ailleurs qu'ils et elles ne le sont aujourd'hui. En dehors de Paris et Lyon, les centres principaux du royaume de France, il y avait plus de deux mille sept cents membres actifs et actives sur l'ensemble du territoire²⁵⁷. La caractéristique majeure des libraires et libraresses détaillantes était leur offre très large d'ouvrages.

Autrement dit, ces femmes et ces hommes auxquels se rattachait Le Roy, proposaient à leurs clients une grande variété d'imprimés, sans pour autant que ces derniers ne soient en très grand nombre d'exemplaires. Ils travaillaient de manière tout à fait différente par rapport à leurs confrères et consœurs grossistes. Cette stratégie de vente a d'ailleurs été conceptualisée et étudiée à notre époque contemporaine. Ainsi, Chris Anderson montre dans son ouvrage que le commerce qui découle des plateformes en ligne ne se concentre pas sur les claires et évidentes ventes mais plutôt sur celles que nous pourrions qualifier de niche²⁵⁸. C'est ce qu'il nomme la *long tail*, « longue traîne », en français.

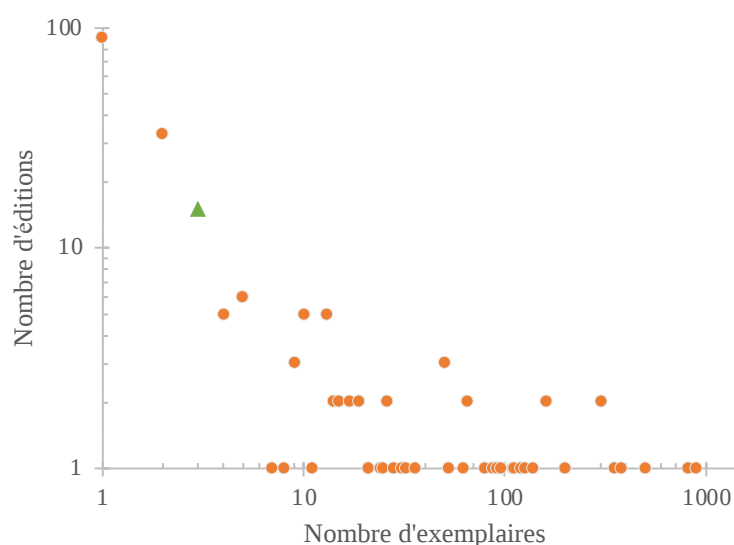


Figure 17- Nombre d'exemplaires en fonction du nombre d'éditions

²⁵⁷ WALSBY, Malcolm, *Booksellers and printers in provincial France, 1470-1600*. Leyde : Brill, 2021.

²⁵⁸ ANDERSON, Chris. *La longue traîne: la nouvelle économie est là !* 2e édition [mise à jour et Enrichie]. Trad. par Brigitte VADÉ et Michel LE SÉAC'H. Paris : Pearson-Village mondial, 2009 cité par WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale ...*, p. 83.

Le fait de privilégier la diversité des ouvrages à leur quantité permettait également d'être allégé.e des questions de stockage. Françoise Le Roy agissait déjà de cette manière au début du XVII^e siècle. La figure ci-dessus témoigne justement de cette stratégie : chaque point correspond au nombre d'exemplaires de chaque édition. Autrement dit, le carré violet illustre le fait qu'une édition était en 1 560 exemplaires tandis que le triangle vert indique qu'il y avait 15 éditions en trois exemplaires. Ce graphique, grâce à son échelle logarithmique, nous permet donc d'avoir une vision d'ensemble sur cette fameuse longue traîne que développa notre dame pour son commerce : nous constatons que la grande majorité des éditions était en très peu d'exemplaires.

Cette stratégie devait être fructueuse pour des commerçant.es telles que Françoise Le Roy. En effet, il apparaissait plus aisé d'épuiser plusieurs livres de *Catéchisme*, quelle que soit l'édition par ailleurs, quand l'écrasante majorité du lectorat était pratiquante et de confession catholique. Aussi ne semblait-il pas être risqué de disposer de plusieurs centaines d'exemplaires de diverses éditions de *Catéchisme* puisque leur achat était quasiment immanquable.

A contrario, le doute d'écouler *La manière d'ensevelir les romains* de Claude Guichard était plus important²⁵⁹. D'une part car il était peu probable que toute la population nantaise était férue d'antiquité et de préoccupations mortuaires ; et d'autre part car les personnes qui devaient y trouver un certain intérêt n'étaient sûrement pas très nombreuses. Aussi, emplir ses étagères de ce genre d'ouvrages n'était sans doute pas une stratégie que Françoise jugea optimale, à raison.

Les thèmes

Le choix des thèmes relevait également d'une certaine méthode commerciale. Il semble évident que notre librairesse adapta son offre à la demande de la clientèle. Cette acclimatation allait avant tout dans son intérêt car, nous l'avons dit, il fallait qu'elle puisse vendre ses ouvrages et se démarquer de ses concurrent.es. Aussi, être à l'écoute du lectorat était, pour Françoise Le Roy, gage de survie, voire même de généreuse prospérité.

²⁵⁹ GUICHARD, Claude, *Manière d'ensevelir les romains*, Lyon : Jean de Tournes, 1581.

Les thématiques choisies par notre dame étaient, somme toute, assez diversifiées et se comptabilisaient au nombre de 14. Parmi elles se trouvaient des livres d'agriculture, de pronostications, des classiques (des auteur.trices datant de l'époque antique), des dictionnaires mais aussi des ouvrages de droit, d'éducation, d'histoire, de littérature, de médecine, et, surtout, de religion. Dans la figure ci-dessous sont représentés tous ces thèmes avec, pour référence, le nombre d'éditions. Plus ce dernier est important, plus le carré lié au thème est grand. Cette figure permet de visualiser les différences quantitatives entre tous ces nombreux sujets.

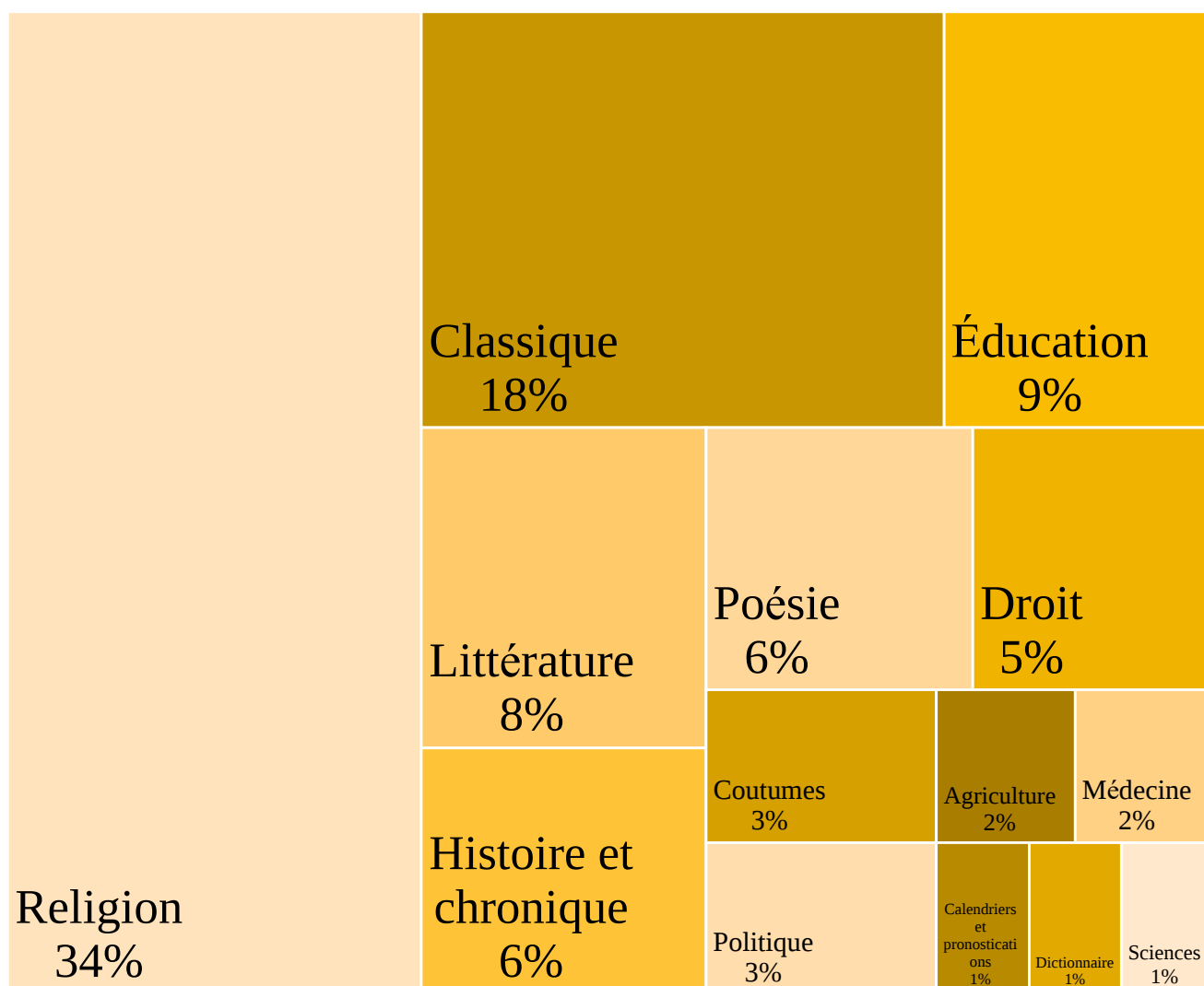


Figure 18- Représentation quantitative des éditions classées par thème

Nous constatons une certaine cohérence numérique entre les thématiques prédominantes chez Françoise Le Roy et celles à l'échelle nationale. Dans un cas comme dans l'autre, celles consacrées à la religion étaient les plus importantes et devançaient les classiques et l'éducation : 34% des éditions traitaient de religion chez notre Nantaise et 28% du côté français, soit les toutes premières.

À l’instar de son premier époux, notre femme semblait privilégier les fervents catholiques. Citons, par exemple, l’évêque de Nantes de la première moitié du XVI^e siècle, Charles I^{er} de Bourbon qui s’opposa fermement à la nouvelle foi chrétienne ; Vincenzo Bruno avec ses *Méditations de la vie, passion, mort et resurrection de [...]Jesus Christ* qui était au rang des « amis dans le Seigneur »²⁶⁰, les Jésuites, grande congrégation masculine catholique²⁶¹.

De façon tout à fait inédite par rapport à Luc Gobert, Françoise Le Roy proposait des ouvrages de médecine, parmi lesquels, le grand succès de l’époque, traduit de l’italien, le *Bâtiment des recettes*²⁶². Y étaient divulgués maints savoirs médicaux, secrets pour préserver sa jeunesse et parfaire la beauté, mais également stratagèmes pour vérifier la virginité des jeunes gens. Aux côtés de cette édition – présente tout de même en vingt-six exemplaires ! – figurait sur les étagères de la boutique les *Erreurs de chirurgie*²⁶³. Si le premier ouvrage devait susciter l’intérêt d’une large partie de la population, le second nous semble légèrement plus savant et sans doute voué à moins circuler entre diverses et humbles mains.

Du côté de la littérature, les ouvrages que nous pourrions qualifier de nobles – *La divine comédie* de Dante, les *Œuvres* de Guillaume du Vair ou encore celles poétiques de Guillaume du Bartas – côtoyaient ceux plus légers qui étaient à la portée du plus grand nombre – ainsi des *Nuits Facétieuses* de Giovanni Francesco Straparola ou encore *Les amours de la Belle du Luc* écrits par Jean Prevost. Cette existence simultanée devait permettre à notre Nantaise de toucher un large public aux goûts et aptitudes intellectuelles différentes.

Les langues

La diversité du fonds se manifestait également par les langues dans lesquelles étaient écrits les ouvrages. Pour que ces derniers puissent être lus, écoutés ou sus de tous.tes, la langue française était celle privilégiée. C’est donc sans grand étonnement que cet idiome fut celui majoritaire à la mort de Françoise Le Roy. Étaient concernés les ouvrages de littérature « légère » que nous avons évoqués précédemment, mais

²⁶⁰ *Évangile selon Jean*, 15, 12-17

²⁶¹ BRUNO, Vincenzo, *Abbrégé des meditations de la vie, passion, mort et resurrection de nostre seigneur et sauveur Jesus Christ*, Paris : Guillaume Chaudière, 1598.

²⁶² S.n., *Bâtiment des recettes*, Paris : Jean Ruelle, 1591

²⁶³ S.n. , *Erreur de chirurgie*, s.l. : s.n., s.d.

aussi des livres utiles à la vie quotidienne tels que les almanachs, les pronostications, les livres sur l'agriculture ou sur les coutumes du pays, celui breton par exemple.

Il nous faut ainsi citer l'ouvrage imprimé par Luc Gobert lui-même, en 1607, les *Coustumes generales des païs & duché de Bretagne*²⁶⁴. À la mort de son concepteur, le livre était en vingt-neuf exemplaires. À celle de la défunte épouse, il n'en restait plus que 11, soit 18 de moins en seulement huit mois. Si leur consultation était moins studieuse que celle des livres de droit, ces *Coustumes* n'en restaient pas moins très répandues et utiles, nous le supposons, dans les foyers du duché. Leur format inédit – le premier in-24° breton ! – n'avait rien d'anodin et permettait, par leur petitesse, d'être très facilement transportées avec soi, dans une poche ou même à la main sans qu'elles ne soient trop lourdes pour leur propriétaire²⁶⁵.



Figure 19- Page de titre des Coustumes generales des païs & duché de Bretagne, Nantes : Luc Gobert, 1607.

La langue latine, relativement importante elle aussi, était l'apanage des livres plus nobles, tant dans leur contenu que dans le public qu'ils visaient. Ainsi des

²⁶⁴ *Coustumes generales des païs & duché de Bretagne*, Nantes : Luc Gobert, 1607.

²⁶⁵ WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany...*, p. 236. L'exemplaire de cette édition est convoqué par l'auteur au sujet de son format novateur. L'ouvrage fait partie de la collection de Malcolm Walsby et n'a donc pas été inventorié dans l'USTC.

ouvrages savants qui traitaient de médecine, de droit ou même de théories religieuses. Leur quantité était moins importante que les livres en langue vernaculaire mais c'est que le nombre de personnes qui pouvaient les consulter et les comprendre était plus restreint.

Aux côtés de l'espagnol et du grec, 12% d'ouvrages dont nous n'avons été capable de deviner l'idiome, faute d'identification certaine et fructueuse.

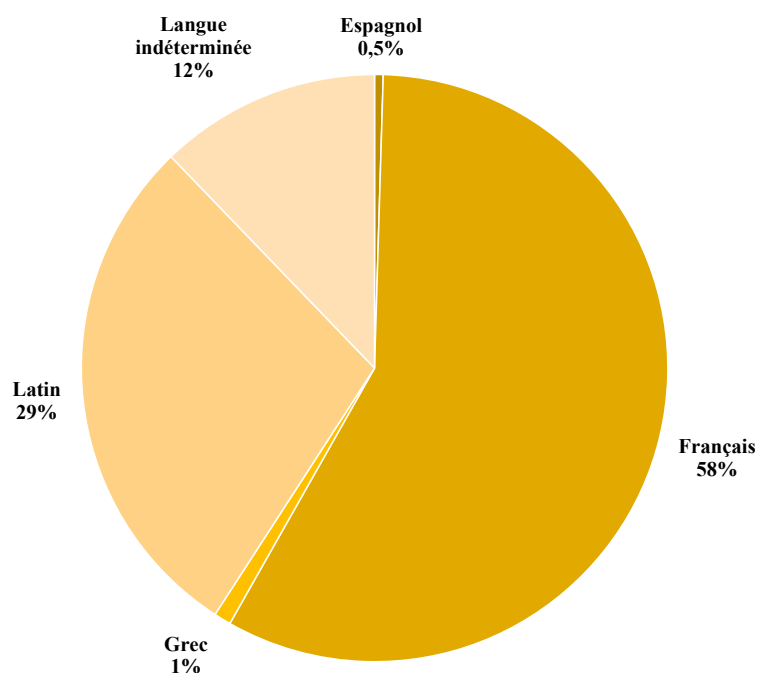


Figure 20- Répartition des éditions par langue

LA VALEUR DES LIVRES

Une fois la typologie générale du fonds dressée, il nous faut nous pencher sur l'analyse plus précise des éditions et des exemplaires afin de comprendre quelle était la valeur des ouvrages et, ainsi, mieux saisir à quel type de lectorat ces derniers s'adressaient.

Le prix de vente

Le prix d'un livre dépendait de plusieurs facteurs. Celui qui était néanmoins le plus important restait le coût du papier lui-même puisqu'il était l'élément le plus onéreux de toute la fabrication. Ainsi, en fonction de la quantité de feuilles utilisée, un même texte relié dans un format différent et donc, avec une utilisation distincte de papier, pouvait valoir du simple au double.

Il nous faut alors déterminer le nombre de feuilles sur lesquelles les textes proposés par Françoise avaient été imprimés. Pour ce faire, établir le format des ouvrages est fondamental. C'est à partir de cet élément de bibliographie matérielle, couplé à la pagination ou aux signatures du codex, que nous pouvons dire plus ou moins exactement la quantité de ressource nécessaire à la publication. Si nous nous référons au tableau ci-dessous, nous constatons que les livres que souhaitait vendre notre Nantaise avaient consommé beaucoup de feuilles, sauf peut-être les in-octavo qui étaient moins gourmands que les autres, à l'instar des in-sedecimo et des in-vigesimo-quarto. Cela s'explique par le fait qu'il était possible de composer plus de pages sur la feuille avant l'impression. Autrement dit, lorsque les compositeur.trices préparaient un in-sedecimo, rentraient sur la feuille 16 pages par face, soit 32 pages recto-verso. L'économie de papier était donc plus importante, malgré la complexité plus marquée des pliages et de la composition.

Format	Moyenne du nombre de feuilles de papier par édition
Folio	90
In-4°	64
In-8°	23
In-12°	74
In-16°	16
In-24°	11

Figure 21- Moyenne du nombre de feuilles de papier utilisées par format et par édition

Aussi, Françoise ne vendait-elle sans doute pas au même prix les in-quarto et les in-vigesimo-quarto. Est-ce pour cela qu'il lui restait surtout des in-octavo lorsqu'elle connut le trépas, en 1617 ? S'était-elle plus approvisionnée en ce format pour s'adapter aux capacités financières de son lectorat ? Le nombre de in-duodecimo ne doit par contre pas être analysé comme une stratégie uniquement financière – moins de papier utilisé pour plus de texte. La réalité est plus complexe car les formats n'obéissaient pas uniquement à des préoccupations budgétaires. A l'instar des auteur.trices, thèmes et genres en vogue, les formats s'adaptaient aux engouements du siècle. Les in-duodecimo étaient par exemple très appréciés à notre période pour la poésie, les romans, mais aussi les chansons et toutes les autres lectures de chambre. Que leur présence soit de 17% au sein de la boutique de rue de la Chaussée ne doit donc pas nous étonner.

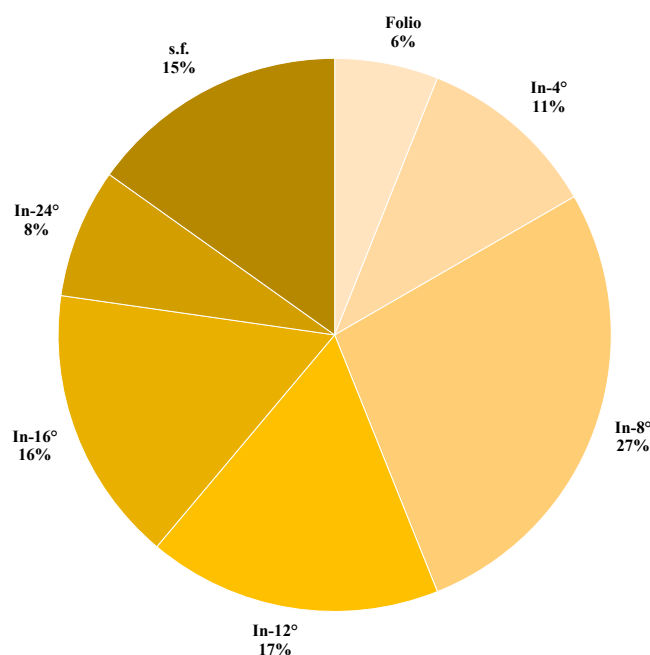


Figure 22- Répartition des éditions par format

Parallèle avec Luc Gobert

Le rapprochement avec Luc Gobert permet, une fois encore, de dessiner les singularités de sa veuve ou, au contraire, de souligner le peu de changements qui se déroulèrent entre le décès du Nantais et la disparition de son épouse.

Pour ce faire, nous pouvons nous pencher sur la stratégie commerciale et analyser si elle était commune aux deux époux. Le graphique ci-dessous illustre le

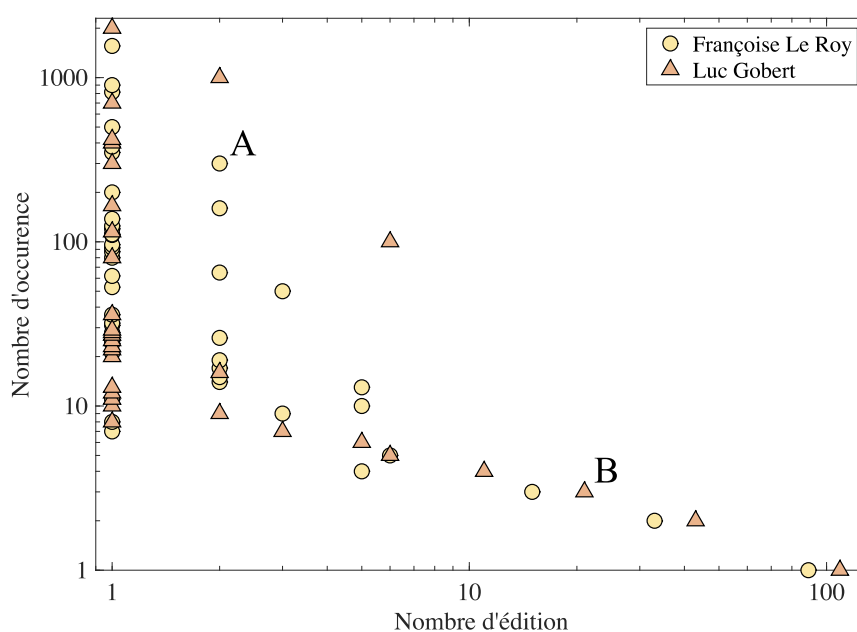


Figure 23- Comparaison entre Françoise et Luc du nombre d'exemplaires par édition

recours à la « longue traîne » tant du temps de Gobert que du temps de Le Roy. Le premier semble d'ailleurs avoir autant misé sur cette méthode que sa compagne, en témoigne les triangles orangés, presque similaires aux ronds jaune, sur le bord inférieur droit de notre figure.

Luc Gobert avait tendance à mettre en vente des ouvrages qui avaient nécessité en amont de plus de feuilles de papier que son épouse. En tout cas, ce sont ces livres-ci qui furent restés invendus à sa mort. Est-ce justement parce qu'ils ne convenaient pas aux capacités financières du lectorat qu'ils ne furent pas écoulés ? Ou bien est-ce là le signe que Luc Gobert les privilégiait, au détriment de ceux moins gourmands en papier, car il visait un public à la bourse ronde ? Il est impossible de répondre de manière catégorique. D'autant plus que, concernant Françoise Le Roy, très peu de mois eurent le temps de s'écouler avant qu'elle ne décède. Aussi, constater un changement flagrant aurait été peu probable. Nous devons donc nous contenter de maintes hypothèses qui parviennent pourtant à dessiner l'agentivité de notre dame.

Format	Moyenne quantité papier par édition chez Le Roy	Idem Gobert
In folio	90	108
In-4°	64	89
In-8°	23	35
In-12°	74	22
In-16°	16	18

Figure 24- Moyenne de papier utilisé pour chaque format tant chez Françoise que Luc

Il existe tout de même, en matière de livres, des différences entre les deux époux libraire.esses. Les thèmes connurent une évolution lorsque Françoise fut à la tête de la boutique. Elle proposa – ou chercha à vendre avant qu'elle n'en ait eu le temps – par exemple nettement plus de classiques, de coutumes mais aussi de livres

éducatifs, de littérature et bien plus d'ouvrages traitants de religion En revanche, le droit ainsi que la poésie étaient moins nombreux, soit parce qu'ils trouvèrent rapidement des lecteur.trices, soit parce qu'elle décida de ne pas se réapprovisionner de ces thématiques.

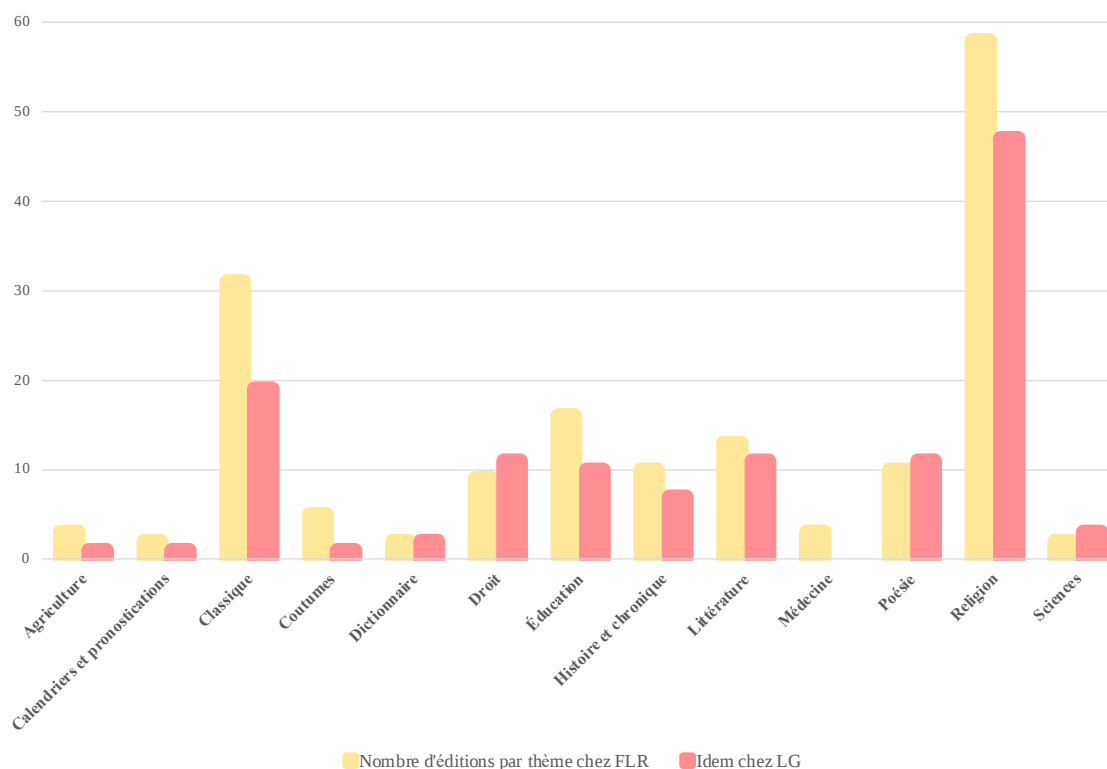


Figure 25- Nombre d'éditions tant chez Françoise que Luc en fonction des thèmes

Globalement, si notre veuve proposait des ouvrages différents, tant par leur format que par leur thème, quantité de papier ou même langue, ces derniers furent prisés avec des valeurs inférieures à celles convoquées du temps de Gobert par les commissaires jurés. Cette différence peut s'expliquer de plusieurs manières. La première est que les livres étaient déjà un peu plus âgés lorsque Françoise décéda. Ils étaient forcément en moins bon état puisqu'ils eurent le temps de prendre quelque peu la poussière durant les huit mois d'intervalle entre la disparition respective des deux époux. La deuxième est que les priseurs jugeaient moins précieux les ouvrages de notre dame par rapport à ceux de son premier mari. Néanmoins, cela ne nous convainc que très peu : sur quel argument et preuve s'appuyer ? Brandir une quelconque manifestation sexiste serait totalement anachronique. Il ne nous reste alors qu'une dernière hypothèse, celle du caractère quelque peu arbitraire que prenaient habituellement les prisées durant l'Ancien Régime. Il ne s'agissait pas tant

Error! Use the Home tab to apply Titre 1;Partie to the text that you want to appear here.

de connaître exactement la valeur de toutes les possessions des défunt.es mais bien d'en saisir l'ampleur et la coût global.

CONCLUSION

Lorsque Michel de Montaigne évoquait, dans ses *Essais*, les femmes et leurs aspirations littéraires, le Bordelais n'hésitait pas à qualifier ces dernières d'« amusement²⁶⁶ ». Il n'était pas concevable pour cet auteur – bien qu'érigée en tant que figure centrale du courant humaniste – que les dames de son temps puissent s'intéresser à la littérature, plus que « d'honorer les arts et de farder le fard²⁶⁷ ». Il nous a alors fallu nous demander quels étaient réellement le statut et la place des femmes, sous l'Ancien Régime, en province. À cela, nous avons dû entreprendre une réflexion sur les ambitions professionnelles de Françoise Le Roy et sur la capacité d'action dont elle pouvait jouir.

Nous avons étudié, pour ce faire, les liens que Françoise entretenait avec les hommes qui l'entouraient. Il s'agissait de comprendre quelle posture elle pouvait adopter au sein de son foyer, d'abord en tant que femme de Luc Gobert, puis en tant que veuve et mère, et, enfin, en tant qu'épouse, mais cette fois-ci, de Pierre Fevrier. Cette réflexion nous a permis d'imaginer le logis, rue de la Chaussée, à l'intérieur duquel se développaient ses multiples activités commerciales.

Celles-ci nous ont semblé décisives en ce qu'elles permettaient, sans doute, à Françoise Le Roy, d'affirmer son indépendance économique et juridique. Il n'a plus été question de s'interroger sur notre Nantaise à l'aune des hommes qui faisaient partie de son entourage, mais bien de se concentrer sur ce qu'elle était en tant qu'individu et véritable sujette historique. Aussi, les multiples pièces de linge s'imposèrent non pas en tant que marques de coquetterie et fantaisie mais bien en tant que témoignages d'une activité commerciale. Nous avons compris, en effet, qu'au vu de la grande quantité de vêtements, draps et autres éléments textiles, il était incohérent d'imaginer notre dame comme l'unique usufruitière de tous ces biens. En s'appuyant sur l'étude réalisée sur son défunt mari, nous n'avons pas pu en déduire qu'elle était une femme fortunée. Certes, Françoise Le Roy semblait avoir un niveau de vie confortable, proche de la bourgeoisie de l'époque, mais celui-ci n'était

²⁶⁶ MONTAIGNE, Michel de, *ibidem*.

²⁶⁷ MONTAIGNE, Michel de, *op. cit.*

nullement comparable à celui de la haute noblesse bretonne. Le travail qu'elle exerçait autour du linge fut l'occasion de tisser des liens avec le monde de la reliure, ces deux univers s'entrelaçant sous l'Ancien Régime. Nous avons ainsi découvert une femme qui prenait part au travail de couture et de reliure de nombreux ouvrages ; ces derniers, du temps de Luc Gobert, n'étaient qu'à l'état de feuilles de papier imprimées, non cousues entre elles, « en blanc », comme le spécifiait une expression de l'époque.

En outre, si Françoise Le Roy s'occupait autant du linge que de la reliure, nous en avons déduit qu'elle avait déjà toute sa place au sein de la librairie et de l'imprimerie, avant même la mort de son premier mari. De surcroît, nous avons pu démontrer, suite à la disparition de Luc Gobert, qu'elle avait repris de manière dynamique l'activité du commerce des livres, à partir des évolutions du fonds de la boutique. Son nouveau statut juridique et sa récente place dans la société en tant que veuve ont participé grandement au développement de l'échoppe.

Afin de mieux saisir l'engagement avec lequel elle s'impliqua dans le commerce, il nous a fallu faire le parallèle avec l'inventaire après décès de Luc Gobert. Si l'hypothèse première était que les langues, les formats, les titres et les thèmes des livres proposés à la vente soient différents, nous nous sommes aperçue que les changements concernaient surtout la quantité d'approvisionnement ou de vente des exemplaires, en l'espace de huit mois.

L'analyse du livre qu'elle imprima, le *Traicté de la nature et usages des marches*, et l'analyse des divers outils et pièces d'atelier ont été l'occasion de se pencher sur son rôle d'éditrice commerciale. Nous avons ainsi pu mettre en avant sa faculté à produire un livre et à faire en sorte qu'il soit accessible et attractif pour le lectorat. Nous avons déduit, après observation des formats, langues, thèmes et nombre de feuilles de papier, qu'elle avait une véritable réflexion économique sur la production et le commerce des livres.

Ces découvertes ont été possibles grâce à l'étude très minutieuse et méthodologique de notre source issue des archives départementales de Loire-Atlantique (cote B 5649, f°69). Celle-ci répondait, en tant qu'inventaire après décès, à des besoins notariaux précis, qui, une fois connus, nous ont permis d'appréhender notre document avec plus de recul. Nous étions en effet en mesure de savoir ce qui,

dans notre inventaire, relevait de l'habitude notariale de ce qui était plus singulier. Les multiples mises en garde prononcées par les historien.nes nous précédant nous ont permis quant à elles, de poser les limites de notre source tout en nous offrant la possibilité d'en saisir les différentes facettes.

Cette analyse de l'inventaire après décès de 1617 s'est donc inscrite dans une historiographie à la croisée de plusieurs courants, dont la multiplicité a constitué une grande richesse. Ce travail favorisa la rencontre de plusieurs branches historiques : la micro-histoire, l'histoire sérielle et quantitative, l'histoire du livre et des documents notariaux, l'histoire provinciale ainsi que l'histoire des femmes et du genre. En croisant ces regards, à des échelles diverses, nous avons saisi toute la complexité dans laquelle s'insérait le commerce de Françoise Le Roy et la place qu'elle occupait au sein de la société nantaise.

Ainsi, à partir des nombreuses activités commerciales qu'exerçait Françoise Le Roy, nous avons questionné son rôle de femme de province sous l'Ancien Régime et avons contesté la *doxa* dominante selon laquelle la gent féminine ne jouissait d'aucun droit ni avantage, à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. En effet, nous avons démontré qu'elle bénéficiait d'une agentivité certaine qui lui permettait de prendre des décisions mais aussi de gérer ses commerces et d'en tirer des bénéfices tant économiques que sociaux, avec, par exemple, une certaine reconnaissance auprès de ses pairs imprimeur.euses et libraire.esses.

À cette étude pourrait venir s'ajouter celle du fils, Nicolas Gobert, ou celle du second mari, Pierre Fevrier, afin d'observer là encore les évolutions du fonds de la librairie. De cette manière, il serait possible de retracer les changements éditoriaux et économiques au sein d'une même lignée, comprendre à quel point les singularités de chacun.e influençaient, ou non, le commerce.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 7 : inventaire après décès de Luc Gobert

AD Loire-Atlantique, B 5649 f° 69 : inventaire après décès de Françoise Le Roy

« Articles et statutz accordez et arrestez entre les maistres libraires, imprimeurs et relieurs de livres de la ville et Université de Nantes », [1623], AD Loire-Atlantique, 5 E 51 f. 6r.

ARGENTRÉ, Bertrand (d'), *Coutumes générales du païs et duché de Bretagne, et usemens locaux de la mesme province*, I. Rennes : Guillaume Vatar, 1745.

BRUNO, Vincenzo, *Abbrege des meditations de la vie, passion, mort et resurrection de nostre seigneur et sauveur Jesus Christ*, Paris : Guillaume Chaudière, 1598.

CAILLE, Jean de La, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en 1689...* [S. l.] : chez Jean de La Caille (par Pierre Mercier), 1689.

CAUSSIN, Nicolas, « Introduction pour les veuves » dans *La cour sainte*. Lyon : Philippe Borde, 1669.

ÉRASME, *La civilité puérile. Traduction nouvelle, texte latin en regard, précédée d'une notice sur les livres de civilité depuis le XVI^e siècle*, par Alcide Bonneau. [S. l.] : Isidore Liseux, éditeur : 1877.

ESTIENNE, Charles, *Le Guide des chemins de France et Les voyages de plusieurs endroits de France : encores de la terre Sainte, d'Espagne, d'Italie autres pays. Les fleuves du Royaulme de France*, Rouen : veuve de Jehan Petit, 1553.

GRENAILLE, François de, *L'honneste fille*, Paris : J. Paslé, 1639-1640.

GUICHARD, Claude, *Manière d'ensevelir les romains*, Lyon : Jean de Tournes, 1581.

HULLIN, Gabriel, *Traicté de la nature et usage des marches separantes les Provinces de Poictou, Bretagne, & Anjou*. Nantes : [Françoise Le Roy], 1616.

MARION Simon, *Plaidoyez*, Paris : Michel Sonnius, 1598.

MONTAIGNE, Michel de, *Les Essais*, III, 3. Paris : Abel l'Angelier, 1588.

S. n., *Coustumes generales des païs & duché de Bretagne*, Nantes : Luc Gobert, 1607.

S. n., *Le trespasement de nostre dame* : FOUQUET, Robin et CRÈS, Jean, 1484.

S. n. , *Erreur de chirurgie*, s. l. : s. n., s.d.

S. n., *Bâtiment des recettes*, Paris : Jean Ruelle, 1591

SOURCES SECONDAIRES

AHEARN, Laura dans DURANTI, Alessandro (dir.), *Key Terms in Language and Culture*. Wiley-Blackwell : 2001.

ANDERSON, Chris. *La longue traîne: la nouvelle économie est là !* 2e édition [mise à jour et Enrichie]. Trad. par Brigitte VADÉ et Michel LE SÉAC'H. Paris : Pearson-Village mondial, 2009.

ANDRIEUX, Justine, *Luc Gobert, imprimeur et libraire nantais. Étude d'après son inventaire après décès de 1616*, mémoire de master 1 d'Histoire sous la direction de Malcolm Walsby, Enssib, 2022.

ARBOUR, Roméo, *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*. Genève : Droz, 2003.

ARBOUR, Roméo, *Les femmes et les métiers du livre (1600 – 1650)*. Paris : Didier érudition, 1997.

BARTHOLEYNS, Gil, « Pour une histoire explicative du vêtement. L'historiographie, le XIII^e siècle social et le XVI^e siècle moral », dans *Mode und Kleidung im Europa des späten Mittelalters / Fashion and Clothing in Late Medieval Europe*, Bâle : Abegg-Schiftung Riggisberg-Schwabverlag, 2010.

BAUDRIER, Henri, *Bibliographie lyonnaise: recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : Auguste Brun, 1895.

BAULANT, Micheline et VARI, Stéphane, « Du fil à l'armoire: Production et consommation du linge à Meaux et dans ses campagnes, XVII^e-XVIII^e siècles » dans *Ethnologie française, nouvelle série*, T. 16, n° 3, *Linge de corps et linge de maison*, 1986.

BEAUREPAIRE, Charles de, *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Rouen*, Rouen : impr. H. Boissel, 1890.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE, Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*. Paris : Belin, 2001.

BEECH H., Beatrice, "Women Printers In Paris in the Sixteenth Century": *Medieval Prosopography*, 1989, Vol. 10, n°1, p. 75-93

BERRIOT-SALVADORE, Évelyne, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève : Droz, 1990.

BIET, Christian, « De la veuve joyeuse à l'individu autonome », dans *XVII^e siècle*, 1995, n° 188, p. 307-330.

BOWERS, Fredson Thayer, *Principles of bibliographical description*. New York: Russell & Russell, 1949.

BRAUDEL, Fernand, « Pour une histoire sérielle : Séville et l'Atlantique (1504-1650) » dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 18^e année, n°3, 1963. p. 541-553.

BROOMHALL, Susan, *Women and the Book Trade in Sixteenth Century France*. Aldershot ; Burlington : Ashgate, 2002.

BUTLER, Judith, *La vie psychique du pouvoir*, Paris : Ed. Léo Scheer, 2002.

CARRIER, Hubert, *La presse de la fronde : 1648 – 1653 : les Mazarinades*. Genève : Librairie Droz, 1989-1991.

CHARON, Annie, « Les grandes collections du XVI^e siècle », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris : Éd. du Cercle de la librairie ,1989, p. 85-101

CHAUNU, Pierre, *Histoire quantitative, histoire sérielle*. Paris : A. Colin, 1978. Cahier des Annales 37.

COURCELLES de, Dominique et VAL JULIAN, Carmen (dir.), *Des femmes & des livres. France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*, Paris : École nationale des chartes, 1999.

CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*. Paris : Éditions Ouest-France, 1993.

DARNTON, Robert. "What Is the History of Books?" dans *Daedalus*, vol. 111, n°3, 1982, p. 65–83.

DAVIS, Natalie Zemon, « Women in the Crafts in Sixteenth-Century Lyon », dans *Feminist Studies*, vol. 8, n° 1, 1982, p. 46-80.

DEPPING, Georges Bernard, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et mise en ordre par G. B. Depping. Tome I. Etats provinciaux, Affaires municipales et communales*, Paris : Imprimerie nationale, 1850, p. 485-488 : « Lettre de Charles Colbert de Croissy (commissaire du roi aux états de Bretagne) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'État) datée du 19 août 1665, à Vitré ».

DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.), *Histoire des femmes en Occident*. Paris : Perrin, 2002.

FEBVRE, Lucien et MARTIN, Henri-Jean, *L'apparition du livre*, Paris : A. Michel, 1958.

GALLOT, Fanny, « L'agency : un concept heuristique pour penser le genre et les classes populaires », *Écrire l'histoire*, 20-21 | 2021, p. 35-42.

GARNOT, Benoît, « La culture matérielle du peuple de Chartres au XVIII^e siècle : Méthodes de recherche et résultats », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 95, numéro 4, 1988, p. 401-410.

GAUDEMET, Jean, *Le Mariage en Occident*. Paris : Les Éditions du Cerf, 1987.

GIDDENS, Anthony, *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge : Polity, 1984.

GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Tome 1, [S. l.] : [s. n.], 1881.

HAFTER, Daryl, « Stratégies pour un emploi : travail féminin et corporations à Rouen et à Lyon, 1650-1791 » dans *Revue d'histoire moderne & contemporaine*. Paris : Belin, 2007, Vol. 54-1, n° 1, p. 98-115.

HAVARD, Henry, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration: depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours*. [S. l.] : Maison Quantin, 1890.

JIMENES, Rémi, *Charlotte Guillard : Une femme imprimeur à la Renaissance*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2017.

JURGENS, Madeleine, *Inventaires après décès*. Paris : Archives nationales, 1982.

KELLY-GADOL, Joan, "Did Women Have a Renaissance ?", p. 21-47, dans BRIDENTHAL, Renate, KOONZ Claudia (dir.), *Becoming visible. Women in European History*, Boston : Houghton Mifflin, 1977.

LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane de, « Librairie et imprimerie nantaise en 1622 », dans *Bulletin de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*, Nantes : Société des bibliophiles bretons et de l'histoire en Bretagne, 1882.

LABARRE, Albert, *Le Livre dans la vie amiénoise au XVI^e siècle : l'enseignement des inventaires après décès (1503-1576)*. Paris-Louvain : [s.n.], 1971.

LABROUSSE, Ernest, LÉON, Pierre et GOUBERT, Pierre, *Histoire économique et sociale de la France: (1660-1789). Tome II. Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*. Paris : Presses universitaires de France, 1970.

LACQUE-LABARTHE, Isabelle et MOUYSET, Sylvie, « De « l'ombre légère » à la « machine à écrire familiale » », dans *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°35, 2012, p. 7-20.

LE BAIL, Marine, « « Et vous, pages parlantes, / Qui conservez nos noms à la postérité » : La place des poètes du XVII^e siècle dans l'histoire littéraire des bibliophiles » dans *Cahiers Tristan L'Hermite*, n° XLIV. Paris : Classiques Garnier, Novembre 2022, p. 139-157.

LE LEC, Julien, *Les armes en Bretagne sous l'Ancien Régime. Étude menée à travers les arrêts sur remontrance du parlement de Bretagne (1554-1789)*, mémoire de master 2 d'Histoire sous la direction de Gauthier Aubert, Université Rennes 2, juin 2015.

LEPETIT, Bernard, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996.

LEPREUX, Georges, *Gallia typographica, Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la révolution*, Tome 4, Paris : H. Champion, 1914.

LEVI, Giovanni, « Avant la révolution de la consommation », dans REVEL, Jacques, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996.

LEVY, MICHELLE, "Do Women Have a Book History?", dans *Studies in Romanticism*, 2014, Vol. 53, p. 296-317.

LUCIANI, Isabelle, « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé », dans *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°35, 2012, p. 21-44.

MAHMOOD, Saba, *Politique de la piété. Le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*, Paris : La Découverte, 2009.

MARCZEWSKI, Jean, *Introduction à l'histoire quantitative*. Genève : Droz, 1965.

MARTIN, Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598 - 1701)*. Genève : Librairie Droz, 1969.

MEISS-EVEN, Marjorie, *La culture matérielle de la France: XVI^e-XVIII^e siècle*. Malakoff : Armand Colin, 2016.

MONTENACH, Anne, « Introduction », *Rives méditerranéennes*, 41 | 2012.

NASSIET, Michel, *Noblesse et pauvreté: la petite noblesse en Bretagne XVe-XVIII^e siècle*. Rennes : Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993.

OFFENSTADT, Nicolas, DUFAUD, Grégory et MAZUREL, Hervé. *Les mots de l'historien*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2009.

PARENT-CHARON, Annie, « À propos des femmes et des métiers du livre dans le Paris de la Renaissance » dans *Des femmes et des livres : France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*, Paris : École nationale des chartes, 1999.

PELLEGRIN, Nicole et H. WINN, Colette (dir.), *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Paris : Champion, 2003, p. 146-156.

PELLEGRIN, Nicole, « Costumes-Coutumes » dans BÉLY, Lucien. *Dictionnaire de l'Ancien régime: royaume de France XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. Grands dictionnaires.

PIED, Édouard, *Les Anciens corps d'arts et métiers de Nantes*. Nantes : A. Dugas, 1903.

PIED, Édouard, *Notices sur les rues, ruelles, cours, impasses, quais, ponts, boulevards, places et promenades...* S.l. : A. Dugas & cie, 1906.

POSTEL-LECOQ, Sylvie, « Femmes et presses à Paris au XVI^e siècle : quelques exemples », dans *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours*, Paris, 1988, p. 253-263.

POUMARÈDE, Jacques, « Le droit des veuves sous l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles) ou comment gagner son douaire » dans *Itinéraire(s) d'un historien du Droit : Jacques Poumarède, regards croisés sur la naissance de nos institutions*. Toulouse : Presses universitaires du Midi, 2011.

RACINE, Nicole et TRÉBITSCHÉ, Michel (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Bruxelles : Complexe, 2004.

RAJCHENBACH, Élise, « Être veuve d'imprimeur : les stratégies éditoriales de Jeanne de Marnef, Veuve Janot (1545–1547) », dans GARNIER, Isabelle, LE FLANCHEC, Vân Dung, MONTAGNE, Véronique, RÉACH-NGÔ, Anne, THOMINE, Marie-Claire, TRAN, Trung, VIET, Nora (dir.), *Paroles dégelées. Propos de l'Atelier XVI^e siècle*, Paris : Classiques Garnier, 2016, p. 631–657

RAMBAUD-ÖHLUND, Stéphanie, *Politiques éditoriales et pratiques commerciales à Paris au XVI^e siècle, l'atelier des Trepperel (1491-1531)*, sous la direction de Christine Bénévent, Université Paris sciences et lettres : rédaction en cours.

RENOUARD, Philippe, *Répertoire des imprimeurs parisiens : libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie : depuis l'introduction de*

l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle... Paris : M. J. Minard. Lettres Modernes, 1965.

REVEL, Jacques, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996.

ROCHE, Daniel, *Histoire des choses banales: naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVII^e-XIX^e siècle*. Paris : Fayard, 1997.

ROQUET, Antoine Ernest, *Les relieurs français (1500-1800) : biographie critique et anecdotique : précédée de l'histoire de la communauté des relieurs et doreurs de livres de la ville de Paris et d'une étude sur les styles de reliure*, Paris : E. Paul, L. Huard et Guillemin, 1893.

RUNNALLS, Graham A., « La vie, la mort et les livres de l'imprimeur-libraire parisien Jean Janot d'après son inventaire après décès (17 février 1522 n.s.) » dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*. 2000. Vol. 78, n° 3, p. 797-851.

SIMONIN, Michel, « Trois femmes en librairie : Françoise de Louvain, Marie L'Angelier, Françoise Patelé (1571-1645) » dans COURCELLES de, Dominique et VAL JULIAN, Carmen (dir.), *Des femmes et des livres : France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*, Paris : École nationale des chartes, 1999.

SKORA, Sylvain, « Héritières et pionnières : les femmes et le livre à Rouen à l'époque moderne », dans BELLAVITIS, Anna, JOURDAIN, Virginie, LEMONNIER-LESAGE, Virginie et ZUCCA MICHELETTO, Béatrice (dir.), *Tout ce qu'elle saura et pourra faire'. Femmes, droits, travail en Normandie du Moyen Âge à la Grande Guerre*, Mont-Saint-Aignan : PURH, 2015, p. 67-82.

TANGUY, Jean, *Le commerce du port de Nantes au milieu du XVI^e siècle*. Paris : A. Colin, 1956.

THÉBAUD Françoise et ZANCARINI-FOURNEL, Michelle (dir.), « CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés : naissance et histoire d'une revue », *L'Histoire des femmes en revues, France-Europe*, n°16, 2002, p. 9-22.

VERVLIET, Hendrik, *The Palaeotypography of the French Renaissance : Selected Papers on Sixteenth-Century Typefaces*. Leyde : Brill, 2008.

WALSBY, Malcolm, "Book Lists and their meaning", dans CONSTANTINIDOU, Natasha, et WALSBY, Malcolm (dir.), *Documenting the Early Modern Book World: Inventories and Catalogues in Manuscript and Print*, Leyde: Brill, 2013, p. 1-24.

WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020.

WALSBY, Malcolm, 2020, « Les étapes du développement du marché du livre imprimé en France du XVe au début du XVIIe siècle », *Revue d'histoire moderne contemporaine*. 7 octobre 2020. Vol. 673, n° 3, p. 5-29.

WALSBY, Malcolm, *Booksellers and printers in provincial France, 1470-1600*. Leyde : Brill, 2021.

WALSBY, Malcolm, « La librairie à Rennes au XVI^e siècle et les livres de Bertrand d'Argentré », article à paraître.

WIESNER-HANKS, Merry, “Do Women Need the Renaissance?”, *Gender & History*, vol. 20, n°3, 2008, p. 539-557.

WYFFELS, Heleen, “A Window of Opportunity: Framing Female Owner-Managers of Printing Houses in Sixteenth-Century Antwerp”, dans ADAM, Renaud, DE MARCO, Rosa et WALSBY, Malcolm (dir.), *Books and Prints at the Heart of the Catholic Reformation in the Low Countries (16th – 17th centuries)*, Leyde : Brill, 2022.

SITOGRAPHIE

DMF : Dictionnaire du Moyen Français, version 2020 (DMF 2020). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>

USTC : Universal Short Title Catalogue, hosted by the University of St Andrews. Site internet : <https://www.ustc.ac.uk/>

ANNEXES

Table des annexes

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRODUITS CITES DANS L'INVENTAIRE DE FRANÇOISE	130
ORNEMENTS PRESENTS DANS LE LIVRE IMPRIME PAR FRANÇOISE LE ROY	148

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRODUITS CITES DANS L'INVENTAIRE DE FRANÇOISE

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Libraire.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
1	406			Letanie de la vierge			s.d.	s.f.		religion	français	3	60	"paquets"		-1497
2	396			Letanie de la vierge			s.d.	s.f.		religion	français	138	0,07		-99%	-1362
3	412			Catechisme			s.d.	s.f.		religion	latin français	160	65			-1340
4	398			ABC			s.d.	s.f.		éducation	français	816	0,1	"reliez"		-684
5	352	170690	Despautere	Rudimenta <cum accentibus>	Paris	Robert Estienne	1583	in-8°	4	éducation	latin	15	1,2		140%	-285
6	351		Jean Despautère	Rudimenta. Cum accentibus	Paris	Robert Estienne	1583	in-8°	4	éducation	latin	65	1,3		160%	-235
7	411			ABC			s.d.	s.f.		éducation	français	500	30	"un rame de ABC a coler"		-200
8	369	6810981		Songes de Daniel	Rouen	Louis Costé	1602	in-8°		religion	français	25	0,3		-40%	-75
9	217			Heures à l'usage des apprentis de Nantes	s.l.		s.d.	in-12°		religion	français	50	1,6	"cousue"	33%	-50
10	309			Coutumes de Bretagne	Nantes	Luc Gobert	1607	in-24°		coutumes	français	11	2,1		-13%	-18
11	344	6901594	Jean Louis Vives	Dialogues < traduits de latin en français pour l'exercice des deux langues>	Lyon	Pierre Rigaud	1612	in-16°	1,5	éducation	latin français	3	4		-20%	-9

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
12	215	95854	Nicolas Chesneau	Heures à usage de Nantes	Paris		s.d.	s.f.		religion	français	1	5	"en cuir"	-9%	-8
13	207	95854		Heures à usage de Nantes	Paris	Nicolas Chesneau	1582	in-8°		religion	français	2	5	"a fillet"	-9%	-7
14	312	6010500	Martialis	Epigrammaton libri XIII, ex fide vetustissimorum exemplarium... emendati [cum Plinii junioris epistola ad Cornelium Priscum]	Paris	Jean Libert	1612	in-16°	12	classique	latin	2	4		-20%	-7
15	259		s.n	Dictionnaire graec latin françois	s.l.	s.n	s.d.	s.f.		dictionnaire	latin français grec	2	15		38%	-5
16	335	6010500	Martialis	< Epigrammaton libri XIII, ex fide vetustissimorum exemplarium... emendati [cum Plinii junioris epistola ad Cornelium Priscum]>	Paris	Jean Libert	1612	in-16°	12	classique	latin	5	4		-20%	-4
17	331	6900619	Ottaviano Mirandola	Illustrium poetarum flores collecti et in locos communes digesti	Lyon	Samuel Crispin	1605	in-16°	23	poésie	latin	3	6		-25%	-3
18	332	6901594	Jean Louis Vuves	Les dialogues traduits de latin en françois pour l'exercice des deux langues	Lyon	Pierre Rigaud	1612	in-16°	1,5	éducation	latin français	9	5,1		2%	-3
19	339	6900619	Ottaviano Mirandola	Illustrium poetarum flores collecti et in locos communes digesti	Lyon	Samuel Crispin	1605	in-16°	23	poésie	latin	3	6		-25%	-3
20	333	80420	ANDRIEUX Justine M2 CEI Mémoire de fin de stage août 2023	Heures à usage de Nantes	Bourges	Pierre Bouchier	1571	s.f.		éducation	français	19	1		11%	-3

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Libraire.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Française et Luc	Différence quantité FLR//LG
21	285	6811119	Ovide	Métamorphose	Rouen	Théodore Reinsart	1611	in-12°		classique	français	1	8		-20%	-2
22	287	47283	Dante	Comedie	Paris	Jean Gesselin	1597	in-12°	12	littérature	français	1	3,3		0%	-2
23	329	2105417	Cicéron	Epistolae Ad Atticum, Ad Brutum, Et Ad Q. Fratrem : Editio Ad Manutianam Et Brutinam conformata. Adiectae Sunt In Margine annotatiunculae ex Manutianis excerptae, [et] in fine Castigationes variorum	Hanau	Andreas Wechel / Claude de Mane / Johann Aubry (impression commune)	1606	in-16°	28	classique	latin	1	15		150%	-2
24	252		Père Camart	Sermond du St sacrement	s.l.	s.n	s.d.	in-8°		religion	français	1	20		0%	-1
25	269	6900940	Jean Tixier de Ravisi	Epitheta <Ioannis Rauisii> textoris <niuernensis : quibus accesserunt De prosodia Libri III quos epithetorum praeposuius operi : item de carminibus ad ueterum imitationem artificios'e coponendis praecepta collecta á Georgio Sabino ; opus sane absolutissimum>	Lyon	Pierre Rigaud	1607	in-8°	56		latin	1	16		-20%	-1
ANDRIEUX Justine	M2 CEI	Mémoire	août 2023	Opéra	Francfort	Johann Wechel	1590	in-16°	16	classique	latin	1	- 132 20	"trois volumes"	0%	-1

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
27	328	2105417	Cicéron	Epistolae	Hanau	Andreas Wechel / Claude de Mane / Johann Aubry (impression commune)	1606	in-16°	28	classique	latin	2	4		-33%	-1
28		6017814	Matthieu Pierre	Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes des rois... Henri III... et Henri IIII,... divisée en plusieurs livres	s.l.	s.n	1610	in-8°		histoire et chronique	français	1	30			-1
29	250		Jacques d'Hilaire de Jovzac	Purgatoires des ames	Paris	Claude Rigaud	1612	in-8°	31	religion	français	2	10		-38%	1
30	261	610709	Alexander ab Alexandro	Genialium dierum libri sex, varia ac recondita eruditione referti: nunc postremum infinitis mendis, quibus antea squallebat liber pulcherrimus, quanta fieri potuit diligentia, perpurcati, atque in pristinum nitorem restituti.	Francfort	Andreas Wechel / Claude de Mane / Johann Aubry (impression commune)	1591	in-8°	62	droit	latin	2	15		-57%	1
31	272	74514	Claire d'Assise	Les vie les plus signalées des saints peres hermites	Arras	Gilles Baudouin	1594	in-8°		religion	français	2	15		-53%	1
32	275	6815240	Johann Jacob Wecker	Les secrets et merveilles de nature	Rouen	Jean Loyselet	1614	in-8°	53	agriculture	français	2	15		-63%	1
33	281	6901959	Pierre Milhard	Le manuel du divin service. <Contenant toutes les rubriques du bréviaire & cérémonies de la sainte messe>	Lyon	Pierre Rigaud	1615	in-8°		religion	français	2	15		0%	1

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Libraire.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
34	342	668503	Joseph-Juste Scaliger	Poemata <omnia in duas partes divisa. Pleraque omnia in publicum iam primum prodeunt: reliqua vero quam ante emendatius edita sunt. Sophoclis aiax Iorarius stylo tragico a Josepho scaligero Julii f. Translatus. Eiusdem epigrammata quaedam, tum Graeca tum Latina, cum quibusdam e Graeco versis.>	s.l.	Hieronymus Commelinus	1600	in-8°	22	poésie	latin	2	8		-47%	1
35	251	64248	Jean Bacquet	<Cinquiemes traitté des droicts du> domaine <de la couronne de France concernant les droicts de justice>	Paris	Sébastien et Robert Nivelles	1587	in-4°	76	droit	français	1	4	"frippé"	-60%	0
36	326	56273	Cicéron	Office	Genève	Jacob Stoer	1589	in-16°	21,5	classique	latin	4	4		0%	0
37	205			Heures du concille	Rouen		s.d.	s.f.		religion	français	21	3,8		-75%	19
38	385	6016479	Henry Castela	<Le Saint> Voyage de Hierusalem <et Mont Sinay, fait en l'an du Grand Jubilé 1600. Seconde édition>	Paris	Laurent Sonnius	1612	in-12°	30,5	religion	français	96	0,2		-71%	60
ANDRIEUX Justine Droits de reproduction													- 134 -			
39	355	6810981	s.n	Songes de Daniel	Rouen	Louis Costé	1602	in-8°		religion	français	300	0,2		-60%	200

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
40	405		s.n	Heures d'apprenti	s.l.	s.n	s.d.	in-16°		religion	français	300	6l 18 lt pour 100 livre)			220
41	203			Breviaire romain			s.d.	in-12°		religion	français	1	50			
42	204			Diurnal	Rouen		s.d.	in-24°		religion	français	9	1,3			
43	206			Heures latin-français			s.d.	in-24°		religion	latin français	2	5			
44	208			Priere chrestienne			s.d.	in-24°		religion	français	1	4			
45	209		Generbrald	Psautier			s.d.	in-24°		religion	français	1	4			
46	210			Letanie			s.d.	in-24°		religion	français	1	4			
47	211			Psautier	Angers		s.d.	in-24°		religion	français	4	4			
48	212			Heures d'apprenti			s.d.	in-16°		religion	français	53	1,8			
49	213			Heures à usage de Rome	Rouen		s.d.	in-24°		religion	français	3	4			
50	220	6016401 / 6000899 / 6016009	Du Bartas	Œuvres	Paris	Jean de Bordeaux / Claude Rigaud / Toussaint du Bray	1611	folio	248	littérature	français	1	60		0%	0
51	214			Heures du concille	Angers		s.d.	s.f.		religion	français	3	5,3			
52	222	669748	Stobaeus	Sententiae	Zurich	Christophe Froschauer	1543	folio	82	sciences	grec latin	1	80		0%	0
53	216			Heures			s.d.	s.f.		religion	français	5	1			
54	223		Virgile	Methodus	s.l.	s.n	s.d.	folio		classique	latin	1	30		-25%	0
55	224	6900758	Cujas	Decretalium antique	Lyon	s.n	s.d.	folio	90	droit	latin	1	70		17%	0
56	217	1739	La Croix	Bibliothèque	Paris	Abel l'Angelier	1584	folio	29,5	littérature	français	1	20		100%	0
57	227	6018210		Pratique civile et criminelle	Paris	Robert Fouet	1609	in-4°	105	droit	français	1	30		50%	0

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
58	218			dinotomi in instituta			s.d.	folio			latin	1	25	"friippé"		
59	230	6814792	Noël le Conte	Mythologie	Rouen	Jean Osmont et Manessès de Préaulx et Jacques Besongne	1611	in-4°	116	littérature	français	1	60		20%	0
60	221		Carondas	Pandectes	s.l.	s.n	s.d.	folio		droit	français	1	60		-14%	0
61	225			Poetae graecae			s.d.	folio		poésie	latin	1	100			
62	231	6011506	Oierre, Olhagaray	Histoire de Bearn et Navarre	Paris	David Douceur	1609	in-4°	103	histoire et chronique	français	1	20		0%	0
63	226		Cicéron	Opera			s.d.	in-8°		classique	latin	1	20			
64	228	76207	Ovide	Histoires des poètes	Paris	Jean Fourcher	1543	in-4°		poésie	français	1	5		-50%	0
65	268	6900940	Jean Tixier de Ravisi	Epiteta Textoris	Lyon	Pierre Rigaud	1607	in-8°	56	classique	latin	2	20		0%	0
66	232			Rat sur la coustume de Poetou	s.l.	s.n	s.d.	in-4°		coutumes	latin	1	40		33%	0
67	229			code Henry quatriésm			s.d.	in-4°		politique	français	1	30			
68	234	53045	Charles Estienne	Maison rustique	Paris	Jacques du Puy	1589	in-4°	104	agriculture	français	1	20		0%	0
69	235	6808023	Sylvestre de Laval	Des justes grandeurs de l'Eglise Romaine	Poitiers	Antoine Mesnier	1611	in-4°		religion	français	1	30		0%	0
70	236	2089	Charles Du Moulin et Nicolas Théveneau (éditeurs)	Costumes de Poetou Taveneau	Poitiers	Jacques et Guillaume Bouchet	1586	in-4°	55,5	coutumes	français	1	8		-20%	0
71	237	1603	Claude Guichard	Manière d'ensevelir les Romains	Lyon	Jean de Tournes	1581	in-4°	72	histoire et chronique	français	1	4		-50%	0
72	240		Suétone	Suétone commenté Levini			s.d.	in-4°		classique	français	1	10		-38%	0
73	233		s.n	Misinger sur les institute	s.l.	s.n	s.d.	in-4°		politique	latin	1	30		0%	0
74	238			logique de perio			s.d.	in-4°		éducation	français	3	6,6	"friippé"		
75	246	1120390	Pierre Crespet	Triumphe des saints	Douai	Balthazar Bellère	1609	in-8°	56	religion	français	1	20		0%	0

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie/Imprimeur.ess e/ use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
76	247		Jean Benedicti	Sommes des peches	Rouen	Adrien Morront	1610	in-8°		religion	français	2	8		-20%	0
77	248	6813376	Guillaume Gazet	Vie des saints	Rouen	s.n	1613	in-8°		religion	français	1	30		0%	0
78	249	6015697	Diego Murillo	Caresme	Paris	s.n	1611	in-8°		religion	français	1	15		-6%	0
79	239		Denis Lambin	Floratius			s.d.	in-4°			latin	2	15			
80	241		Aristote	Ethica			s.d.	in-4°		classique	latin	1	4			
81	254	6013926		Histoire tragique	Paris	Guillaume Marette	s.d.	in-12°	8	littérature	français	1	40		-20%	0
82	242			Heures du concille	Angers	s.n	s.d.	in-8°		religion	français	1	16		60%	-4
83	256	57162	Nostradamus	Prophéties	Paris	s.n	1568	in-8°		calendriers et pronostications	français	3	5		-24%	0
84	257		s.n	Maximes de droit françois	s.l.	s.n	s.d.	in-8°		droit	français	2	10		0%	0
85	265	170712	Andréa Alciati	Emblemata <Latinogallica. Una cum succintis argumentis, quibus emblematis cuiusque sententia explicatur. Ad calcem Alciati vita. Les emblemes Latin-françois>	Paris	Jean Richer	1584	in-8°	37	littérature	latin français	1	20		0%	0
86	243	6801826	Gabrile Hullin	Traicte des marches de Poitou	Nantes	Françoise Le Roy	1616	in-8°	10	coutumes	français	13	2,3			
87	273			Monarchie mystique	s.l.	s.n	s.d.	in-8°		politique	français	1	15		-6%	0
88	244		Diogène				s.d.	in-8°		classique	latin	1	8			
89	274	30631		Science de bien vivre et mourir	Lyon	Jacques Moderne	1530	in-8°	4,5	religion	français	3	5		-17%	0

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie/ess/e/Imprimeur.euse	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR/LG
90	276	31402	Charles IX	Ordonnances <sur le payment des parties> des apothicaires <de Lyon>	s.l.	s.n	1573	in-8°	0,5	politique	français	2	8		7%	0
91	279	6815225	Claude le Brun de la Rochette	Proces civil et criminel	Rouen	Thomas Daré	1615	in-8°		droit	français	1	15		-25%	0
92	245		"sans cotte"	"sans cotte"			s.d.	folio			x	"un paquet de douze volumes"	20			
93	280	6013893	Gilles Bourdin	Paraphrase de Gilles Bourdin <traduite en français par A. Fontanon 3e. édit. à laquelle est ajouté le Commentaire de J. Boisseau, sur l'Article 54 des Etats tenus à Moulins>	Paris	Jean Houzé	1615	in-8°		droit	français	1	10		25%	0
94	253			"cotte A"			s.d.	in-8°			x	1	40			
95	282			Manuel a batiser du conocille	s.l.	s.n	s.d.	in-8°		religion	français	1	15		-6%	0
96	255			Histoire tragique			s.d.	in-16°		histoire et chronique	français	1	15	"frippes"		
97	258		du Vair	Œuvres			s.d.	in-8°		littérature	français	1	20			
98	260	2001510	Cicéron	Orationes	Francfort	Johann Hartmann et Friedrich Hartmann	1607	in-8°	4	classique	latin	1	20			
99	288	94796		Facetieuses nuicts	Lyon	Guillaume Rouillé	1578	in-12°		littérature	français	2	8		-20%	0
100	289	6815120	Matthias Bellintani de Salò	Pratique de l'oraison mentale ou contemplative	Rouen	Thomas Daré	1615	in-12°	16,7	religion	français	3	5		-24%	0

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie/ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
101	291	6802636	François Des Rues	<Les délices de la France, ou description des> antiquités <, fondations et singularités des plus célèbres villes, bourgs, châteaux, forteresses... >églises <, du royaume de France>	Saumur	Thomas Portau	1609	in-12°	656	histoire et chronique	français	2	5		0%	0
102	262			Historia Augustini Tuani			s.d.	in-8°		histoire et chronique	latin	1	30			
103	293		s.n	Mariage sacré	s.l.	s.n	s.d.	in-12°		religion	français	3	4		54%	0
104	310	429596	Ausonius	Opera	Leyde	Franciscus I Raphelengius	1595	in-16°	8	poésie	latin	2	5		-17%	0
105	263	862755	Virgile	Eritrei	Venise	Giovanni Antonio Nicolini da Sabbio	1539	in-8°		poésie	français	1	5	"frippe textus"		
106	294	6017674	Antoine de Nerveze	<le> jardin sacré <de l'âme solitaire>	Paris	Toussaint du Bray	1612	in-12°	15	religion	français	2	6	"taille douce"	-25%	0
107	266	622334	Carion Johannes	Chronica conversa ex Germanico in Latinum	Schwäbisch-Hall	Peter Braubach	1537	in-8°	38	histoire et chronique	latin	1	15			
108	267			"cotte B"			s.d.	in-8°			x	1	40	"un paquet de neuf volumes"		
109	295	6813151	Giovanni Baptista della Porta	Magie naturelle <qui est les secrets et miracles de Nature>	Rouen	Thomas Daré	1612	in-16°	17	religion	français	4	5		0%	0
110	270			"cotte C"			s.d.	in-8°			x	1	60	"un paquet de dix volumes"		
111	277			Erreur de chirurgie			s.d.	in-8°		médecine	français	4	5			
112	278			"cotte D"			s.d.	in-8°			x	1	40	"un paquet de huit volumes"		
113	283			"cotte E"			s.d.	in-12°			x	1	40	"un paquet de livres"		
114	284			"cotte F"			s.d.	in-8°			x	1	30	"un paquet de dix volumes"		
115	286			"cotte G"			s.d.	in-12°			x	1	30	"un paquet de livres"		

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie/ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
116	290	11190	Pierre Crespet	La Pomme de grenade <mystique ou institution d'une vierge chrestienne et de l'ame devote>	Lyon	Thomas Soubron	1592	in-16°	24	religion	français	2	5			
117	297	6901981	Robert Garnier	Tragédie	Lyon	Pierre Rigaud	1615	in-12°	3	littérature	français	2	8		0%	0
118	299	6813287	Jean Maldonat	La somme des cas de conscience	Rouen	Jacques Besongne	1614	in-12°	10	religion	français	2			-100%	0
119	303	68131915	Henry Boguet	Discours des sortiers	Rouen	Romain de Beauvais	1606	in-12°	19,5	littérature	français	2	5		400%	0
120	304	38832	s.n	Trésors des secrétaires	Tours	Sébastien Molin	1598	in-12°	9	éducation	français	3	5		-24%	0
121	306	6901547	Nicolas Nomexy	Parnasus poeticus	Lyon	Pierre Rigaud	1612	in-12°		poésie	latin	2	15		0%	0
122	315	6814153	Mathurin Cordier	Colloque	Rouen	Jean Berthelin	1611	in-16°	20	éducation	latin français	5	4		-33%	0
123	325	440448		Dictionnaire en quatre langues	Anvers	Joannes Withagius	1565	in-16°		dictionnaire	4 langues	3	4		48%	0
124	327	6901807	Tite Live	Latinae historiae facile principiis libri omnes quot ad nos pervenere	Lyon	Claude Morillon	1614	in-16°		classique	français	1	24	"trois volumes"		0
125	292			"cotte H"			s.d.	in-12°			x	1	30	"un paquet de livres"		
126	334			Orationes	Perpignan (?)		s.d.	in-16°		classique	latin	3	6		-25%	0
127	340	54215	Plutarque	Le trésor des vies	Paris	Claude Micard	1577	in-16°	14	classique	français	3	5,3	"en trois volumes"	-21%	0
128	336	6702965	Plaute	<Comodiae viginti>	Genève	Jacob Stoer	1610	in-16°	26	classique	latin	2	8		-20%	0
129	296			"cotte J"			s.d.	in-12°			x	1	30	"un paquet de livres"		

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Libraire.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
130	298	7220	Peronnet	Manuel < general et instruction des curex et vicaires>	Rouen	Théodore Reinsart	1598	in-12°	370	religion	français	2	8			
131	345	56273	Cicéron	Office	Genève	Jacob Stoer	1589	in-16°	21,5	classique	latin français	1	10		0%	0
132	300			"cotte K"			s.d.	in-12°			x	1	30	"un paquet de livres"		
133	301			"cotte L"			s.d.	in-8°			x	1	12	"un paquet de livres"		
134	302			"cotte M"			s.d.	in-12°			x	1	30	"un paquet de livres"		
135	308			"cotte N"			s.d.	in-12°			espagnol	1	20	"un paquet de 4 volumes"		
136	311	150756	Catule	<Catullus. > Tibulus. <Propertius. His accesserunt Cornelii Galli Fragmenta>	Lyon	Sébastien Gryphe	1551	in-16°	10,5	classique	latin	1	5			
137	313			"cotte O"			s.d.	in-12°			x	1	20	"un paquet"		
138	314			"cotte P"			s.d.	in-16°			x	1	25	"un paquet"		
139	316		Suétone				s.d.	in-24°		classique	latin	2	4			
140	317	140976	Justinien	< Institutionum juris civilis libri III; in quibus multa, quae in aliam editionum libris vel deerant, vel corrupte legebantur, adhibita Graecarum institutionum collatione, sunt restituta>	Lyon	Louis Cloquemin et Étienne Michel	1572	in-24°	14	droit	latin	2	3			
141	318	1025301	Horace	< Opera omnia >	Leyde	Franciscus II Raphelengiu s	1608	in-24°	16,5	classique	latin	1	3			
142	319	1020844	Lucanus	< De bello civili, vel Pharsaliæ, libri X >	Leyde	Franciscus II Raphelengiu s	1612	in-24°	4	classique	latin	2	3			
												- 141 -				

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
143	320	1016242	Justus Lipsius	Politicorum <sive civilis doctrinae libri sex>	Leyde	Franciscus II Raphelengius	1615	in-24°	12	politique	latin	1	5			
144	321	1028987	Quintus Curtius	< De rebus gestis Alexandri Magni libri qui exstant>	Leyde	Franciscus II Raphelengius	1613	in-24°	6,5	histoire et chronique	latin	2	4			
145	322	1016136	Virgile	< Opera >	Leyde	Franciscus II Raphelengius	1604	in-24°		classique	latin	5	3			
146	333		"cotte Q"				s.d.	in-16°			latin	1	50			
147	337			Fleuronomus vitae			s.d.	in-16°		classique	latin	4	4			
148	338			"cotte R"			s.d.	in-16°			x	1	50	"un paquet de livres"		
149	341	2001510	Cicéron	Orationes	<Francfort>	Johann Hartmann et Friedrich Hartmann	1607	in-8°	4	classique	latin	1	24	"trois volumes" "en veau rouge"		
150	346	429697	Lucrèce	<De rerum natura libri sex>	Leyde	Franciscus I Raphelengius	1597	in-16°	6	classique	latin	5	3,2			
151	347			"cotte S"			s.d.	in-16°			x	1	40	"un paquet de livres"		
152	348	76838	Vincenzo Bruno	<Abbrégé des meditations de la > vie, <passion, mort et resurrection de nostre seigneur et sauveur> Jesus Christ	Paris	Guillaume Chaudière	1598	in-8°	19,5	religion	français	14	2,8			
153	349	6801826	Gabriel Hullin	Traicte des marches de Poetou	Nantes	Françoise Le Roy	1616	in-8°	10	coutumes	français	10	2,2			
154	350		Sintaüs				s.d.	s.f.		classique	latin	65	1,35			
155	352			Premiere partie			s.d.	s.f.			français	15	18			
156	354			"cotte T"			s.d.	in-8°			x	1	16	"un paquet de brochures"		
157	357			Civilites			s.d.	s.f.		classique	français	10	0,6			
158	358	56910	Michel Nostradamus	Pronostications	Lyon	Bertot	1554	s.f.		calendriers et pronostications	français	1	16	"un paquet"		
159	359	29466	Leonhart Fuchs	Histoires <generales> des plantes <et herbes>	Rouen	Nicolas Mullet	1600	in-12°	9	agriculture	français	32	1,25			

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Libraire.ess e/ Imprimeur. e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
160	360	95390	Caton	Mots dorez	Rouen	Abraham Cousturier	1595	in-12°		éducation	français	24	1			
161	361	49360		Tresor d'amour	Paris	Nicolas Bonfons	1600	in-12°	5	littérature	français	26	8			
162	362	73762	Jean Prevost	< Les amours de la> Belle [du] Luc	Paris	Nicolas Bonfons	1598	in-12°	7	littérature	français	13	0,7			
163	363	1116741	Luca Pinelli	<Meditations des > Quatre fins de l'homme	Douai	Balthazar Bellère	1606	in-12°	2	religion	français	17	1,1			
164	364	6985	Claude de Trelon	Muse guerrière	Rouen	Louis Costé	1598	in-12°	11	poésie	français	31	0,9			
165	365	76313	Valentin Mennher von Kempton	Instruction d'arithmetique	Lyon	Eustace Barricat	1555	in-16°		sciences	français	10	0,8			
166	366	79341		Batiment des recettes	Lyon	Benoît Rigaud	1591	in-8°	10	médecine	français	17	0,7			
167	367	1507108	Pierre Habert	Miroir de vertu <et chemin de bien vivre>	Rotterdam	s.n	1613	in-12°		éducation	français	19	1			
168	368			Papiers tant grands que petits				matériel		matériel	x	14	24			
169	370		Bocage	L'ame dévotte			s.d.	s.f.		littérature	français	8	1			
170	371	72607		<L'hystoire de> Sainte Susanne	Paris	Jean Trepperel	1510	in-4°	10	religion	français	26	0,3			
171	372			Petit papier				matériel		matériel	x	1500	24			
172	374	79341		Batiment des recettes	Lyon	Benoît Rigaud	1591	in-8°	10	médecine	français	9	2,6			
173	375	95390	Caton	Motz dores	Rouen	Abraham Cousturier	1595	in-12°		éducation	français	13	0,7			
174	376	9884	s.n	<La> Dance macabre	Lyon	Claude Nourry	1523	in-4°	39	religion	français	10	1,5			
175	377	6001286	s.n	Blason des couleurs <en armes, livrées et devises>	Paris	Pierre Ménier	1614	in-8°	5	histoire et chronique	français	110	0,1			

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Libraire.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
176	378	6815153	Peter Binsfeld	Prieres <et meditations> chrestiennes	Rouen	Raphaël du Petit Val	1611	s.f.		religion	français	350	0,1			
177	379			Livre de papier pate				in-4°		matériel	x	10	1			
178	380	6901411	s.n	Catechisme <compose et mis en lumière suyvant l'ordonnance & décret du S. Concile de Trente>	Lyon	Pierre Rigaud	1610	in-16°	2	religion	français	1	4	"un paquet de"		
179	381	6000989	Louis de Grenade	Catechisme <et introduction au symbole de la foy traittant de l'oeuvre admirable de la création du monde, de l'excellence de notre foy et religion chrestienne divisée [sic] premièrement en quatre parties et traduite par N. Colin augmentée>	Paris	Robert Fouet	1613	folio	2	religion	latin français	111	5,4			
180	382			Vie des apostres			s.d.	in-8°		religion	français	28	1,4			
181	383	6001286	s.n	Blason <des couleurs en armes, livrées et devises>	Paris	Pierre Ménier	1614	in-8°	5	histoire et chronique	français	62	0,3			
182	384			Laetanie de Jésus et la vierge			s.d.	s.f.		religion	français	380	0,07			
183	386		Cardinal de Bourbon	Catechisme			s.d.	s.f.		religion	français	36	0,2			
184	387		Ledret	Rudiments			s.d.	folio		éducation	français	80	0,5			
185	389		Caton				s.d.	s.f.		classique	latin français	7	0,7			
186	390			Cura clericaris			s.d.	s.f.		religion	latin	87	0,5			
187	391	56875	s.n	Trepassement de la Vierge	Paris	Gaspard Philippe	s.d.	in-4°	1,5	religion	français	1	10	"un paquet de"		
188	392			Donat			s.d.	s.f.		éducation	latin	50	0,4			
189	401			papier gris de compte				matériel		matériel	matériel	4000 (=8 rames	160			#VALEUR!

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Libraire.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG	
190	393			"cotte V"			s.d.	s.f.			x	1	10	"un paquet de brochures"			
191	395	1117382	Philippe de Vliesberghe	Chansons spirituelles	Douai	Marc Wyon	1613	in-4°	25	religion	français	92	0,3				
192	397	6001349	Robert Bellarmin	Doctrine chrestienne	Paris	Claude Chappelet	1616	s.f.		religion	français	120	0,1				
193	399			papier petit resin				matériel		matériel	matériel	1500 (=3 rames)	80				
194	400			papier bastar <td>au resin</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>matériel</td> <td></td> <td>matériel</td> <td>matériel</td> <td>500 (=1 rame)</td> <td>40</td> <td></td> <td></td> <td></td>	au resin				matériel		matériel	matériel	500 (=1 rame)	40			
195	402			Cartons fins				matériel		matériel	matériel	200	40				
196	404			Catéchisme			s.d.	s.f.		religion	latin français	1560	0,4	"en blanc"			
197	407			Cura clericar <i>s</i>			s.d.	s.f.		religion	latin	125	0,4	"en blanc"			
198	408			papier au pot				matériel		matériel	matériel	2500 (=5rames)	80				
199	413			papier imprime				matériel		matériel	matériel	17500 (=35 rames)	520				
200	414			ABC			s.d.	s.f.		éducation	français	250	25			-450	
201	410			papier patte				matériel		matériel	x	250	20				
202	416			Viel parchemin				matériel		matériel	matériel	73 (poids)	229				
203	415			Cartons grands et petits				matériel		matériel	matériel	1	40	"un paquet"			
204	419			Peaux de parchemin à couvrir livres				matériel		matériel	matériel	13	2,4				
205	420			Heures de Nantes			s.d.	in-12°		religion	français	900	1,5				
206	424			papier imprimé				matériel		matériel	matériel	4500 (=9 rames)	10	"en une armoire"			
207	423			"cotte Aa"			s.d.	s.f.			x	1	20	"un paquet de quatorze volumes"			
208	426			"cotte Bb"			s.d.	s.f.			x	1	8	"un petit paquet"			
209	427			Porte feuille				folio		matériel	x	5	5				
210	428			Presse à rogner livres avec son fus er cousteau, la cheville de fer, deux consoveres, un anneau et plusieurs esclats, a relier livres				matériel		matériel	matériel	1	90				
X Justine réservés.	M2 CEI	Mémoire août 2023										- 145 -					

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
211	430			Poinson d'ancre n'estant dy tout plain (sic)				matériel		matériel	matériel	1	30			
212	432			grande presse à barreau				matériel		matériel	matériel	1	15			
213	433			cartons a relie livres				matériel		matériel	matériel	50	16			
214	446			Gros et petit canon				matériel		matériel	matériel	45 livres xlv lt (poids)				
215	447			gros romain avec l'italique				matériel		matériel	matériel	80 livres iiij xx lt (poids)				
216	448			saint augustin romain avec l'italique				matériel		matériel	matériel	625 livres cxx lt (poids)				
217	449			cicero romain avec l'italique de ladite lettre fort uzé (sic)				matériel		matériel	matériel	85 livres iiij xx lt				
218	451			philosophe romain avec son italique aussi fort uzé (sic)				matériel		matériel	matériel	80 livres iiij xx lt (poids)				
219	453			Deux pages 8o ou environ de gnt de Philosophie pezant le tout dix livres x lt				matériel		matériel	matériel					
220	454			Une autre page grand in 4o de vignettes et fleurons de fonte le tout pezant quinze livres xv lt				matériel		matériel	matériel					
221	461			vieilles presses d'imprimeries garnies de six chassis de fer cinq frisquettes avec leurs tympan, coings, biseaux, pied de chevres, marteau et autres utanciles pour l'usage et service desdites presses				matériel		matériel	matériel	2	60 livres (total)			

Numéro produit	Ligne retranscription	N° USTC	Auteur	Titre	Lieu	Librairie.ess e/ Imprimeur.e use	Date	Format	Nombre de feuilles	Thème	Langue	Quantité	Prix unité (en sous)	Description inventaire	Évolution des prix entre Françoise et Luc	Différence quantité FLR//LG
222	464			figures et lettres grises en bois + quelques histoires				matériel		matériel	matériel	160	5sols la pièce soit 44livres (total)			
223	466			casses de bois + gallées et compositeurs				matériel		matériel	matériel	13	20 livres (total)			
224	468			marbre à broyer les couleurs avec la mollete				matériel		matériel	matériel	2	60sols tournois			
225		862755	Virgile	Bucolica, Georgica et Aeneïs	Venise	Giovanni Antonio Nicolini da Sabbio	1539	in-8°		poésie	latin	1	10	"entrei" = comprendre : l'édition d'Erythraeus Nicolaus"		
226			Cicéron	Orationes			s.d.	s.f.		classique	latin	1	24			

ORNEMENTS PRESENTS DANS LE LIVRE IMPRIME PAR FRANÇOISE LE ROY

Type d'ornement	Numérisation
Lettrine « G »	
Lettrine « N »	
Lettrine « M »	
Lettrine « R »	
Lettrine « S »	
Lettrine « L »	
Fleuron	
Fleuron	

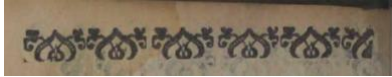
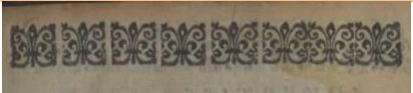
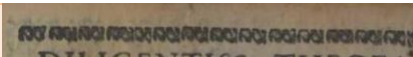
Fleuron	
Bandeau ornemental	
Bandeau ornemental	
Bandeau ornemental	
Bandeau ornemental	
Bandeau ornemental	
Bandeau ornemental	
Bandeau ornemental	
Bandeau ornemental	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1- Première page de l'inventaire après décès de Françoise Le Roy ..	37
Figure 2- Dix-septième page de l'inventaire après décès de Françoise Le Roy	38
Figure 3 – BOSSE, Abraham, <i>La Galerie du Palais</i> , c. 1638, eau-forte, 25,2 x 31,8 cm, Musée Carnavalet, Paris.	51
Figure 4 - DE BRAY, Salomon, <i>Interieur van een boek-en kunsthandel</i> , c. 1620-c. 1640, plume et encre brune, pinceau gris sur papier, Rijksmuseum, Amsterdam.	52
Figure 5 - Plan de la ville et château de Nantes en Bretagne. Paris : Beaurain, 17.. Source : BnF.....	61
Figure 6 - Carte des paroisses nantaises. Lacoste, Nicolas. © Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, Ville de Nantes / Nantes Métropole.	63
Figure 7- Variations moyennes de prix entre les biens de Françoise Le Roy et ceux de Luc Gobert.	67
Figure 8- Comparaison du nombre de rames entre les inventaires après décès de Luc Gobert et de Françoise Le Roy.....	81
Figure 9- Aperçu du nombre d'éditions communes entre Luc Gobert et Françoise Le Roy.....	87
Figure 10- Page de titre du <i>Traicté de la nature</i> , Nantes : [Françoise Le Roy], 1616.....	89
Figure 11 - Répartition des publications par décennie.	91
Figure 12- Nombre et pourcentage d'éditions tant chez Françoise que chez Luc en fonction de la langue employée dans les livres	92
Figure 13- Répartition des éditions à la vente chez Françoise Le Roy	92
Figure 14- Origines des éditions tant chez Le Roy que chez Gobert	93
Figure 15- Moyenne de feuilles de papier utilisées pour les éditions mises en vente rue de la Chaussée.	96
Figure 16 - Pourcentage des éditions datant de plus de 10 ans en 1617.....	98
Figure 17- Nombre d'exemplaires en fonction du nombre d'éditions	102
Figure 18- Représentation quantitative des éditions classées par thème	104
Figure 19- Page de titre des <i>Coustumes generales des païs & duché de Bretagne</i> , Nantes : Luc Gobert, 1607.	106
Figure 20- Répartition des éditions par langue	107
Figure 21- Moyenne du nombre de feuilles de papier utilisées par format et par édition	108
Figure 22- Répartition des éditions par format.....	109
Figure 23- Comparaison entre Françoise et Luc du nombre d'exemplaires par édition	109
Figure 24- Moyenne de papier utilisé pour chaque format tant chez Françoise que Luc.....	110
Figure 25- Nombre d'éditions tant chez Françoise que Luc en fonction des thèmes.....	111

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	9
NOTRE SOURCE : AD LOIRE-ATLANTIQUE, B 5649 F° 69	37
Un aperçu de notre document d'archive	37
La retranscription de la source	39
FRANÇOISE LE ROY, SES HOMMES ET SON FOYER	49
Françoise Le Roy et Luc Gobert	49
<i>Leur mariage</i>	<i>49</i>
<i>Leur enfant</i>	<i>53</i>
<i>La carrière et le niveau de vie de Luc Gobert</i>	<i>54</i>
Françoise Le Roy et Pierre Fevrier, son second époux	57
<i>Les secondes noces et le monde du livre</i>	<i>57</i>
<i>Pierre Fevrier, second époux de Françoise Le Roy</i>	<i>58</i>
Le foyer de Françoise, rue de la Chaussée, à Nantes	60
<i>Son logis et sa boutique</i>	<i>60</i>
<i>Son niveau de vie</i>	<i>64</i>
LE TRAVAIL AUTOUR DU LINGE, UNE ACTIVITE A SOI.....	69
L'abondance textile	69
<i>Le tissu, goût et fantaisie de Françoise ?</i>	<i>69</i>
<i>Plus qu'une fantaisie, une industrie ?</i>	<i>75</i>
Quels fils tisser entre le linge et la reliure ?	77
<i>Des métiers qui s'entretiennent</i>	<i>77</i>
<i>Des mains féminines habiles.....</i>	<i>79</i>
<i>Françoise, les aiguilles et le papier</i>	<i>80</i>
« ET VOUS, PAGES PARLANTES / QUI CONSERVEZ LES NOMS A LA POSTERITE »	83
Une reprise de commerce dynamique	83
<i>Les veuves face à l'horizon des possibles : quels chemins emprunter ?</i>	<i>83</i>
<i>Françoise Le Roy, instauratrice d'un ordre nouveau ?</i>	<i>86</i>
Rames de papier et « presse a bareau » : le temps de la production....	90
<i>Le choix du neuf</i>	<i>90</i>
<i>Le réseau de la boutique de Françoise</i>	<i>92</i>
<i>L'impression du Traicté de la nature et usages des marches</i>	<i>93</i>
Des « frippe[s] textus » aux livres « avec [d]es imperfections »	97
<i>Le monde de l'occasion</i>	<i>97</i>

<i>Quelles opportunités rue de la Chaussée ?</i>	98
SUR LES ETAGERES DE LA LIBRAIRIE, RUE DE LA CHAUSSEE	101
Analyse typologique du fonds	101
<i>Les éditions et leurs exemplaires</i>	101
<i>Les thèmes</i>	103
<i>Les langues</i>	105
La valeur des livres	107
<i>Le prix de vente</i>	107
<i>Parallèle avec Luc Gobert</i>	109
CONCLUSION	113
BIBLIOGRAPHIE	117
Sources primaires	117
Sources secondaires	118
Sitographie	125
ANNEXES	129
TABLE DES ILLUSTRATIONS	151
TABLE DES MATIERES	153